

Sommaire

EDITO DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 3

PARTIE 1

EVALUATION DU PDI 2011 - 2016 5

- 1.1. **Préambule : La méthodologie d'élaboration du PDI 2017-2020 6**
- 1.2. **La gestion de l'allocation 6**
- 1.3. **Le système de référencement 7**
- 1.4. **L'offre d'insertion et le soutien à l'emploi 9**
 - 1.4.1. L'intervention auprès des jeunes en insertion 12

PARTIE 2

CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL DU VAUCLUSE 14

- 2.1. **Portrait économique 16**
 - 2.1.1. Un positionnement géostratégique 16
 - 2.1.2. Les grands secteurs économiques 16
- 2.2. **Portrait démographique 19**
 - 2.2.1. Situation de la population 19
 - 2.2.2. Evolution de la population 20
- 2.3. **L'emploi 21**
 - 2.3.1. La population active 21
 - 2.3.2. Situation du chômage 26
 - 2.3.3. Situation des jeunes vauclusiens 28
- 2.4. **Focus sur le RSA 31**
 - 2.4.1. Les allocataires 31
 - 2.4.2. Répartition géographique des bénéficiaires du RSA par EPCI et par U.T. 32
 - 2.4.3. Evolution du budget RSA 32

PARTIE 3

PLAN D' ACTIONS 2017 - 2020 41

- Orientation 1 : Dynamiser l'accès à l'emploi des bRSA 44**
 - 1.1. Contribuer à la rénovation de l'Insertion par l'Activité Economique 45
 - 1.2. Renforcer la palette d'offre d'insertion existante en faveur de l'employabilité 50
 - 1.3. Rapprocher l'offre et la demande d'emploi et mieux communiquer auprès des employeurs publics et privés 53
 - 1.4. Mobiliser les ressources du territoire pour l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA 56
- Orientation 2 : Renforcer le dispositif d'accompagnement 60**
 - 2.1. Permettre un accompagnement précoce afin d'éviter l'entrée et l'installation dans le dispositif RSA 61
 - 2.2. Garantir le respect des droits et devoirs 63
 - 2.3. Accompagner les bénéficiaires du RSA dans une dynamique de mobilisation vers l'emploi 65
 - 2.4. Assurer la fluidité du parcours des bénéficiaires du RSA 70
- Orientation 3 : Mobiliser les acteurs de l'insertion et de l'emploi 73**
 - 3.1. Informer et conseiller les bénéficiaires du RSA 74
 - 3.2. Accompagner les bénéficiaires du RSA dans leurs projets de création d'entreprises 76
 - 3.3. Modifier l'image des bénéficiaires du RSA 77
- Orientation 4 : Innover dans le pilotage de la politique d'insertion 80**
 - 4.1 Développer les modalités de suivi des opérateurs de la politique départementale d'insertion 81

LEXIQUE 83

Edito du Président du Conseil Départemental



« Une politique d'insertion innovante et partenariale pour favoriser le retour à l'emploi »

Maurice CHABERT

Président du Conseil Départemental

LE CADRE REGLEMENTAIRE

Le Département de Vaucluse est engagé dans une politique ambitieuse en faveur de l'insertion des publics éloignés de l'emploi.

Cet engagement se fonde sur la Loi du 1^{er} décembre 2008, généralisant le Revenu de Solidarité Active (RSA) et réformant les politiques d'insertion, ayant pour objectif fondamental d'«assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires » (article 1^{er} de la Loi n°2008 - 1249).

Ainsi, est affirmé le rôle de chef de file du Département dans la définition et la conduite de la politique d'insertion (art. L. 115-2 Code de l'Action Sociale et des Familles). Au-delà du versement de l'allocation Revenu de Solidarité Active (RSA), il incombe au Département la responsabilité d'organiser le dispositif d'accompagnement RSA et d'assurer la cohérence des dispositifs de retour à l'emploi.

La définition de cette politique d'insertion se concrétise dans un document directeur : **le Programme Départemental d'Insertion (PDI)**.

UN CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL DEGRADE

Le Vaucluse évolue dans un contexte économique très dégradé, où les inégalités et la pauvreté ont très fortement progressé.

Les allocataires du RSA ont connu une très forte évolution entre juin 2009 et août 2015 avec une progression de l'ordre de 62,5% ; le nombre de Vauclusiens bénéficiaires fin 2015 est passé à plus de 20 000.

Le marché du travail s'est fortement détérioré ; à titre d'exemple le nombre de chômeurs des catégories A,B et C est passé de 32 854 fin 2008 à 59 855 fin 2015 soit une hausse de plus de 82% durant cette période.

Ces constats et les réflexions conduites en partenariat avec les acteurs de l'emploi de l'insertion et de l'économie, ont conduit le Département à mener une réflexion active sur les dispositifs et les actions à mettre en œuvre.

En sa qualité de chef de file de la politique d'insertion départementale, le Conseil Départemental s'est donc engagé dans une démarche pour construire un programme d'actions innovant et partenarial au service de l'insertion présenté dans ce PDI.

LES AXES STRATEGIQUES

Ce document établi pour la période 2017-2020, au-delà d'une introduction contextuelle sur les enjeux économiques et sociaux du Vaucluse et l'évaluation du PDI antérieur, est décliné selon 4 grandes orientations stratégiques :

- 1. Dynamiser l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA**
- 2. Renforcer les dispositifs d'accompagnement**
- 3. Mobiliser les acteurs de l'économie et de l'emploi**
- 4. Innover dans le pilotage de la politique d'insertion**

Ce document a été construit dans un souci de recherche d'une plus grande efficacité de nos actions et celles de nos partenaires et ce malgré un contexte budgétaire de plus en plus contraint.

UNE DEMARCHE PARTENARIALE

Dans un contexte économique et social difficile, le Département souhaite pouvoir activer des actions de soutien à l'emploi et à l'insertion des bénéficiaires du RSA. Ce Programme se veut innovant, diversifié et associe l'ensemble des acteurs de la sphère publique et du monde économique.

L'ambition de ce PDI repose en particulier sur l'objectif de mieux mobiliser le secteur marchand et associatif pour construire une politique pour l'emploi ambitieuse.

Enfin, le Département agira en interne et avec tous ses partenaires pour renforcer l'insertion par l'emploi avec la mobilisation des clauses sociales dans les marchés publics.

LE PDI et LE PTI

Pour le Département de Vaucluse concrétiser le PDI c'est réussir à rassembler et fédérer tous les acteurs de l'insertion autour d'actions concrètes et articulées entre elles. Tel sera l'objet précis du Pacte Territorial d'Insertion (PTI), qui, faisant suite à la validation du PDI, sera élaboré en concertation étroite avec tous les acteurs de l'insertion, de l'économie et de l'emploi : par l'intermédiaire de partenariats renforcés avec les services de l'Etat, de Pôle Emploi, du Conseil Régional PACA, des EPCI ou des branches professionnelles, le Conseil Départemental entend donc clairement favoriser la réalisation des actions prévues dans ce PDI.

Le Département définira les modalités de coordination des actions entreprises par chacun pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA et formalisera l'engagement formel des signataires dans des actions d'insertion.

DES ACTIONS EN SYNERGIE AVEC LE FONDS SOCIAL EUROPEEN

Le Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen (PON FSE) définit la stratégie d'intervention 2014-2020 en faveur de l'emploi et de l'inclusion. Dans ce cadre, le Conseil Départemental de Vaucluse, en tant qu'organisme intermédiaire, s'est positionné comme gestionnaire des crédits FSE du Département de Vaucluse. Afin de favoriser les synergies entre le FSE et l'intervention départementale en matière d'insertion, les priorités du présent PDI s'inscrivent pleinement dans les orientations de l'axe 3 du PON FSE « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion ».

Partie 1 Evaluation du PDI 2011 - 2016

1. Evaluation du PDI 2011-2016

1.1. Préambule : La méthodologie d'élaboration du PDI 2017-2020

L'élaboration du PDI 2017-2020 du département de Vaucluse a été conduite entre 2015 et fin 2016, en s'appuyant sur une démarche largement participative.

Une première phase a consisté à évaluer des réalisations du précédent Programme Départemental d'Insertion 2011-2016, à travers différents travaux :

- La conduite d'entretiens avec la Direction de l'Insertion, les principaux partenaires institutionnels et les services territoriaux ;
- Le recueil des contributions de l'ensemble des opérateurs de l'insertion ;
- L'organisation de trois entretiens collectifs avec un panel d'opérateurs et des partenaires sur les thématiques « Référencement », « Offre d'insertion et soutien à l'emploi », « Jeunes » ;
- La réalisation d'une enquête téléphonique auprès de 215 bénéficiaires du RSA ;
- La réalisation d'un diagnostic socioéconomique du territoire vauclusien.

Dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle programmation 2017-2020, une campagne de consultation a été menée auprès des partenaires institutionnels, des opérateurs d'offre d'insertion, des services du Département de Vaucluse et des acteurs exerçant une mission de référencement. Trois groupes de travail techniques ont ensuite été organisés en interne par le Département sur les trois sujets suivants : le référencement, l'offre d'insertion et le soutien à l'emploi, l'intervention auprès des jeunes.

1.2. La gestion de l'allocation

► **Une responsabilité pleinement appréhendée par le Conseil Départemental qui est confronté à un enjeu de collaboration entre les institutions responsables**

La loi du 1^{er} décembre 2008 a confié la responsabilité de la totalité du dispositif RSA aux Conseils Départementaux, les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) et Mutualités Sociales Agricoles (MSA) étant chargées du service de l'allocation (paiement – notifications – recouvrement – contrôle...). Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les Conseils départementaux peuvent subdéléguer tout ou partie de leurs compétences en matières de décisions individuelles. Ainsi, le Conseil Départemental de Vaucluse a décidé de subdéléguer ses compétences en matière d'attribution individuelle des droits « simples » à la CAF et à la MSA et de conserver la gestion des droits dits « complexes ».

Le Département conserve donc au sein de ses services une part importante de la gestion de l'allocation, assurant notamment un suivi rapproché et une maîtrise des dépenses en la matière. Ainsi, le Service Instruction et Ouverture de Droits RSA, au sein de la Direction de l'Insertion, se compose de 11 professionnels, chargés de la gestion des droits, des recours administratifs et contentieux, du contrôle de l'allocation, de la gestion des fraudes et du contentieux et de la gestion des indus. Une mission de contrôle a notamment été mise en place depuis 2007, permettant un contrôle sur pièces.

La gestion de l'allocation RSA en général et la répartition des compétences en matière de décisions individuelles de droits entre le Département, la CAF et la MSA, appelle à un travail de collaboration entre les institutions. Un travail a été engagé dans ce sens, notamment avec la CAF, qui a débouché sur des propositions techniques, qui vont être mises en œuvre.

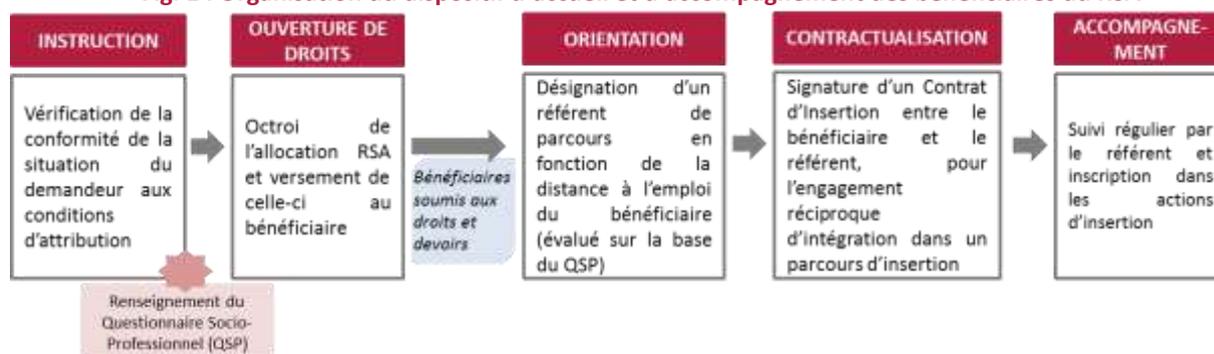
1.3. Le système de référencement

► **Un processus d'orientation de qualité, impliquant néanmoins une nécessité de remplissage précis des informations dans la phase d'orientation**

Le Conseil Départemental a fait le choix d'une organisation de l'orientation des bénéficiaires fondée sur l'étude des données socioprofessionnelles recueillies lors de l'instruction des demandes de RSA, à d'autres options telles que la mise en place d'entretiens de diagnostic (précédemment réalisés par un prestataire du Département) ou encore de plateformes d'orientation.

L'organisation du processus d'orientation des bénéficiaires du RSA revêt une dimension fondamentale dans la mesure où il constitue la première étape dans la dynamique d'accompagnement au titre du RSA, devant définir un parcours adapté au bénéficiaire, notamment en fonction de sa situation vis-à-vis de l'emploi.

Fig. 1 : Organisation du dispositif d'accueil et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA



L'instruction des demandes de RSA, réalisée par les Centres médico-sociaux du Département (CMS), la CAF, ainsi que par certains Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) ou associations conventionnées, s'effectue majoritairement grâce à un rendez-vous avec le demandeur permettant notamment de compléter le Questionnaire Socio-Professionnel. Le renseignement de ce document ne semble toutefois pas systématique et reste incomplet, obligeant ainsi les Services Territoriaux Insertion (STI) à recourir à d'autres sources d'informations pour déterminer l'orientation des bénéficiaires. Cette situation requiert ainsi un traitement administratif important, chronophage pour les équipes des STI.

Si les modalités d'orientation actuelles posent donc des enjeux en matière de charge de travail et d'harmonisation des pratiques, la qualité des orientations semble quant à elle assurée. En effet, sans pouvoir l'objectiver par des éléments quantitatifs, tant les services du Conseil Départemental que les référents évoquent la pertinence globale des orientations réalisées, comme le démontre le faible recours à des réorientations précoces pour défaut d'orientation initiale.

De même, le processus d'orientation se révèle efficace en matière de gestion des flux de bénéficiaires entrants. L'ensemble de ces derniers sont ainsi orientés vers un référent dans les trois mois suivant l'ouverture de droits, évitant la mise en application du décret du 1er mars 2012 en matière d'orientation sociale automatique.

► Un système de référencement spécialisé, aujourd'hui confronté à des enjeux d'évolution

En matière d'accompagnement des bénéficiaires, le Conseil Départemental a fait le choix d'une relative spécialisation du système de référencement, par une triple segmentation des orientations – sociale, socioprofessionnelle et professionnelle –, ainsi que par une diversification des types de références liée à l'identification de profils spécifiques dans la population bénéficiaires du RSA.

Des organismes spécialisés dans l'accompagnement des publics travailleurs indépendants, sans domicile fixe ou encore des gens du voyage ont ainsi été positionnés en tant que référents. Les Pôles Insertion, spécialistes de l'insertion socioprofessionnelle, permettent également l'accompagnement de personnes mobilisables dans l'emploi malgré des difficultés sociales. En revanche, les CMS du Département assurent un accompagnement non spécialisé en matière d'insertion, au titre de la polyvalence de secteur.

Fig. 2 : Système de référencement



Ce système de référencement apparaît pertinent au regard des différents profils de bénéficiaires. Il permet également, à travers les réorientations, d'accompagner les personnes dans une dynamique d'évolution de retour à l'emploi.

En contrepartie de l'adaptation des références au profil des bénéficiaires, la spécialisation – telle que prévue par la loi de 2008 instaurant le RSA – engendre un risque d'approche trop segmentée dans l'accompagnement des bénéficiaires, par une faible prise en compte de la sphère professionnelle de l'accompagnement dans le segment social, et, a contrario, des problématiques sociales dans le segment professionnel.

Cet enjeu se pose de façon accrue dans le cadre de l'arrêt de la convention entre le Département et Pôle Emploi pour la mise à disposition de chargés d'insertion professionnelle au sein des CMS en vue de la mise en place, par Pôle Emploi, du dispositif d'accompagnement global qui prévoit un accompagnement renforcé pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, en traitant simultanément les aspects professionnels et sociaux de leurs parcours. Si ce dispositif, dont le déploiement reste à réaliser sur les territoires, pourrait répondre en partie aux enjeux d'approche globale de la situation des bénéficiaires, il s'agira aujourd'hui pour le Département d'anticiper une trop forte segmentation de l'accompagnement à travers un pilotage de la politique d'accompagnement des référents et/ou d'une évolution du système de référencement.

► Des pratiques différenciées entre les référents et peu suivies, appelant à travailler une définition de la mission de référence

La contractualisation, étape obligatoire et préalable à la mise en œuvre de l'accompagnement, est mise en place par l'ensemble des organismes référents. L'utilisation du contrat d'insertion, outil aux fonctions juridique et pédagogique, est plus ou moins bien appréhendée par les référents. La complexité d'utilisation du contrat d'insertion est régulièrement évoquée dans le cas de situations sociales difficiles, rendant l'outil peu prescriptif et dès lors peu utilisé comme une base d'engagements pour la mise en œuvre opérationnelle de l'accompagnement. A cet égard, les bénéficiaires du RSA interrogés considèrent que la contractualisation est avant tout une obligation conditionnant l'accès au RSA et/ou aux actions d'insertion, mais jugée utile par la majorité d'entre eux.

En matière de fréquence d'accompagnement, une importante distinction s'opère entre les référents du segment socioprofessionnel et ceux du segment social. En effet, si une fréquence mensuelle de rencontres entre le référent et le bénéficiaire est demandée aux opérateurs prestataires du Département, notamment les Pôles Insertion et référents Travailleurs Indépendants, les modalités de suivi ne sont pas clairement définies pour les autres organismes référents.

En outre, si le partenariat référent/ opérateurs est jugé satisfaisant par la grande majorité des référents, l'absence de définition claire des responsabilités de chacun interroge les modalités de coordination et de travail conjoint. Il apparaît ainsi important de pouvoir définir clairement les missions respectives du référent et de l'opérateur d'action d'insertion dans l'accompagnement du bénéficiaire qui participe à une action afin de permettre au référent d'être le véritable animateur du parcours de la personne, ou, au contraire, de responsabiliser l'opérateur en tant que « référent d'étape », comme interlocuteur privilégié du bénéficiaire durant l'action d'insertion.

Le pilotage de la politique d'accompagnement, qui se réfère à la mission de suivi et d'accompagnement des référents qu'ils soient internes au Département, prestataires ou membres d'un organisme partenaire, apparaît ainsi essentiel. Il doit ainsi passer par un suivi rapproché des pratiques d'accompagnement des référents et une lecture actualisée des besoins des publics accompagnés. En ce sens, il est nécessaire de disposer d'indicateurs tant quantitatifs (taux de contractualisation, part des bénéficiaires disposant d'un Questionnaire Socio-Professionnel, fréquence des rendez-vous, etc.) que qualitatifs (contenu des Questionnaires Socio-Professionnels, des contrats d'insertion, etc.).

Si des outils sont mis en place dans le cadre des conventions passées avec les opérateurs référents, l'utilisation actuelle des systèmes d'information ne permet pas d'assurer au Département une vision d'ensemble des pratiques des référents. Une mobilisation renforcée des outils informatiques disponibles (notamment le logiciel IODAS) devra permettre d'améliorer la connaissance des publics et des parcours d'insertion, et, in fine, de renforcer le pilotage du système de référencement.

1.4. L'offre d'insertion et le soutien à l'emploi

► Une offre d'insertion inégalement répartie sur le territoire et confrontée à des enjeux d'adaptation aux publics les plus éloignés de l'emploi

Le Conseil Départemental de Vaucluse a fait du retour à l'emploi pérenne des bénéficiaires du RSA l'objectif prioritaire de sa politique départementale d'insertion. Cette orientation forte se traduit par un financement de l'offre d'insertion, principalement axée sur des actions d'insertion professionnelle et de développement de l'employabilité.

Si les aires d'influence des structures d'insertion financées dans le cadre du PDI permettent d'assurer la couverture de l'ensemble du département, la localisation de l'offre sur le Vaucluse apparaît peu homogène et centrée sur le Grand Avignon, territoire qui concentre le plus de bénéficiaires du RSA du département. Cette dispersion de l'offre fait émerger un enjeu de mobilité des bénéficiaires du RSA, entendue comme l'accès aux transports et la possibilité de se déplacer.

Au-delà des difficultés de mobilité, les référents, principaux prescripteurs de l'offre d'insertion du PDI, évoquent un recrutement difficile par les structures d'insertion des bénéficiaires résidant hors du territoire. Les coûts engendrés par la mobilité – en termes financiers mais également de temps – apparaîtraient ainsi comme des freins à la mobilisation des bénéficiaires, constituant un critère discriminant pour l'intégration dans une action d'insertion.

Face aux difficultés des personnes les plus éloignées de l'emploi, l'offre d'insertion doit permettre l'accompagnement à l'autonomie sociale, le maintien d'une dynamique d'insertion et le développement de l'employabilité.

D'autres types d'intervention pourront être développés dans le cadre de la politique départementale d'insertion : la formation des bénéficiaires, tant en matière de savoirs de base et de maîtrise de la langue que de qualifications, la mobilisation de différents outils de développement des savoirs être et savoirs faire pouvant être proposés par les SIAE (et notamment la mise en situation professionnelle) ou encore le développement d'actions collectives, aujourd'hui marginales par les CMS.

► Un partenariat à développer en matière de lien avec le monde économique, de formation et de pilotage de l'IAE

Afin de poursuivre l'engagement du Département en faveur de l'insertion professionnelle et développer sa portée, le renforcement des partenariats avec les acteurs en lien avec le monde économique constitue en premier lieu un levier d'action. Le travail partenarial entre les services du Département (DIESC) et ceux de la Région PACA (économie, formation...) devra être développé, notamment en vue de favoriser le retour dans le droit commun des bénéficiaires du RSA. Plus largement, la cohérence de l'offre d'insertion avec les mutations économiques gagnera à être renforcée par la définition d'une stratégie d'intervention fondée sur une démarche d'observatoire des dynamiques socioéconomiques locales, des potentialités des territoires et des évolutions du marché du travail. Le soutien du secteur marchand et non marchand en matière de développement et de diversification des clauses sociales constitue enfin une perspective soutenue.

En matière de formation, des enjeux d'accès pour les bénéficiaires du RSA sont pointés par les référents, notamment face à des difficultés dans les liens avec Pôle Emploi pour la prescription, la saturation des dispositifs et un enjeu de mobilité des bénéficiaires pour accéder aux organismes. Le travail de partenariat avec les acteurs institutionnels de la formation, que sont la Région PACA et l'Etat, semble en ce sens un axe d'intervention prioritaire.

La réforme du financement de l'IAE implique enfin de pouvoir renforcer le pilotage stratégique commun aux partenaires financeurs. En ce sens, le Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE) est concentré sur sa mission administrative, au détriment de sa vocation d'animation stratégique. L'appui sur les réseaux de SIAE, très présents sur le département de Vaucluse, pour travailler conjointement à la définition d'orientations stratégiques, ainsi que la mobilisation des représentants politiques des partenaires financeurs constituent en ce sens des leviers d'action pour redynamiser le rôle de pilotage de l'instance. En outre, cet enjeu de gouvernance devra passer par l'instauration d'un Comité des financeurs en amont des CDIAE, aujourd'hui organisée ponctuellement dans le cadre du dialogue de gestion avec les structures, dans le but d'assurer une vision partagée de la politique de soutien à l'IAE et un pilotage local harmonisé des structures.

► Une évaluation de l'activité des SIAE à structurer

En matière de performance des SIAE, les taux d'insertion dans l'emploi observés dans le département de Vaucluse sont supérieurs aux objectifs nationaux fixés à 25%. Toutefois, l'objectif national d'insertion dans l'emploi durable (20%) est atteint uniquement par les EI et les ETTI. Ces différences de résultats entre les structures peuvent notamment s'expliquer par des écarts dans un profil des publics accueillis par ces structures en matière d'éloignement à l'emploi.

Tableau 4. Comparaison des taux de sorties des SIAE en 2013

Taux de sorties en 2013 par types de SIAE	ACI	AI	EI	ETTI	RTS
Taux de sorties dynamiques	46,7%	50,6%	50,0%	97,3%	94,3%
Taux d'insertion dans l'emploi	29,2%	40,8%	40,9%	83,2%	87,7%
Taux d'insertion dans l'emploi durable	16,5%	19,7%	31,8%	56,6%	4,8%

Dans une perspective d'évaluation de la performance des SIAE, émerge l'enjeu de pouvoir disposer d'indicateurs de suivi fins et cohérents avec les objectifs d'intervention fixés aux structures. A ce jour, les bilans annuels des structures sont renseignés de façon disparate, avec une qualité d'information variable.

Des indicateurs de suivi seraient à définir en fonction des objectifs assignés aux structures, notamment en termes de caractéristiques des personnes accompagnées au regard des problématiques d'insertion professionnelle prégnantes dans le département (emploi des femmes et des seniors, niveau de qualification bas, ...) et également de la distance à l'emploi des bénéficiaires.

► Focus : Etude du devenir des bénéficiaires en sortie d'action SIAE, à six mois et un an

Liminaires méthodologiques :

La présente analyse s'est appuyée sur l'extraction des données du logiciel « CAFPRO » en matière d'aide sociale et de ressources d'un échantillon de bénéficiaires en fin d'accompagnement SIAE.

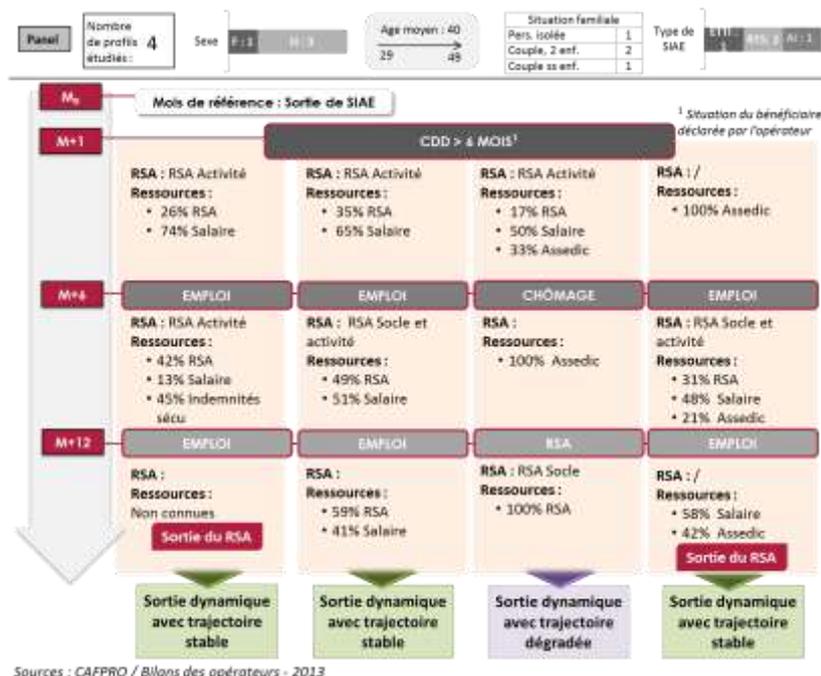
Fondée sur un panel de 29 personnes constitué de façon aléatoire, cette étude n'a pas de vocation de représentativité mais bien d'illustration du devenir de bénéficiaires suite à leur inscription dans une action d'insertion.

En outre, plusieurs limites sont à prendre en compte dans cette analyse. L'étude individualisée de la situation des bénéficiaires s'est d'une part confrontée à des informations indiquées au niveau du ménage en matière d'allocation RSA. Par ailleurs, les données disponibles quant aux autres ressources de la personne sont issues des Déclarations Trimestrielles de Revenus et ensuite rapportées au mois de référence. Si des incohérences peuvent ainsi apparaître dans l'étude brute de la composition des ressources, celles-ci ont été corrigées dans le cadre de l'analyse de la situation du bénéficiaire qui s'avère donc solide. Enfin, en cas de sortie du dispositif RSA datant de plus de quatre mois, des informations concernant les ressources de l'allocataire ont été supprimées de « CAFPRO ». Dans la mesure où l'autonomie financière vis-à-vis du RSA est certaine, il est alors établi que la personne se trouve dans une situation d'emploi ou de chômage.

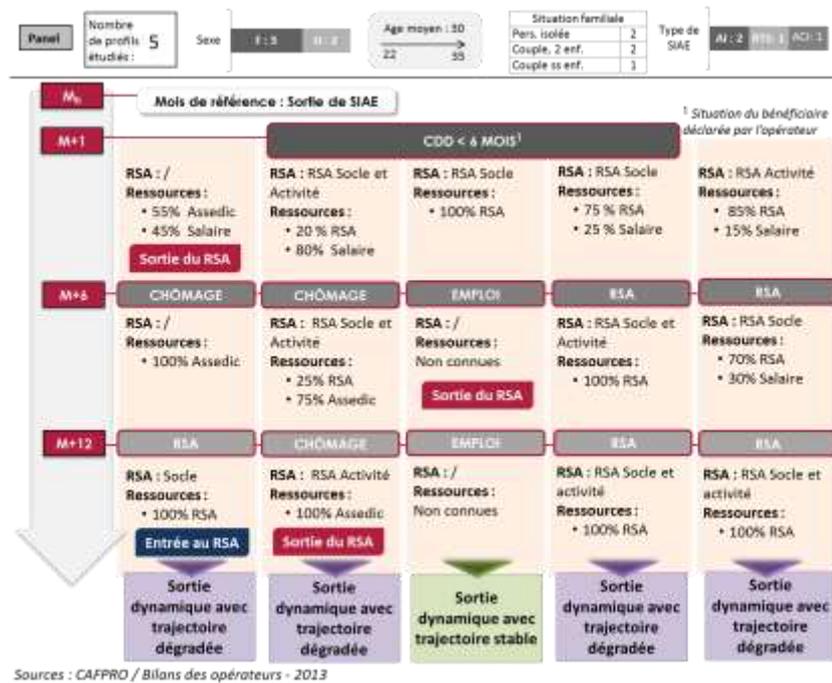
L'analyse du devenir des bénéficiaires en sortie de SIAE tend à montrer l'impact positif en matière d'autonomie financière et d'insertion dans l'emploi en cas de sortie en emploi durable.

En effet, sur quatre situations étudiées de sortie de SIAE en CDI, trois personnes sont, au bout de six mois, sorties du dispositif RSA et continuent leur inscription dans l'emploi durable au-delà de un an.

De même, une sortie de SIAE en CDD de plus de six mois assure pour trois personnes sur quatre le retour à l'emploi après douze mois et, pour deux personnes, l'autonomie vis-à-vis du RSA.



En revanche, les personnes en « sorties de transition » sont pour la majorité dans une trajectoire dégradée, avec pour les sorties en CDD de moins de six mois trois retours sur cinq au RSA et une situation de chômage à + 12 mois. Les personnes sorties en contrats aidés sont quant à elles toutes au chômage ou au RSA un an après la sortie de SIAE.



La sortie de SIAE en intérim constitue en la matière une exception dans la mesure où deux situations étudiées sur trois permettent d'identifier une inscription dans l'emploi à six et à douze mois (dont une se conjuguant avec une sortie du dispositif RSA).

Dans 25% des cas, l'inscription dans une formation à la sortie de SIAE une insertion professionnelle et l'autonomie financière (une autre personne se trouvant encore dans un parcours de formation).

Enfin, une sortie non dynamique de SIAE (chômage et/ou RSA) ne permet pas de trajectoire d'amélioration dans les douze mois suivant la sortie d'action.

1.4.1. L'intervention auprès des jeunes en insertion

Le PDI antérieur ne prenait pas en compte la population jeune selon un axe d'intervention spécifique. Au regard de la situation de la population des 16-25 ans vis-à-vis de l'insertion socioprofessionnelle, les problématiques et dispositifs semblent pourtant très similaires à celles des bénéficiaires du RSA. Tenant compte des compétences qui sont les siennes, notamment l'enfance et l'insertion, le Département souhaite étudier la possibilité d'articuler au mieux son intervention auprès des jeunes afin de leur permettre une insertion socio-professionnelle la plus précoce possible et de prévenir ainsi le passage au RSA.

► Une population dont la spécificité ne résiderait pas réellement dans la nature de ses besoins

De façon semblable à la population bénéficiaire RSA, les problématiques les plus prégnantes chez le public jeune concernent leur bas niveau de qualification et leur absence de mobilité sociale et physique. Les difficultés rencontrées en matière d'accès aux droits en termes de santé, de logement, etc. se confrontent à une certaine distance aux institutions, se traduisant par des difficultés d'intégration dans un parcours normé.

De plus, la population jeune en difficulté semble être caractérisée par un besoin d'accompagnement de plus en plus global afin de sécuriser les dynamiques d'insertion. La précarisation des situations et la concentration de problématiques multiples d'insertion sociale rendent nécessaires un accompagnement permettant la prise en compte de l'ensemble des facteurs d'insertion. Les profils même des bénéficiaires, souvent en rupture sociale très précoce, devrait conduire à renforcer le travail d'accompagnement sur l'insertion socio-professionnelle, notamment pour les jeunes sous la responsabilité des services départementaux.

► **A quelques exceptions près, une offre d'insertion similaire à celle des bénéficiaires du RSA**

Les quatre missions locales du département assure un maillage territoriale et mobilise l'offre d'insertion disponible. Elles participent de façon active à l'animation du secteur socioprofessionnel en direction de la jeunesse auprès de l'ensemble des acteurs institutionnels, associatifs et professionnels. Un partenariat fructueux est développé avec les acteurs de la formation, notamment avec la Région PACA, sur l'évolution des besoins et de l'offre, ainsi que les possibilités de sa mobilisation.

L'expérimentation du dispositif de la « Garantie jeunes » constitue un nouvel outil d'accompagnement pour la population en permettant aux jeunes de 18 à 25 ans avec pas ou peu de ressources de bénéficier d'une prise en charge globale et d'une allocation au plus tôt, et ce avec l'objectif de prévenir le glissement vers une grande précarité. La mobilisation partenariale des institutions autour du dispositif permet d'instaurer un dialogue et un croisement des compétences pour assurer un accompagnement transversal le plus efficace possible pour les jeunes bénéficiaires.

► **Un enjeu de mobilisation et d'articulation des pour permettre qu'un repérage précoce donne lieu à un accompagnement diversifié**

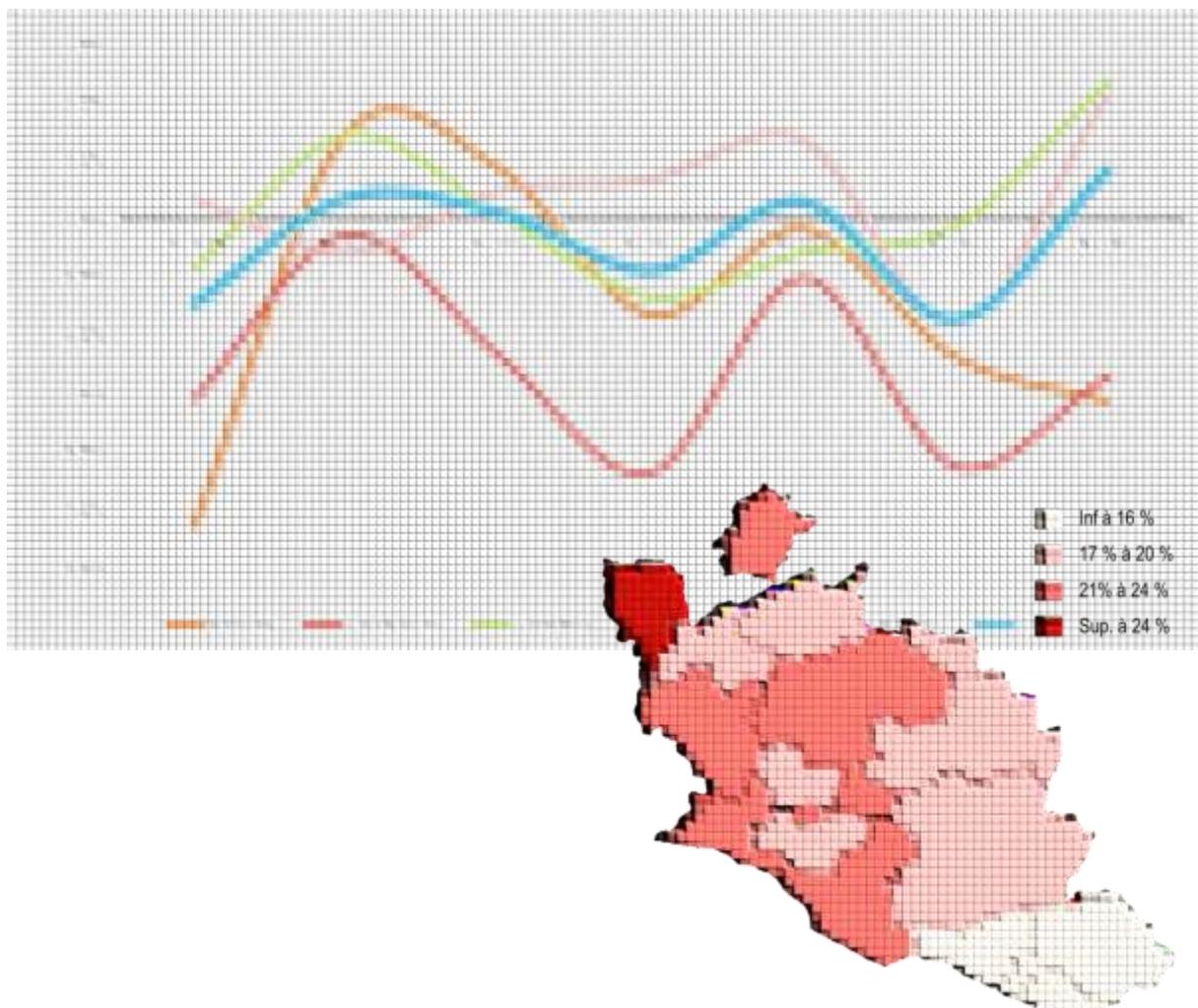
Les familles des jeunes en difficultés d'insertion apparaissent souvent connues par les services sociaux, impliquant des enjeux de repérage et d'intervention précoce. Le constat est fait que de nombreuses situations sont repérables avant que ne se pose la question de l'insertion professionnelle, souvent dès l'enfance. Dès lors, la possibilité de travailler de façon renforcée sur l'insertion scolaire, et par conséquent sur la prévention de la rupture scolaire et de la sous-qualification, constitue un premier levier d'action permettant d'éviter des accompagnements nécessairement plus profonds, une fois l'isolement social accentué.

La capacité de mobiliser les acteurs de différents horizons autour de problématiques complexes semble également être un levier pour une plus grande efficacité des opérateurs. Rassembler l'ensemble des pilotes dans la gestion d'un dispositif commun permettrait d'articuler les objectifs stratégiques et opérationnels de chacun et ainsi d'assurer une plus grande liberté d'action aux opérateurs, dans un cadre maîtrisé. Cet enjeu du partage des objectifs par les différents financeurs doit permettre d'identifier clairement le rôle de chacun dans le pilotage des dispositifs et de présenter un discours commun aux opérateurs.

De la même façon, la possibilité de structurer l'ensemble des réseaux de professionnels en contact avec la population autour des questions d'insertion, notamment des jeunes, assurerait un meilleur repérage des situations et une orientation plus précoce et efficace. A ce titre, le partage d'informations et de pratiques doit pouvoir être organisé de façon régulière et transversale entre les acteurs pour assurer une connaissance des pratiques de chacun et de favoriser leur convergence.

Partie 2

Contexte économique et social du Vaucluse

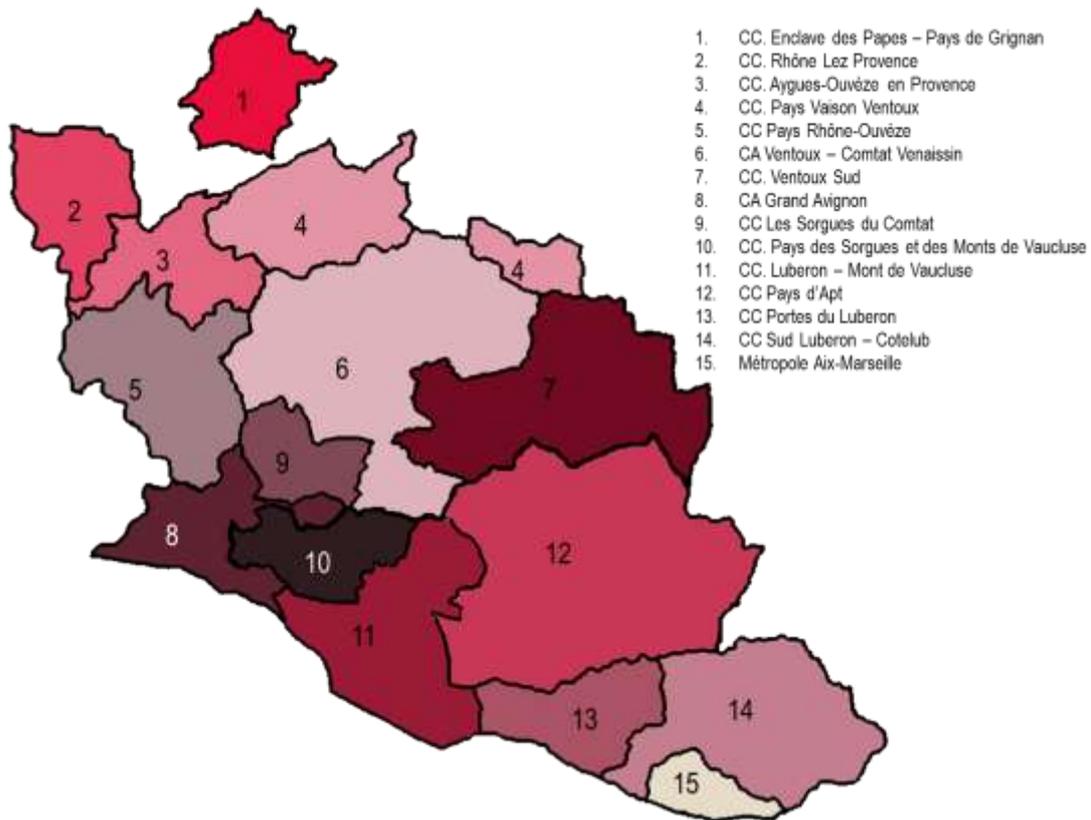


2. Contexte économique et social du Vaucluse

Préambule : Le cadre du diagnostic

Les données présentées dans cette partie reposent sur l'étude et la cartographie de plusieurs indicateurs statistiques sociodémographiques issus en particulier de l'INSEE et de la CAF. L'échelon d'observation retenu est celui des EPCI (partie Vaucluse).

Fig. 5 : Cartographie des EPCI (partie Vaucluse)



2.1. Portrait économique

2.1.1. Un positionnement géostratégique

Malgré un contexte économique et social difficile (cf. 2.2), le Vaucluse, dispose de nombreux atouts géostratégiques et économiques. Au cœur des bassins de consommation de l'Europe et de la Méditerranée, le Vaucluse, de par son positionnement géographique, est au cœur d'un des plus grands carrefours de l'Europe du Sud, et garantit une accessibilité exceptionnelle aux entreprises implantées sur son territoire.

Le territoire offre des infrastructures performantes, de niveau international pour le transport multimodal :

- un réseau autoroutier dense offrant des connections nord / sud, est / ouest ;
- des infrastructures ferroviaires de qualité avec la présence du 2^{ème} chantier national combiné rail / route ;
- la proximité avec le Grand Port maritime de Marseille, 1^{er} port de France et d'Europe du Sud ;
- une voie d'eau à grand gabarit pour unités fluviales et fluvio-maritimes.

Le département offre également de nombreux sites disposant d'une offre immobilière récente ainsi qu'une offre complète de formation en transports et logistiques

Le Vaucluse est le 3^{ème} territoire d'accueil des entreprises du secteur, c'est pourquoi de nombreux opérateurs de logistique et de transport y sont implantés. Un réseau dense et efficient d'infrastructures ainsi qu'une offre de transport pertinente, rendent le département encore plus attractif, lequel accueille chaque année de nouveaux opérateurs, chargeurs ou prestataires spécialisés.

2.1.2. Les grands secteurs économiques

Avec 5 800 établissements, 13 000 salariés, 1,5 milliards d'€ de travaux/an, et plus de 2000 élèves et apprentis formés par an, le **secteur du bâtiment** est un secteur important de l'économie du Vaucluse.

Avec plus de 12 000 entreprises représentant 15 000 salariés, 1 400 apprentis et 1,7 milliards d'Euros de chiffre d'affaires, **l'artisanat** est également une composante essentielle du paysage économique vaclusien.

Outre son rôle économique, le tiers de l'activité économique du Département repose sur les petites entreprises, l'artisanat remplit d'autres fonctions :

- un rôle d'animation économique et sociale des villes et villages,
- un rôle culturel, grâce à la place réservée aux métiers d'art,
- un rôle de formation et d'insertion des jeunes par le biais de l'apprentissage, élément important dans la lutte contre le chômage et l'insertion économique.

Au 1er Janvier 2012, le Vaucluse comptait **572 Grandes et Moyennes Surfaces**. Sur l'ensemble du département, elles couvrent une superficie totale de plus de 809 000 m² (hors vente et réparation automobiles, et commerce de gros).

La densité commerciale est très élevée avec de 1 466 m² pour 1 000 habitants.

Le Vaucluse est par ailleurs à proximité de **3 sites nucléaires** majeurs qui mobilisent plus de 18 000 emplois.

ITER est le plus grand projet de recherche international, 17 milliards d'euros et 7 membres fondateurs (USA, Russie, Chine, Japon, Corée du Sud, Inde et Union Européenne)

Les sites du Tricastin, de Marcoule et de Cadarache apportent ainsi des compétences dans une multitude d'autres secteurs : chimie, matériaux, cosmétique, métrologie, robotique, agroalimentaire, décontamination, traitement des effluents ...

Grâce à sa **situation géographique privilégiée**, le Vaucluse bénéficie de **productions agricoles** précoces, abondantes et variées. Il se place au premier rang français pour la production de raisin de table, de cerises et de pommes Golden.

De fait, la transformation des fruits et légumes domine l'activité agroalimentaire vauclusienne (31% des établissements).

En lien avec la production agricole, **l'industrie agroalimentaire**, filière historique du département, évolue grâce aux innovations technologiques pour s'adapter aux nouvelles attentes du consommateur.

Les industries agroalimentaires sont implantées sur l'ensemble du territoire avec une forte concentration, importante zone de production maraîchère.

Ce secteur industriel représente 23 % des emplois et 10 % du chiffre d'affaires de l'industrie du Vaucluse (42% de la production sont dédiés à l'export) et compte plus de 200 établissements employant près de 9000 salariés.

Le Vaucluse est également le 4^{ème} département de France en surface agricole utile certifiée bio et le 3^{ème} département de France en nombre de producteurs bio.

Le Vaucluse est également localisé au cœur d'une vaste zone de production de **plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM)**, territoire provençal par excellence, vecteur d'image pour l'industrie cosmétique. Il réunit sur son territoire des PME spécialisées dans la fabrication et le conditionnement d'huiles essentielles, la recherche en formulation cosmétique, le conditionnement à façon, ou encore la production d'arômes et d'ingrédients.

Le Vaucluse accueille des **centres régionaux pour l'innovation et le transfert de technologies** dans le secteur des cosmétiques (CRITT), des centres techniques de la conservation des produits agricoles (CTCPA) pour contribuer au développement des compétences des entreprises, et l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA).

L'Université d'Avignon et des pays de Vaucluse(UAPV) dispose d'une UFR (Unité de Formation et de Recherche) Sciences, Technologies, Santé, laquelle est composée de 6 départements d'enseignement (Biologie, Chimie, Géologie, Mathématiques, Physique, STAPS), 1 centre d'enseignement et de recherche en informatique, 4 laboratoires de recherche reconnus et 4 Unités Mixtes de Recherche/INRA.

Enfin, dans le Vaucluse, **l'économie créative**. Depuis très longtemps la région attire naturellement créateurs et artistes qui trouvent en Provence, un style de vie, des infrastructures, des équipements et des lieux propices et uniques. Au-delà de cette incontestable « magie du lieu », la création de filières spécialisées de formation et de recherche permet de soutenir le développement des projets et des entreprises.

L'économie créative en Vaucluse en quelques chiffres :

- Plus de 500 entreprises
- 5 000 emplois
- 15 000 emplois dans le tourisme

Source : Vaucluse Développement

Fig. 6 : L'âge des entreprises en 2014 par EPCI

	moins d'un an	De 1 à 5 ans	De 6 à 9 ans	Plus de 10 ans
Métropole Aix-Marseille	10,5%	40,8%	15,5%	33,2%
CA du Grand Avignon (COGA)	10,2%	39,9%	15,1%	34,9%
CA Ventoux-Comtat-Venaissin (COVE)	8,9%	39,6%	14,7%	36,8%
CC Aygues-Ouvèze en Provence (CCAOP)	11,4%	41,0%	13,4%	34,3%
CC Pays Rhône-Ouvèze	9,9%	38,7%	15,1%	36,3%
CC des Portes du Luberon	10,4%	39,3%	17,1%	33,2%
CC des Sorgues du Comtat	10,1%	40,7%	15,6%	33,6%
CC du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	10,0%	40,7%	14,4%	34,9%
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	7,0%	40,0%	14,2%	38,7%
CC Luberon Monts de Vaucluse	9,3%	38,3%	15,3%	37,1%
CC Pays d'Apt-Luberon	7,7%	38,1%	16,5%	37,6%
CC Pays Vaison Ventoux (COPAVO)	8,0%	38,5%	14,9%	38,6%
CC Rhône Lez Provence	11,3%	40,6%	13,4%	34,7%
CC Territoriale Sud-Luberon	11,4%	41,9%	16,9%	29,8%
CC "Ventoux-Sud"	11,7%	38,1%	14,9%	35,2%
Vaucluse	9,7%	39,6%	15,1%	35,5%

Source : Insee, Clap

Au niveau de l'âge des entreprises du Vaucluse, **49,3 % des entreprises ont moins de 5 ans.**

Fig. 7 : Nombre de salariés en fonction de la taille des entreprises

	Nombre de salariés	Part travaillant dans des établissements de 1 à 9 salariés (%)	Part travaillant dans des établissements de 10 à 19 salariés (%)	Part travaillant dans des établissements de 20 à 49 salariés (%)	Part travaillant dans des établissements de 50 salariés ou plus (%)
Alpes-de-Haute-Provence	45 095	29,4	13,3	18,8	38,5
Hautes-Alpes	46 406	29,4	15,0	19,7	36,0
Alpes-Maritimes	372 041	25,2	11,9	15,8	47,1
Bouches-du-Rhône	719 126	19,7	10,8	14,9	54,7
Var	268 992	27,9	13,0	16,2	42,9
Vaucluse	178 656	25,8	12,8	16,9	44,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 630 316	23,5	11,8	15,8	49,0
France métropolitaine	22 155 407	19,9	10,9	15,9	53,4

Source : Insee, Clap

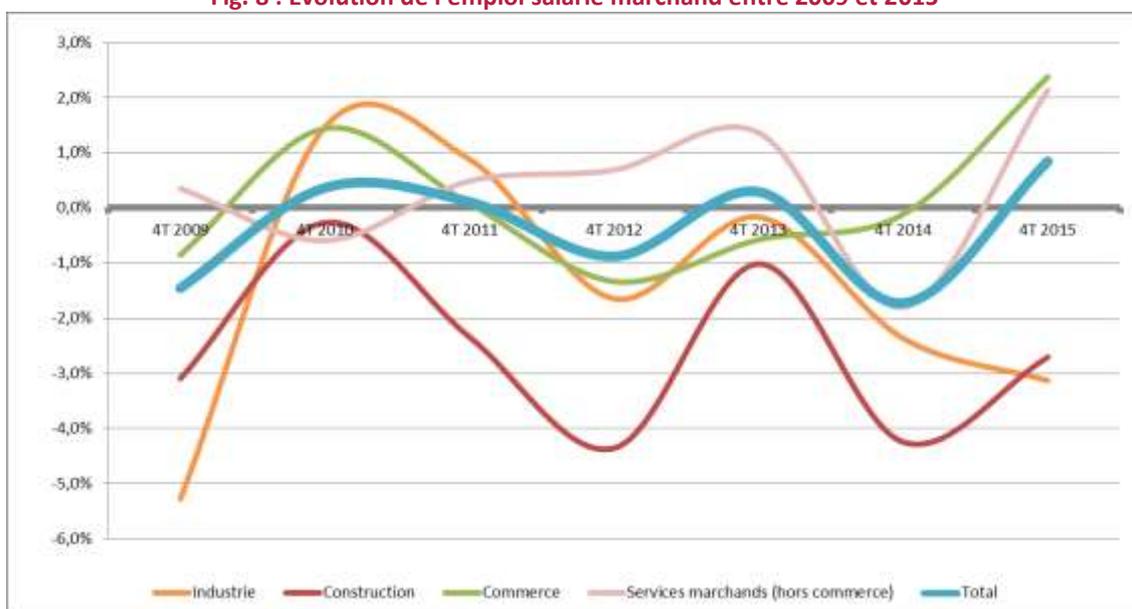
Salariés selon la taille des établissements au 31 décembre 2013 : Provence-Alpes-Côte d'Azur par département
Champ : Établissements actifs et effectifs salariés au 31 décembre, hors secteur de la défense

Pour ce qui est de la **répartition des salariés dans les entreprises**, le Vaucluse est caractérisé par un **nombre important de salariés dans des Très Petites entreprises** (25,8% de l'emploi salarié en 2013 et plus de 9 entreprises sur 10), et ce largement devant les moyennes françaises (19,9%) et régionales (23,5%). Le **territoire est fortement structuré** autour de nombreux acteurs associatifs en particulier, qui **accompagnent les porteurs de projets de création d'entreprises**. Cette organisation, au plus près des vauclusiens permet au département d'avoir des taux de pérennité des entreprises créées à 3 ans supérieurs aux moyennes régionales et nationales (85% en 2013). Parallèlement, les salariés vauclusiens travaillant dans des entreprises de plus de 50 salariés (44,6%) sont moins nombreux à comparer aux moyennes nationales (53,4%) et régionales (49%).

Pour ce qui est de la **répartition des salariés dans les entreprises**, le Vaucluse est caractérisé par un **nombre important de salariés dans des Très Petites entreprises** (25,8% de l'emploi salarié en 2013) et ce largement devant les moyennes françaises (19,9%) et régionales (23,5%). Parallèlement, les salariés vauclusiens travaillant dans des entreprises de plus de 50 salariés (44,6%) sont moins nombreux à comparer aux moyennes nationales (53,4%) et régionales (49%).

En termes d'évolution **de l'emploi salarié marchand (Fig. 8)**, l'évolution tendancielle s'est améliorée fin 2015 pour ce qui concerne les secteurs du commerce et des services a-contrario de ceux de la construction et de l'industrie qui continue de se contracter.

Fig. 8 : Evolution de l'emploi salarié marchand entre 2009 et 2015



2.2. Portrait démographique

2.2.1. Situation de la population

Avec **549 949 habitants en 2014**, le Vaucluse est le quatrième département le plus peuplé sur les six de la région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA). Il est marqué par une densité contrastée avec une **concentration de la population sur l'ouest du département**, autour des pôles urbains que sont Avignon, Orange et Carpentras tandis que l'est et le sud sont moins peuplés.

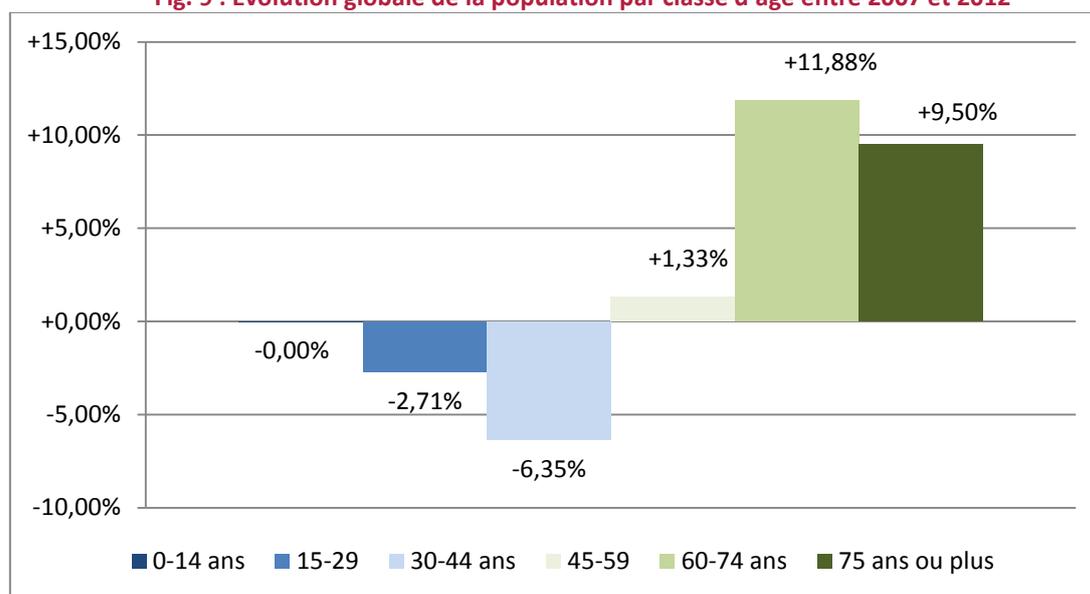
2.2.2. Evolution de la population

Le Vaucluse conserve un dynamisme démographique, avec une augmentation 1,01 % entre 2012 et 2014 qui se conjugue toutefois à un vieillissement de la population.

L'évolution globale de la population entre 2007 et 2012 par classe d'âge met par ailleurs en avant d'importantes disparités :

- la classe d'âge de 15-29 ans voit ses effectifs diminuer de 2,71 %
- la classe d'âge de 30-44 ans enregistre une forte diminution de ses effectifs : -6,35%
- a contrario, les classes d'âge et des plus de 75 ans (+9,50%) et celle de 60-74 ans (+11,88%) sont en forte augmentation. Cette tendance traduit un vieillissement marqué de la population vauclusienne

Fig. 9 : Evolution globale de la population par classe d'âge entre 2007 et 2012



Source: INSEE RGP 2007 / 2012

► Pauvreté et revenus

À l'exception des Hautes-Alpes (14,0 %), le taux de pauvreté (Fig. 10) de tous les départements de la région est supérieur à celui de la moyenne métropolitaine. **Le Vaucluse est le département le plus touché (19,3 % de la population) et se situe à la 7^e place des départements métropolitains selon ce critère.**

En 2011, 16,4 % des habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur (soit 806 200 personnes) vivent sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 977 euros par mois et par unité de consommation. Ce taux de pauvreté est très légèrement en hausse par rapport à l'année 2010, en Paca comme en France métropolitaine (respectivement + 0,1 et + 0,2 point). Au niveau national, le taux de pauvreté s'établit à 14,3 % en 2011.

Le Vaucluse connaît également des disparités de richesse entre ses territoires. Au niveau départemental, le revenu annuel médian (par unité de consommation en 2011) de 17.335€ est largement inférieur à la moyenne régionale de 19 059€.

Provence-Alpes-Côte d'Azur reste en 2011 la 4^e région métropolitaine la plus touchée par la pauvreté, derrière Nord-Pas-de-Calais (19,7 %), Languedoc-Roussillon (19,6 %) et Corse (19,2 %). C'est dans l'ouest de la métropole que la pauvreté est la moins marquée : en Pays de la Loire (11,6 %) et en Bretagne (11,5 %).

Fig. 10 : Taux de pauvreté des départements de PACA (Source INSEE RGP 2012)

	Taux de pauvreté (%)
Alpes-de-Haute-Provence	15,9
Hautes-Alpes	14,0
Alpes-Maritimes	14,4
Bouches-du-Rhône	17,7
Var	14,9
Vaucluse	19,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	16,4
France métropolitaine	14,3

Des disparités départementales dans la dépendance aux minima sociaux mettent en évidence des **poches de pauvreté**, notamment sur le territoire de l'**UT Grand Avignon** où la **part des allocataires dont les ressources sont constituées à 100% des prestations Caf est de 24,8%** contre 13,2% pour l'UT Sud-Vaucluse

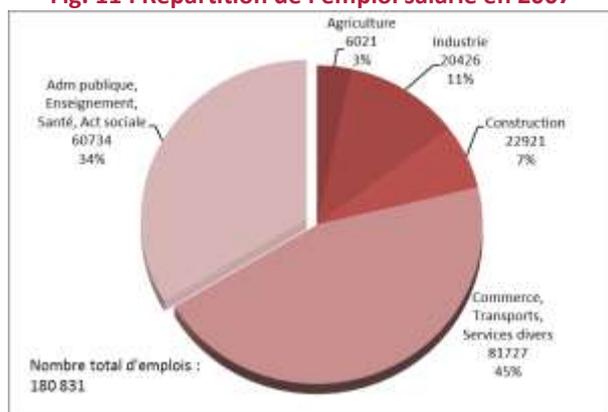
2.3. L'emploi

2.3.1. La population active

En terme de répartition et d'évolution de l'emploi salarié en entre 2007 et 2012 (cf. Fig. 11 et 12), le Vaucluse est caractérisé par :

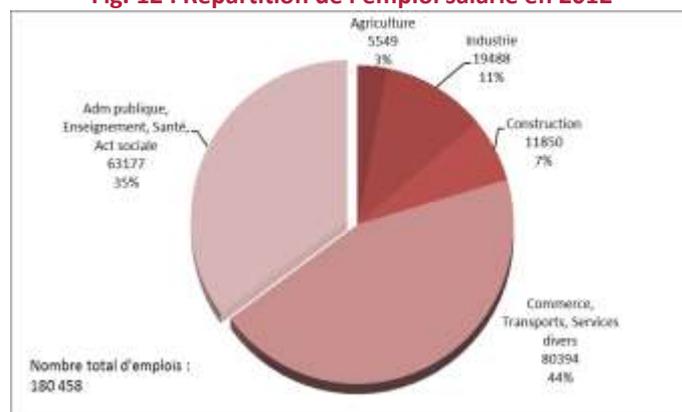
- Un poids important du secteur du commerce, des transports et des services avec 44% de l'emploi en 2012 ;
- Le secteur de l'administration est le second secteur en terme d'emploi (35% en 2012) et s'est accru entre 2007 et 2012 (+4%) ;
- Le marché du travail vauclusien est donc fortement tourné vers l'économie de services avec une concentration de 79% des emplois dans ce secteur en 2012 (76,9% en 2011) ;
- Le secteur de la construction qui représente toujours 7% de l'emploi du Vaucluse en 2012 par rapport à 2007 a connu une très forte baisse liée à la crise avec -48,3 % ;
- Le secteur de l'industrie se maintien quasiment avec près de 20 000 salariés en 2012 ;
- Le secteur agricole voit son nombre de salarié décroître de 7,84% entre 2007 et 2012.

Fig. 11 : Répartition de l'emploi salarié en 2007



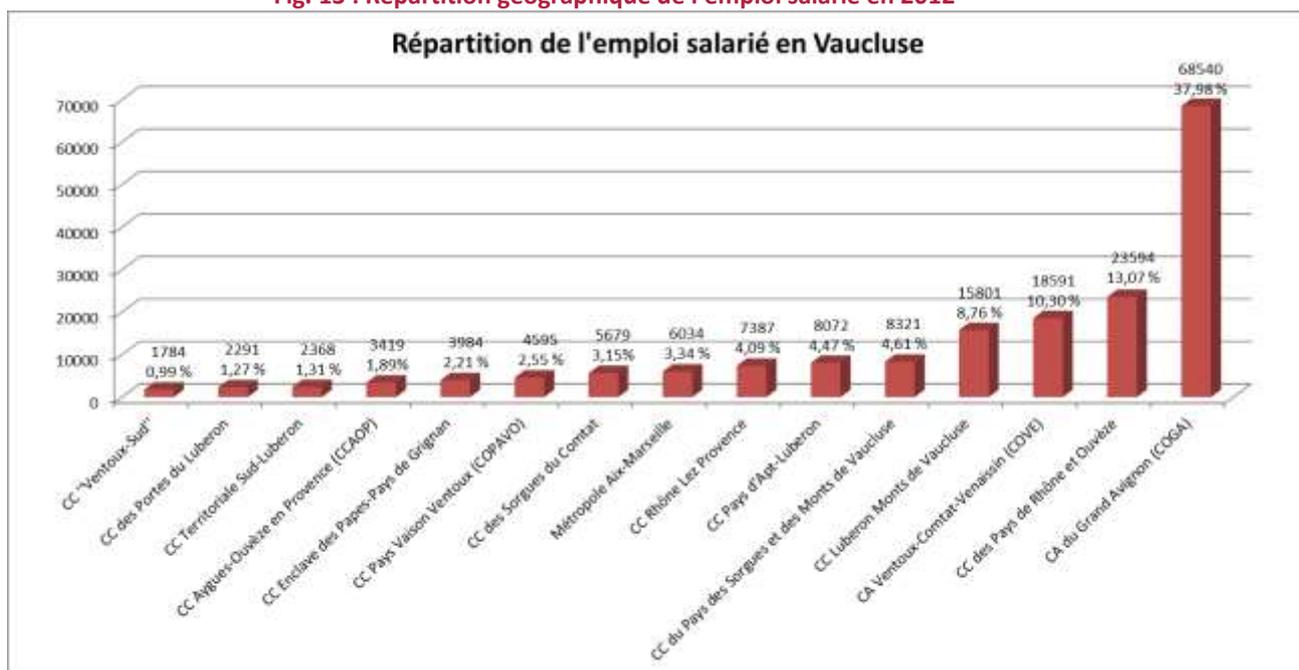
Source : INSEE RGP 2007 et 2012

Fig. 12 : Répartition de l'emploi salarié en 2012



Source : INSEE RGP 2007 et 2012

Fig. 13 : Répartition géographique de l'emploi salarié en 2012



Source : INSEE RGP 2007 et 2012

L'emploi salarié est globalement localisé sur le bassin d'Avignon (37,98%), de la CCPRO (13,07%) et de la COVE (10,30%) soit 60% du total.

En termes de répartition géographique du nombre de salariés par secteur d'activité voici les principaux enseignements tirés de l'exploitation des données (Fig. 14 à 18) :

- C'est la COVE qui concentre le plus d'emploi dans **l'agriculture** (20,95 % des salariés) ;
- **L'industrie** est fortement représentée sur les territoires des Sorgues du Comtat (20,07 %) et de la CC Rhône Lez Provence (21,82 %) ;
- La construction est très présente en particulier sur le Sud du Département.
- **Le secteur du commerce** est très important en nombre de salariés sur les territoires d'Avignon (50,79%) et de Cavaillon (53,35 %) en particulier ;
- **L'administration**, deuxième secteur d'emploi derrière le commerce, est fortement représentée sur le territoire de la CC Ventoux Sud (65,31 %).

Fig. 14 : Poids des salariés dans l'agriculture par EPCI

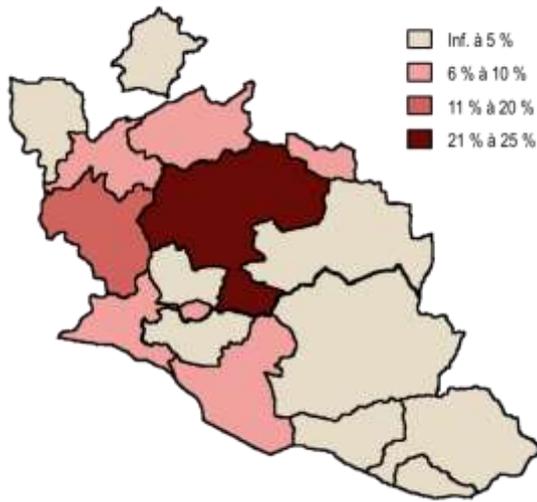


Fig. 15 : Poids des salariés dans l'industrie par EPCI



Fig 16. : Poids des salariés dans la construction par EPCI



Fig. 17 : Poids des salariés dans le commerce par EPCI

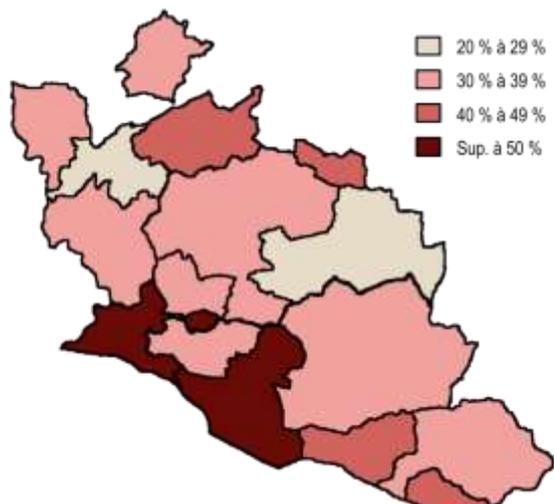
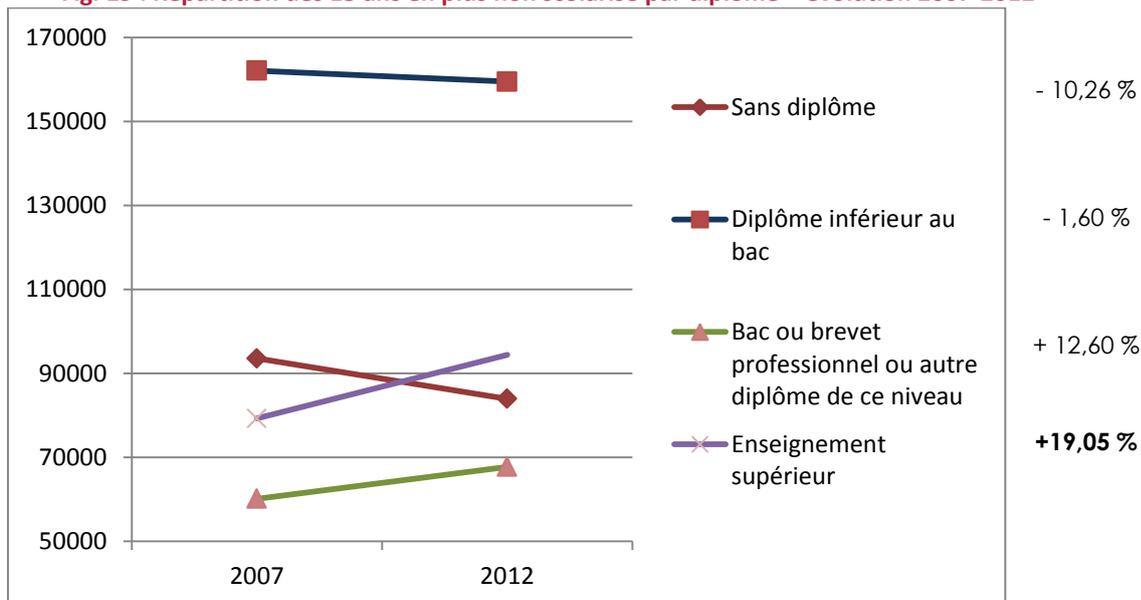


Fig. 18 : Poids des salariés dans l'administration par EPCI



Source : INSEE RGP 2007 et 2012

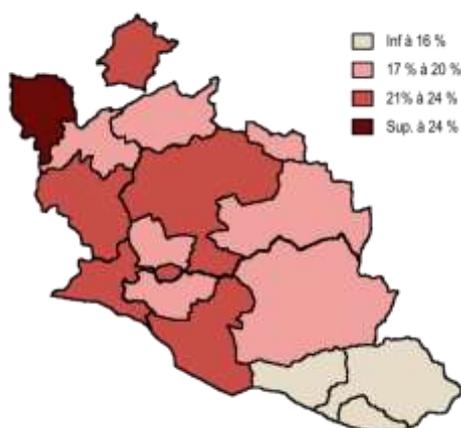
Fig. 19 : Répartition des 15 ans en plus non scolarisé par diplôme – évolution 2007-2012



Source : INSEE RGP 2012

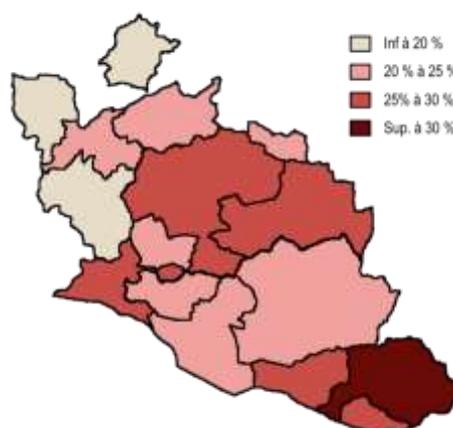
On peut noter une **inversion de tendance entre la population sans diplôme**, qui, **entre 2007 et 2012** passe en dessous de celle avec un **diplôme de l'enseignement supérieur (Fig. 19)**. Le nombre de jeunes dans **l'enseignement supérieur** a connu une **évolution positive** entre 2007 et 2012

Fig. 20 Répartition de la population sans diplômes en 2012



Source : INSEE RGP 2012

Fig. 21 : Répartition de la population ayant un diplôme supérieur au bac en 2012



Source : INSEE RGP 2012

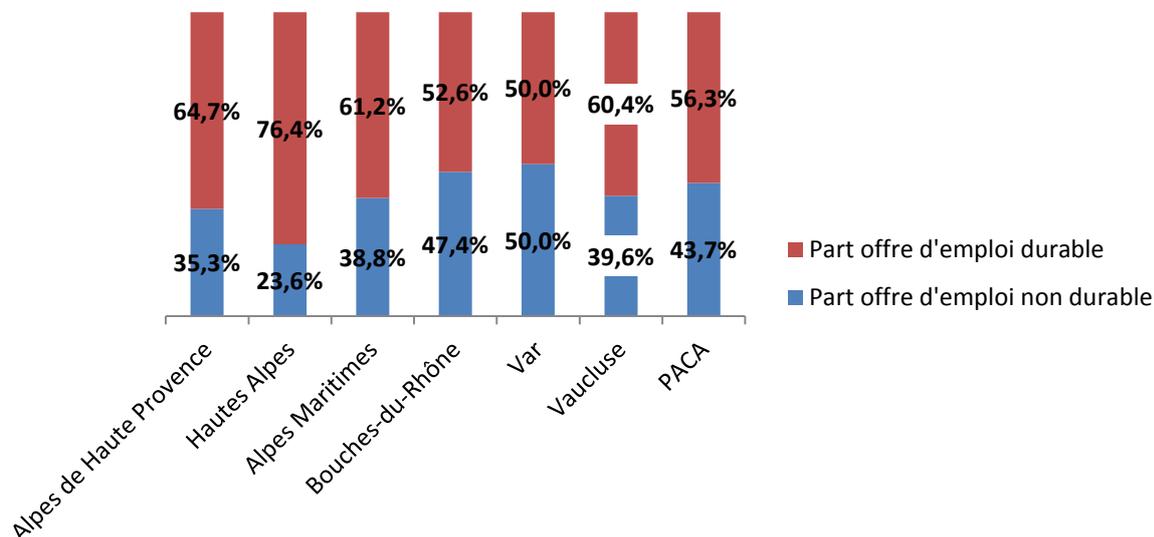
Parallèlement, la **répartition de la population sans diplômes (Fig. 20)** et celle **ayant un diplôme supérieur au baccalauréat (Fig. 21)** montre de larges disparités entre le Nord et l'Ouest du département et le sud du territoire avec des écarts de 8 à 10 %.

L'emploi précaire apparaît pour sa part prédominant sur le département avec une part importante de la population en emploi partiel, en CDD, ou intérim.

L'emploi à temps partiel, représentant 21,0% des emplois vauclusiens, est fortement présent dans les cantons ruraux de l'est et du sud du département. Les territoires présentant les taux d'emploi précaires les plus élevés concernent en revanche autant les territoires ruraux de l'est du département, avec des taux supérieurs à 18%, que les secteurs d'Orange, de Carpentras ou d'Avignon.

Le Vaucluse se distingue par une part importante d'offres d'emploi non durables (Fig. 22) (intérim, contrat à durée déterminée de moins de 6 mois, etc.) de l'ordre de **60,4%** en 2013 et supérieure à la moyenne régionale de 56,3%, caractéristique qui s'explique en grande partie par la place du travail saisonnier dans le département et prioritairement dans les secteurs agricoles, de l'hôtellerie et de la restauration.

Fig. 22 : Part des offres d'emploi durables et non-durables enregistrées par Pôle Emploi en 2013



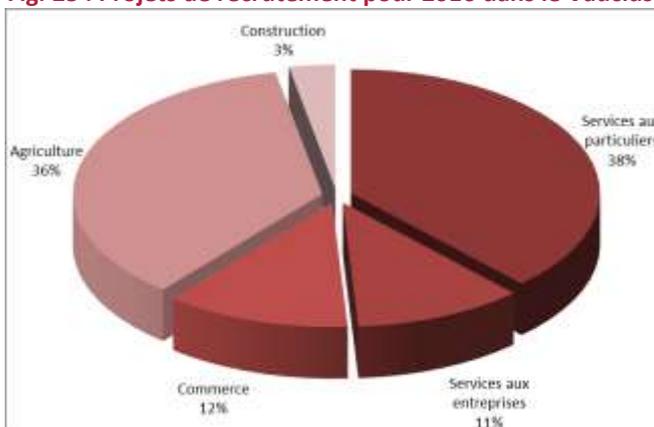
Source : SPED Vaucluse

► Les projets de recrutements

Selon l'enquête des Besoins de Main d'Œuvre de 2016 pour le Vaucluse, réalisée par Pôle Emploi pour 2016, on recense **28 023 projets de recrutement soit 13% de plus qu'en 2015.**

66% du total des projets de recrutement sont des projets saisonniers (contre 70% en 2014) ne garantissant dès lors pas des conditions d'emploi durables aux demandeurs d'emploi et posant la question de leur accompagnement en période d'inactivité, un taux largement supérieur à la moyenne régionale de **50% de projets saisonniers.**

Fig. 23 : Projets de recrutement pour 2016 dans le Vaucluse



Source : Pôle emploi, enquête BMO 2015

Parmi les métiers qui concentrent le plus d'intention d'embauche, on peut noter ceux des domaines de l'agriculture (viticulteurs, arboriculteurs...) avec près de **10 000 projets dont 95 % en emploi saisonnier.**

De plus, **27% des projets de recrutement sont considérés comme difficiles** (contre 30% en 2014) par les établissements qui recrutent. Cette difficulté peut notamment s'expliquer par une inadéquation entre les niveaux de formation et de qualification demandés et ceux des personnes en recherche d'emploi. **Enfin, et en lien étroit avec la typologie des entreprises vauclusiennes, 60% des projets d'embauche sont exprimés par des établissements de moins de 10 salariés.**

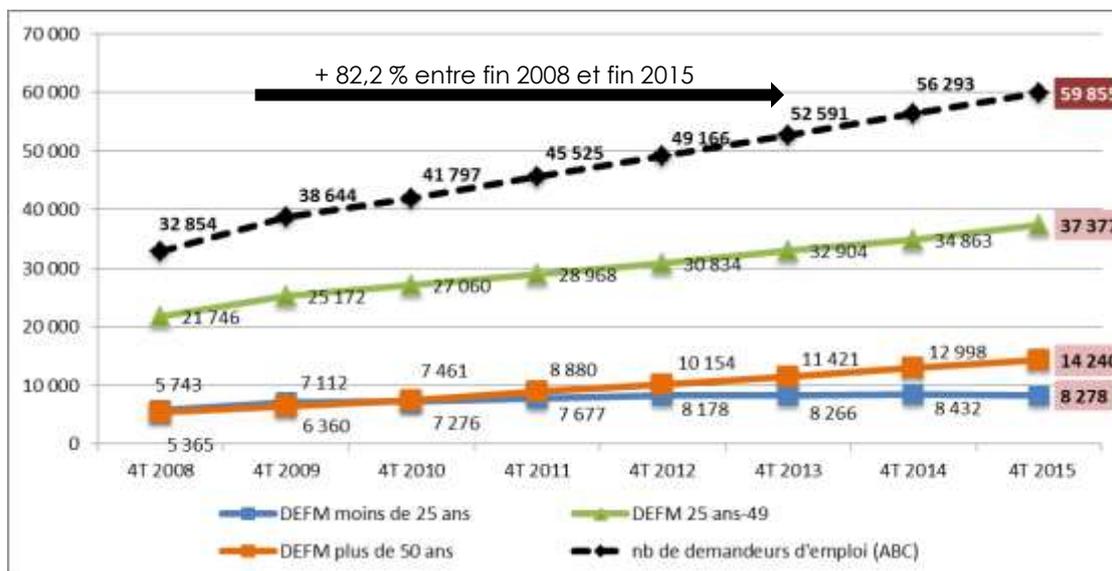
2.3.2. Situation du chômage

Le Vaucluse est caractérisé par un **taux de chômage très important** et qui s'est largement accrue depuis la crise de 2008 Touchant 13% de la population active fin 2015 (Fig. 24) avec **près de 60.000 chômeurs** de catégories A,B et C (Fig. 25) soit une augmentation de **82,2% entre fin 2008 et fin 2015**, le Vaucluse est en 7^{ème} position des départements français ayant le plus fort taux de chômage (+3% par rapport à la moyenne nationale) et le premier de la région PACA.

Fig. 24 : Evolution du taux de chômage entre fin 2008 et fin 2015



Fig. 25 : Evolution des demandeurs d'emploi par tranche d'âge entre fin 2008 et fin 2015



Si le chômage touche, au sens du recensement, 15,9% des 15-64 ans à l'échelle départementale en 2012, il existe toutefois des disparités territoriales importantes (Fig. 26) entre les secteurs d'Avignon, d'Orange, de Bollène et de Valréas qui présentent les taux de chômage les plus élevés et l'est et le sud du département moins touchés.

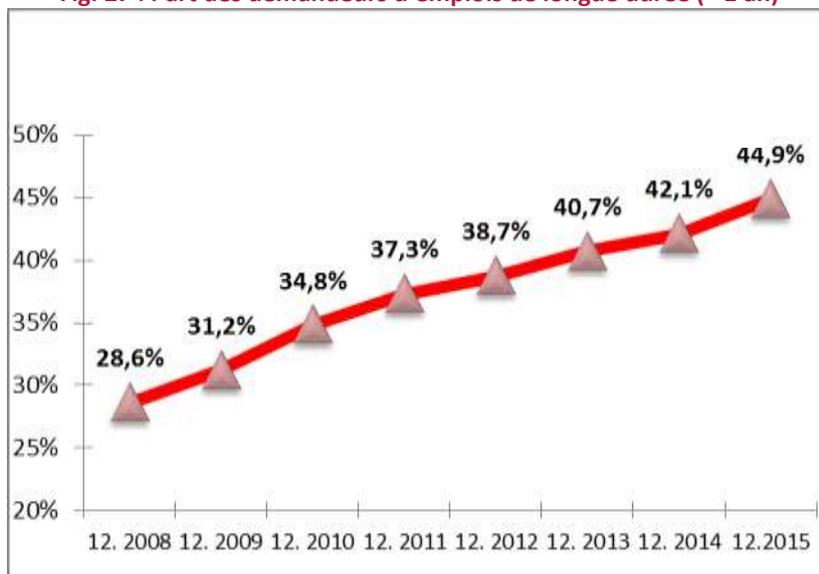
Fig. 26 : Part de la population au chômage en 2012



Source : INSEE RGP 2012

La **part des demandeurs d'emplois de longue durée** parmi la population active (Fig.27) **a fortement progressé entre fin 2008 et fin 2015 (+57%)** pour représenter **44,9 % de la population active**. Cette donnée met en avant les difficultés rencontrées par ces demandeurs d'emploi pour retrouver une activité salariée pérenne.

Fig. 27 : Part des demandeurs d'emplois de longue durée (> 1 an)



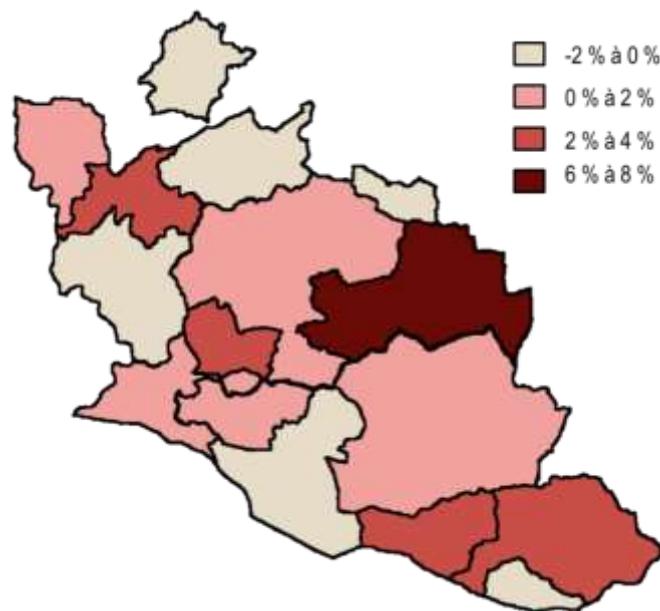
Source : INSEE RGP 2012

2.3.3. Situation des jeunes vaclusiens

► Evolution et répartition

Les 15–29 ans (Fig. 28) représentent, en 2012, 16,77% de la population totale du département, mais leur part diminue dans la population départementale totale (avec une diminution annuelle de – 2,71% entre 2007 et 2012). **La Communauté de communes Ventoux Sud fait figure d'exception avec une évolution de 15,6% sur cette même période.**

Fig. 28 : Evolution de la population 15 - 29 ans entre 2007 et 2012



► Situation sociale

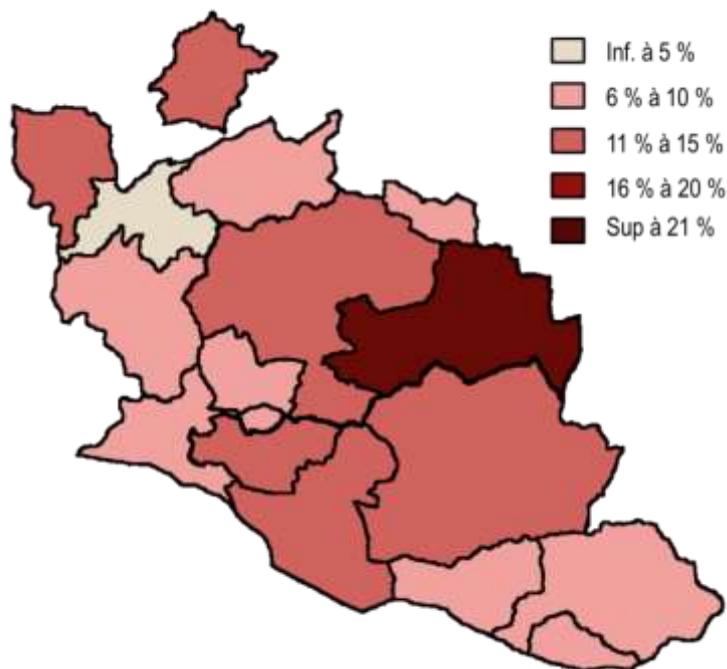
4 853 personnes, âgées de 16 à 29 ans (5,6% de la tranche d'âge), **sont allocataires du RSA** au 31 décembre 2012.

9,98% des 15-24 ans ne sont ni scolarisés ni diplômés en 2012 sur l'ensemble du territoire vaclusien, taux qui varie selon les territoires (Fig. 29):

- Les EPCI qui concentrent le plus de jeunes non diplômés sont ceux de Ventoux-Sud (23,65 %), Rhône-Lez-Provence (12,90 %) et Luberon-Monts de Vaucluse (12,43 %).
- La Communauté de communes Aygues-Ouvèze en Provence pour sa part a le taux le plus faible (4,60 %).

Parmi les 91 635 personnes âgées entre 15 et 29 ans dans le Vaucluse, 42,18 % sont étudiants.

Figure 29. Part de la population des 15-24 ans non scolarisée et non diplômée



Sur l'ensemble des participants à la Journée Défense et Citoyenneté, **9,1% des jeunes était en difficulté de lecture et 4,0% en grave difficulté en difficulté de lecture en 2013** : des taux supérieurs aux moyennes de France métropolitaine, respectivement à 8,5% et 3,5% et qui indique une **problématique d'illettrisme importante sur le département**.

Figure 30. Part des jeunes non insérés de 18 à 24 ans

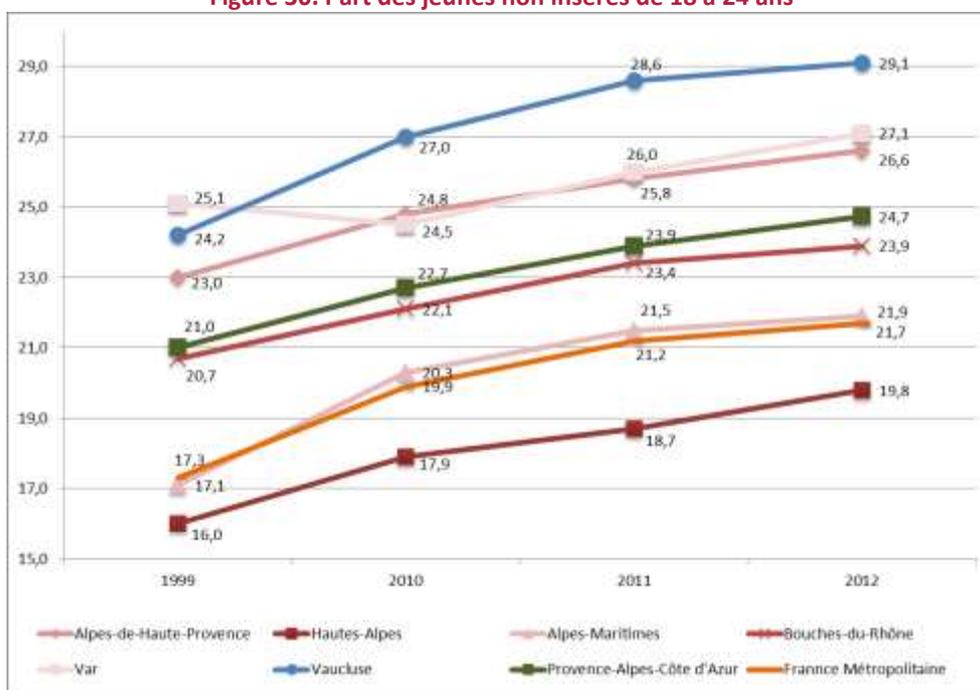
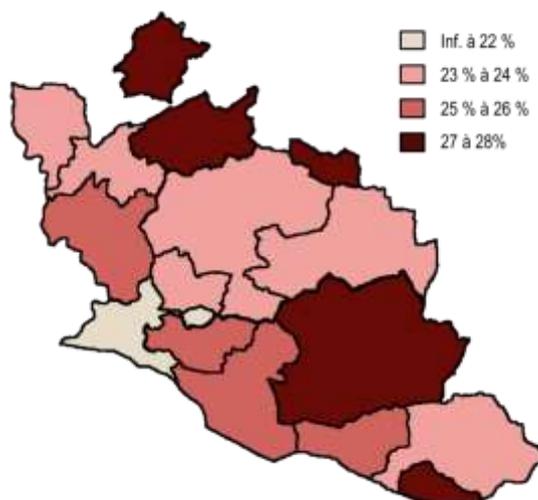


Fig. 31 : Répartition des jeunes non insérés de 15 à 24 ans en Vaucluse



La **situation des jeunes non-insérés** (Fig. 30) est **préoccupante** avec un pourcentage dépassant les moyennes régionales et nationales en particulier sur les bassins d'Apt, Vaison-la-romaine, Valréas et Pertuis (Fig. 31).

► Situation professionnelle

Les jeunes vauclusiens connaissent une importante fragilité dans l'emploi.

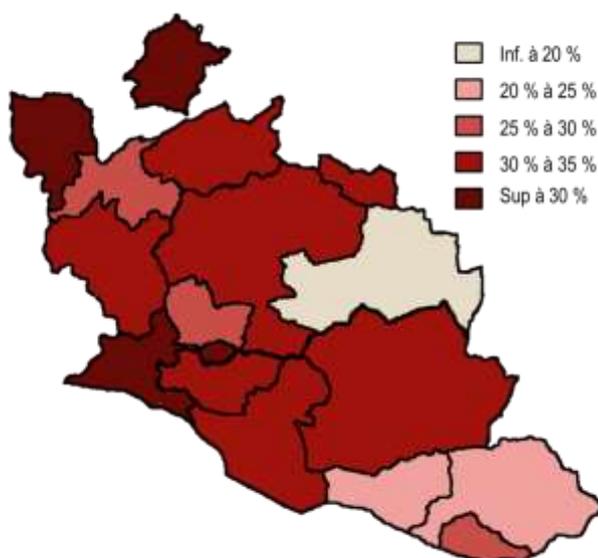
En effet, sur l'ensemble des 15-24 ans salariés dans le Vaucluse, 70,14 % sont à temps plein et 29,86 % à temps partiel. L'emploi à temps partiel est ainsi surreprésenté chez les jeunes en comparaison à l'ensemble de la population active (21,0%).

En 2012, le **taux de chômage des 15-24 ans** du Vaucluse était de **33,03% pour le Vaucluse** (avec un écart entre la Communauté de Communes Rhône-Lez-Provence à 39,16% et 18,88% pour la Communauté de Communes Ventoux-Sud).

Fig. 32 : Part des 15-24 ans au chômage en 2012

La **situation sociale des jeunes est également très dégradée** avec pour l'Ouest et le Nord du département des part très importantes de jeunes au chômage : 39,16 % pour la Communauté de communes Rhône Lez Provence, 36,59 % pour le Grand Avignon et 35,16 % pour la Communauté de communes Enclave des Papes-Pays de Grignan / 18,88 % pour la Communauté de communes Ventoux Sud.

Moyenne Vaucluse : 33,03 %.



2.4. Focus sur le RSA

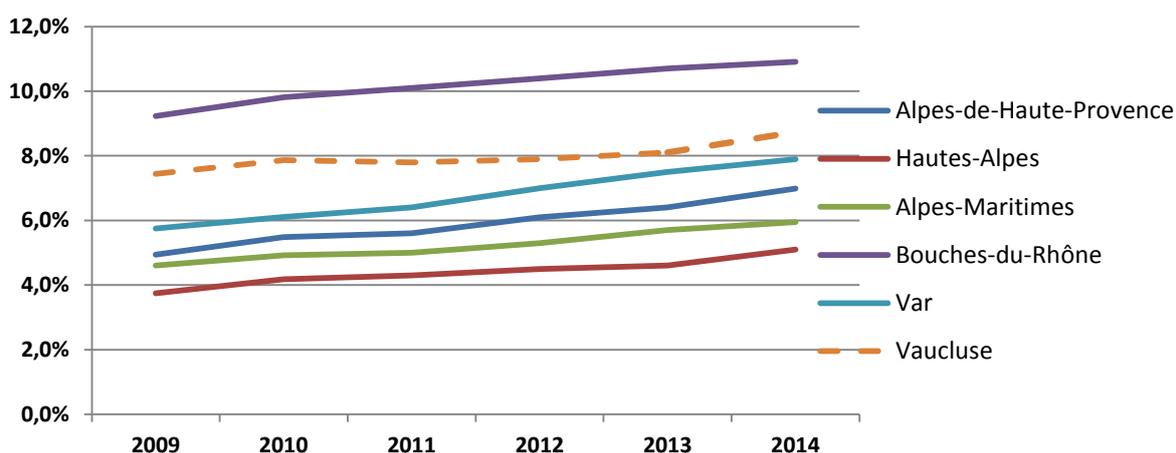
2.4.1. Les allocataires

Fig. 33 : Part de la population couverte par le Revenu de solidarité active (RSA) en 2014

Population couverte par le RSA
(allocataire, conjoint et personnes à charge)
au 31/12/2014 au sein de la population totale

		RSA socle		RSA total	
		(%)	Rang	(%)	Rang
84	Vaucluse	6,5	82	8,7	83
F	France	5,9		8,0	
M	France métropolitaine	5,4		7,4	
PRO	Province	5,4		7,5	

Fig. 34 : Population couverte par le RSA au 31 décembre 2013 et évolution entre 2009 et 2014



Source : CNAF ; MSA ; INSEE

Au 31 décembre 2014, la **part de la population couverte par le RSA est de 8,7% et est largement supérieure à la moyenne de la France métropolitaine (7,4% de la population).**

Le Vaucluse est le deuxième département de PACA en matière de part de population couverte par le RSA.

2.4.2. Répartition géographique des bénéficiaires du RSA par EPCI et par U.T.

Fig. 35 : Part des bénéficiaires du RSA en % de la population des EPCI en 2012

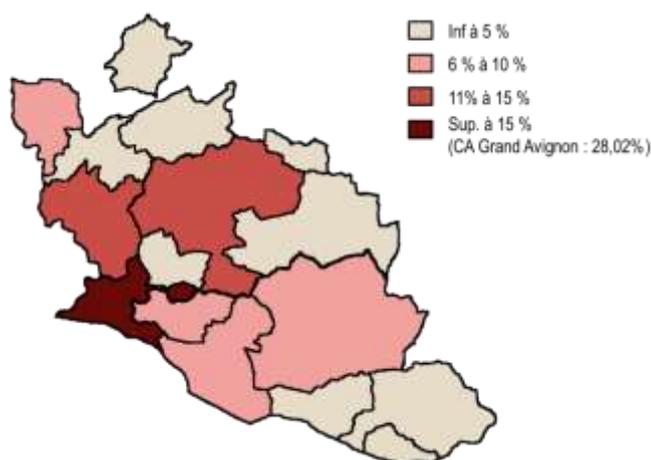


Fig. 36. : Répartition des bénéficiaires du RSA sur le Vaucluse par EPCI en 2012

	En nombre	en %
Métropole Aix-Marseille	724	3,69%
CA du Grand Avignon (COGA)	8 225	41,94%
CA Ventoux-Comtat-Venaissin (COVE)	2155	10,99%
CC Aygues-Ouvèze en Provence (CCAOP)	300	1,53%
CC des Pays de Rhône et Ouvèze	2 523	12,86%
CC des Portes du Luberon	269	1,37%
CC des Sorgues du Comtat	520	2,65%
CC du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	822	4,19%
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	442	2,25%
CC Luberon Monts de Vaucluse	1 389	7,08%
CC Pays d'Apt-Luberon	679	3,46%
CC Pays Vaison Ventoux (COPAVO)	212	1,08%
CC Rhône Lez Provence	882	4,50%
CC Territoriale Sud-Luberon	298	1,52%
CC "Ventoux-Sud"	172	0,88%
Vaucluse	19 612	

Fig. 37. Evolution du nombre moyen de bénéficiaires du RSA par Unité Territoriale entre 2012 et 2016

	2012	2013	2014	2015	Au 30 04 2016	Evolution 2014-2015
UT du Comtat	ND	ND	3 461	3 395	3 451	-2%
UT du Grand Avignon	ND	ND	5 999	6 053	6 137	+2%
UT du Haut Vaucluse	ND	ND	2 701	2 812	2 805	0%
UT du Sud Vaucluse	ND	ND	3 421	3 419	3 397	0%
VAUCLUSE	14 224	14 703	15 582	15 678	15 790	+0,006%

Source : données CD 84

2.4.3. Evolution du budget RSA

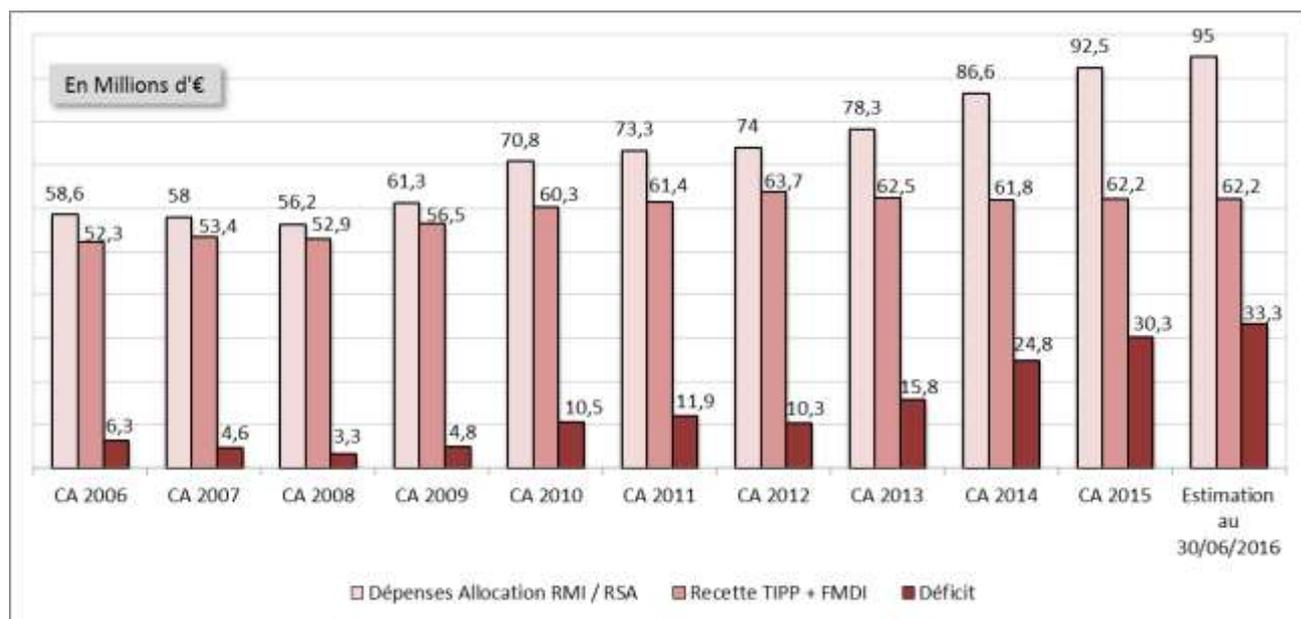
Les dépenses d'allocation du RSA sont en constante augmentation depuis 2006 (Fig. 38).

Représentant un montant de 92,5 millions d'euros pour l'exercice 2016, elles ont ainsi subi une évolution de +58% sur la période.

Les recettes associées aux dotations de l'Etat en matière de taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) et du Fonds mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) évoluent très peu, générant une progression très importante du reste à charge pour le Département de Vaucluse passant ainsi de 6,3 millions d'euros en 2006 à 30,3 millions d'euros pour 2015.

Le taux de couverture de l'allocation RSA par l'Etat passe ainsi de 87,9% en 2006 à 67,2% en 2015. **Ce phénomène s'explique par l'effet cumulé de la stagnation des recettes effectivement versées par l'Etat et de l'augmentation du nombre des bénéficiaires.**

Fig. 38 : Evolution du budget dévolu au RMI/RSA entre 2006 et 2016



Source : Direction des Finances du CD84

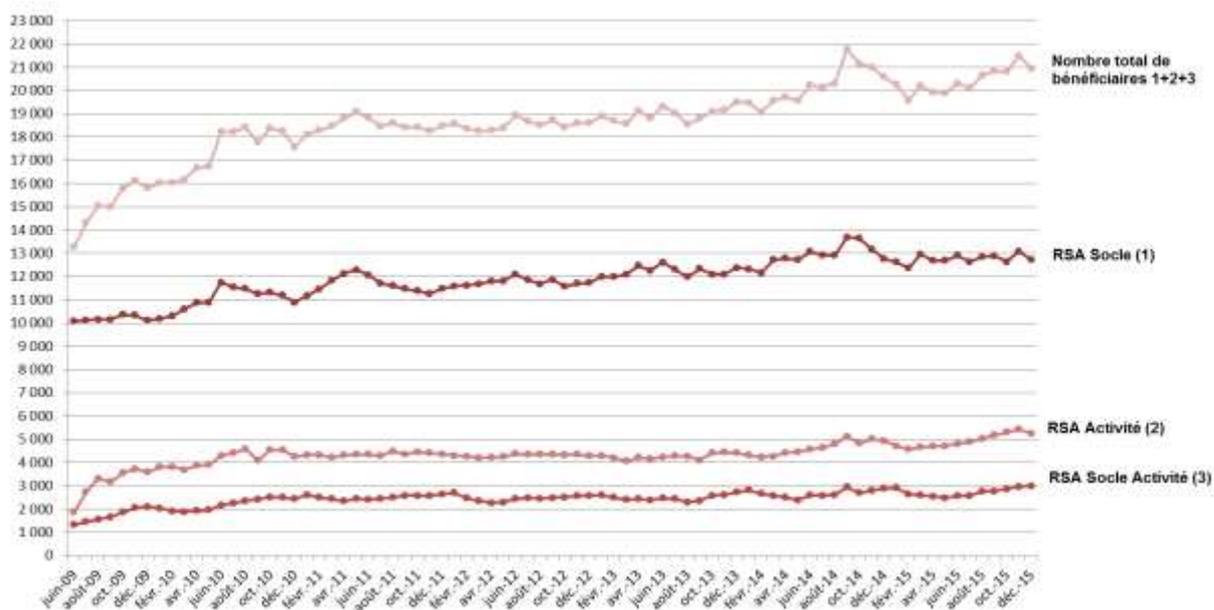
Est en effet observée une progression importante du nombre moyen de bénéficiaires (Fig. 39) au cours des cinq dernières années (+11 %).

Il est possible de faire un lien entre cette évolution du nombre de bénéficiaires et le contexte économique. En effet, comme l'ont démontré plusieurs études statistiques¹, l'augmentation du chômage se traduit à terme par une progression du nombre de bénéficiaires du RSA, tandis que la diminution du nombre de chômeurs n'induit pas nécessairement, ou du moins sur une courte période, une baisse du nombre de bénéficiaires.

Dans le Vaucluse, la dégradation du marché du travail, ayant impliqué une **hausse du nombre de demandeurs d'emploi (+82,2% entre fin 2008 et fin 2015)**, explique donc en partie l'évolution du nombre de bénéficiaires du RSA Socle sur les dernières années. A noter cependant que cette progression n'est pas proportionnelle à celle des demandeurs d'emploi.

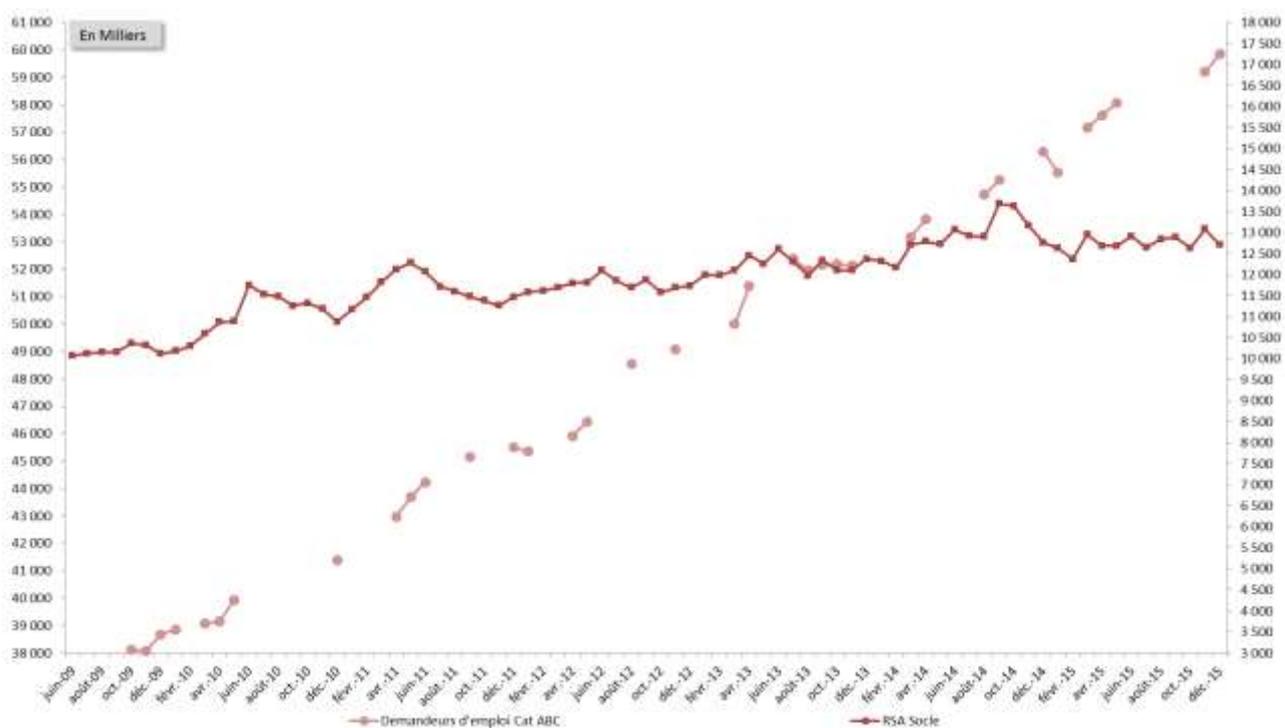
¹ Source : Commission des comptes de la Sécurité sociale

Fig. 39 : Evolution du nombre de bénéficiaires RSA par type de RSA de juin 2009 à décembre 2015



Source : CAF, MSA

Fig. 40 : Evolution du nombre de bénéficiaires du RSA socle et de demandeurs d'emploi de juin 2009 à décembre 2015



Sources : DARES, CAF, MSA

Fig. 41 : Evolution des dépenses d'insertion du Département de Vaucluse

	BP 2009	BP 2014	BP 2015	BP 2016
Actions d'Insertion*	8 533 000 €	7 079 584 €	6 940 000 €	5 999 862 €
Contrats Aidés (CAE / CIE / EA)	2 631 000 €	2 888 000 €	3 483 000 €	3 517 000 €
Total	11 164 000 €	9 967 584 €	10 423 000 €	9 516 862 €

Source : Suivi budgétaire du S.G. de l'ex DGA ASTIEF

(*) Hors FSE

Le secteur du Comtat

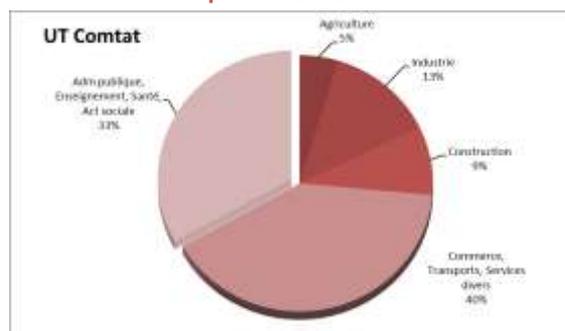
Source : INSEE, RPG 2012	Secteur	Vaucluse
Population (2012)	150 046	546 314
Evolution de la population (2007-2012)	+3,2%	+1,5%
Part des 60 ans et + (2012)	25,56%	26,03%
Evolution des 60 ans et + (2007-2012)	+13,8%	+12,3%
Part des - de 20 ans (2012)	25,67%	25,26%
Évolution des - de 20 ans (2007-2012)	-0,1%	-1,7%

Source : INSEE, RPG 2012	Secteur	Vaucluse
Part des familles monoparentales (2012)	10,62%	10,21%
Allocataires, parmi les allocataires de référence, dont les ressources sont constituées à 100% des prestations Caf	13,8%	17,0%
Part des logements HLM	9,17%	11,80%
Part de bénéficiaires du RSA (2014)	3,1%	3,8%
Nombre de médecins omnipraticiens pour 1000 habitants (2012)	1,21	0,96
Part des foyers non imposés en 2012	38,22%	37,98%

Source : INSEE, RPG 2012	Secteur	Vaucluse
Part des 15-64 ans au chômage (2012)	14,25%	15,81%
Part des 15-24 ans au chômage (2012)	31,15%	33,03%
Part des salariés en contrats précaires (CDD, intérim, contrat aidé) (2011)	53,2%	49,6%
Part de la population sans diplôme (2012)	20,76%	21,7%
Part des 15-24 ans non insérés (2012)	24,42%	24,40%

	Bassin d'emploi	Vaucluse	Rang
Nombre de projets de recrutement (2014)	5 412	24 292	3
Part de projets difficiles (2014)	24.3 %	30.3 %	4
Part des projets saisonniers (2014)	81.6 %	70.1 %	1

Structure de l'emploi en 2012



Points majeurs :

- Une évolution de la population plus dynamique que dans les secteurs (+3,2%)
- L'emploi tiré par l'importance du travail saisonnier (81,6% des projets)
- Territoire qui concentre le plus de salariés en contrats précaires (53,2%)

Le secteur du Grand Avignon

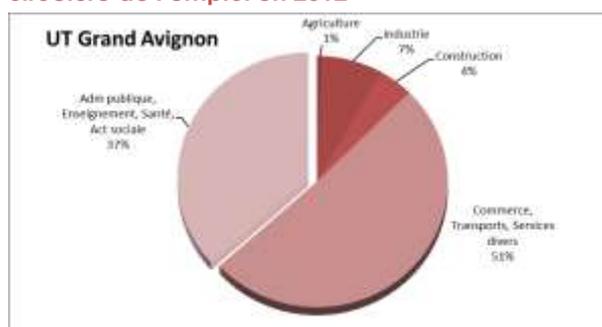
Source : INSEE, RPG 2012	Secteur	Vaucluse
Population (2012)	114 337	546 314
Evolution de la population (2007-2012)	-1,8%	+1,5%
Part des 60 ans et + (2012)	23,57%	26,03%
Evolution des 60 ans et + (2007-2012)	+6,4%	+12,3%
Part des - de 20 ans (2012)	26,63%	25,26%
Évolution des - de 20 ans (2007-2012)	-2,6%	-1,7%

Source : INSEE, RPG 2012	Secteur	Vaucluse
Part des 15-64 ans au chômage (2012)	21,77%	15,81%
Part des 15-24 ans au chômage (2012)	38,28%	33,03%
Part des salariés en contrats précaires (CDD, intérim, contrat aidé) (2011)	48,5%	49,6%
Part de la population sans diplôme (2012)	23,97%	21,7%
Part des 15-24 ans non insérés (2012)	21,67%	24,40%

Source : INSEE, RPG 2012	Secteur	Vaucluse
Part des familles monoparentales (2012)	11,73%	10,21%
Allocataires, parmi les allocataires de référence, dont les ressources sont constituées à 100% des prestations Caf	24,8%	17,0%
Part des logements HLM	23,19%	11,80%
Part de bénéficiaires du RSA (2014)	6,6%	3,8%
Nombre de médecins omnipraticiens pour 1000 habitants (2012)	0,68	0,96
Part des foyers non imposés en 2012	39,47%	37,98%

	Bassin d'emploi	Vaucluse	Rang
Nombre de projets de recrutement (2014)	7 281	24 292	1
Part de projets difficiles (2014)	27,9 %	30,3 %	3
Part des projets saisonniers (2014)	52,5 %	70,1 %	4

Structure de l'emploi en 2012



Points majeurs :

- Une part très importante de bénéficiaires du RSA (6,6% de la population)
- Une forte présence de jeunes au chômage
- Une diminution de la population depuis 2007 (-1,8%)
- Une population non diplômée importante (23,97 % de la population)
- Le secteur du commerce fortement représenté (51% de l'emploi en 2012)

Le secteur du Haut Vaucluse

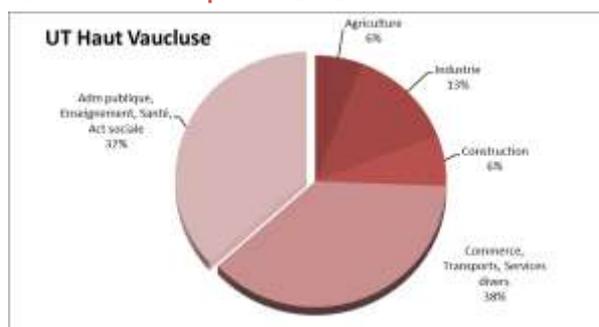
Source : INSEE, RPG 2012	Secteur	Vaucluse
Population (2012)	113 785	546 314
Evolution de la population (2007-2012)	+1,4%	+1,5%
Part des 60 ans et + (2012)	26,43%	26,03%
Evolution des 60 ans et + (2007-2012)	+10,7%	+12,3%
Part des - de 20 ans (2012)	25,22%	25,26%
Évolution des - de 20 ans (2007-2012)	-1,4%	-1,7%

Source : INSEE, RPG 2012	Secteur	Vaucluse
Part des 15-64 ans au chômage (2012)	15,28%	15,81%
Part des 15-24 ans au chômage (2012)	33,61%	33,03%
Part des salariés en contrats précaires (CDD, intérim, contrat aidé) (2011)	48,4%	49,6%
Part de la population sans diplôme (2012)	21,21%	21,7%
Part des 15-24 ans non insérés (2012)	26,03%	24,40%

Source : INSEE, RPG 2012	Secteur	Vaucluse
Part des familles monoparentales (2012)	9,15%	10,21%
Allocataires, parmi les allocataires de référence, dont les ressources sont constituées à 100% des prestations Caf	15,1%	17,0%
Part des logements HLM	9,17%	11,80%
Part de bénéficiaires du RSA (2014)	3,3%	3,8%
Nombre de médecins omnipraticiens pour 1000 habitants (2012)	1,19	0,96
Part des foyers non imposés en 2012	39,71%	37,98%

	Bassin d'emploi	Vaucluse	Rang
Nombre de projets de recrutement (2014)	5 394	24 292	1
Part de projets difficiles (2014)	29,6 %	30,3 %	3
Part des projets saisonniers (2014)	79,5 %	70,1 %	4

Structure de l'emploi en 2012



Points majeurs :

- Un nombre très important de foyers non imposés (39,71% en 2012)
- De très nombreux jeunes non insérés (26,03% en 2012)
- Une population jeune en diminution (-1,4% entre 2007 et 2012)
- Territoire important en matière de poids de l'industrie (13% des emplois)

Le secteur du Sud Vaucluse

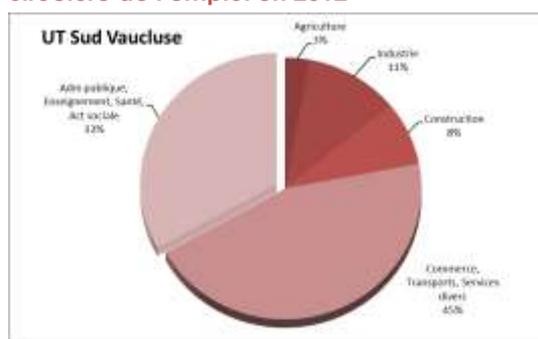
Source : INSEE, RPG 2012	Secteur	Vaucluse
Population (2012)	168 136	546 314
Evolution de la population (2007-2012)	+2,5%	+1,5%
Part des 60 ans et + (2012)	27,85%	26,03%
Evolution des 60 ans et + (2007-2012)	+16%	+12,3%
Part des - de 20 ans (2012)	23,99%	25,26%
Évolution des - de 20 ans (2007-2012)	-2,7%	-1,7%

Source : INSEE, RPG 2012	Secteur	Vaucluse
Part des 15-64 ans au chômage (2012)	13,65%	15,81%
Part des 15-24 ans au chômage (2012)	30,10%	33,03%
Part des salariés en contrats précaires (CDD, intérim, contrat aidé) (2011)	47,7%	49,6%
Part de la population sans diplôme (2012)	21,21%	21,7%
Part des 15-24 ans non insérés (2012)	25,71%	24,40%

Source : INSEE, RPG 2012	Secteur	Vaucluse
Part des familles monoparentales (2012)	9,46%	10,21%
Allocataires, parmi les allocataires de référence, dont les ressources sont constituées à 100% des prestations Caf	13,2%	17,0%
Part des logements HLM	7,77%	11,80%
Part de bénéficiaires du RSA (2014)	2,8%	3,8%
Nombre de médecins omnipraticiens pour 1000 habitants (2012)	0,94	0,96
Part des foyers non imposés en 2012	35,93%	37,98%

	Bassin d'emploi	Vaucluse	Rang
Nombre de projets de recrutement (2014)	6 205	24 292	2
Part de projets difficiles (2014)	39.1 %	30.3 %	1
Part des projets saisonniers (2014)	72.8 %	70.1 %	3

Structure de l'emploi en 2012



Points majeurs :

- Un territoire où la population de plus de 60 ans est la plus importante (27,85%)
- La part des jeunes de moins de 20 ans est fortement en diminution (-2,7%)

Synthèse issue de la Partie 1 « Contexte économique et social du Vaucluse » :

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une économie basée sur des TPE et PME dynamiques • Une attractivité commerciale qui draine des consommateurs de nombreux départements limitrophes • Un positionnement géostratégique du territoire très attractif • Un département à l'image connue, positive et très porteuse en terme touristique et culturel en particulier 	<ul style="list-style-type: none"> • Une population qui continue de croître mais de manière moins importante que dans les années 1990-2000 • Un emploi salarié regroupé sur les territoires d'Avignon, Orange et Carpentras (70 % de l'emploi total) • Un territoire faiblement industrialisé où les secteurs du commerce et l'administration sont très importants en termes d'emploi (79% en 2012) • Une répartition des secteurs d'emplois entre les EPCI très disparate (le commerce très représenté sur les secteurs d'Avignon et de Cavaillon, l'agriculture très présente sur la COVE et l'industrie importante dans l'ouest du département) • Des bénéficiaires du RSA majoritairement localisés en milieu urbain et en particulier sur le bassin d'Avignon • L'agriculture, malgré une image positive et connue bien au-delà du département, draine de moins en moins d'emplois

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Des secteurs d'activités qui continuent leurs développements (agroalimentaire, commerce et logistique, tourisme) et d'autres qui se diversifient (économie créative, aéronautique, cosmétique, services à la personne) • Le secteur de la silver-économie peut être porteur d'emplois à l'avenir • Le label French culture tech peut favoriser le développement de starts-ups • La prise en compte de la dimension insertion dans la stratégie des entreprises est à renforcer 	<ul style="list-style-type: none"> • Des dépenses d'insertion du Département qui approchent les 100 millions d'euros pour 2016 • Un déficit croissant du financement du RSA (29.8 millions d'€ en 2015) • Une population qui vieillit • Une part très importante de jeunes non insérés (1^{er} de PACA et près de 8 points de plus que la moyenne nationale) • Des jeunes qui connaissent une forte situation de précarité • Une hausse du nombre de bénéficiaires du RSA continue • Des écarts de formation importants entre les jeunes • Un taux de pauvreté très important (1^{er} de PACA et 5 points supérieur à la moyenne nationale) • Le secteur de la construction en crise profonde



Partie 3

Plan d'actions 2017-2020

Présentation des orientations et actions du PDI 2017-2020 :

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

OBJECTIFS OPERATIONNELS

FICHES-ACTIONS

1. Dynamiser l'accès à l'emploi des bRSA

1.1 Contribuer à la rénovation de l'Insertion par l'Activité Economique

FICHE ACTION N°1 : Contribuer au renforcement du pilotage stratégique de l'IAE

FICHE ACTION N°2 : Inciter à l'optimisation des moyens des SIAE

FICHE ACTION N°3 : Accroître le nombre de mises à l'emploi suite à l'accompagnement réalisé par l'ensemble des structures d'Insertion par l'Activité Economique

FICHE ACTION N°4 : Favoriser l'emploi saisonnier des bénéficiaires du RSA grâce à l'activité et au transfert des savoir-faire des Relais de Travail Saisonnier

FICHE ACTION N°5 : Faciliter le recrutement des bénéficiaires du RSA dans les secteurs d'activités porteurs par l'intermédiaire des Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification

1.2 Renforcer la palette d'offre d'insertion existante en faveur de l'employabilité

FICHE ACTION N°6 : Favoriser le recrutement des BRSA par l'intermédiaire des Associations d'Insertion auprès des employeurs publics et privés

FICHE ACTION N°7 : Valoriser les sorties emploi en CDI et CDD de plus de 6 mois (ACI / EI)

FICHE ACTION N°8 : Développer les contrats aidés et prioriser la politique de financement en direction des secteurs économiques porteurs d'emploi pérennes.

1.3 Rapprocher l'offre et la demande d'emploi et mieux communiquer auprès des employeurs publics et privés

FICHE ACTION N°9 : Expérimenter un accompagnement renforcé pendant le 1er semestre d'une prise d'activité en CIE

FICHE ACTION N°10 : Obtenir le rapprochement des opérateurs d'offres d'insertion avec le monde économique pour développer l'employabilité des bRSA.

FICHE ACTION N°11 : Poursuivre le soutien à l'intégration des bénéficiaires dans les entreprises à travers l'activité des Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion et amorcer un partenariat avec les agences d'intérim.

1.4 Mobiliser les ressources du territoire pour l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA

FICHE ACTION N°12 : Inciter ou conditionner les aides du Département aux associations à leur investissement en faveur de l'emploi des BRSA

FICHE ACTION N°13 : Favoriser l'accès des bénéficiaires du RSA à la formation

FICHE ACTION N°14 : Poursuivre l'engagement du Département pour la mobilité des BRSA

FICHE ACTION N°15 : Contribuer à la lutte contre les exclusions et favoriser l'inclusion sociale

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

OBJECTIFS OPERATIONNELS

FICHES-ACTIONS

2 Renforcer le dispositif d'accompa- gnement

2.1 Permettre un accompagnement précoce afin d'éviter l'entrée et l'installation dans le dispositif RSA

2.2 Garantir le respect des droits et devoirs

2.3 Accompagner les bénéficiaires du RSA dans une dynamique de mobilisation vers l'emploi

2.4 Assurer la fluidité du parcours des bénéficiaires du RSA

FICHE ACTION N°16 : Permettre un accompagnement renforcé pour les nouveaux entrants dans le dispositif RSA – Evaluer les résultats

FICHE ACTION N°17 : Développer la coordination entre les acteurs de l'insertion et ceux intervenants auprès des jeunes

FICHE ACTION N°18 : Instaurer des réunions d'informations collectives pour les nouveaux BRSA

FICHE ACTION N°19 : Garantir la concrétisation du Contrat d'Insertion et faire respecter leurs devoirs par les bRSA.

FICHE ACTION N°20 : Travailler à la définition de la mission de référence RSA

FICHE ACTION N°21 : Renforcer l'animation du réseau de référents

FICHE ACTION N°22 : Partager l'information avec Pôle Emploi pour optimiser le travail du référent RSA

FICHE ACTION N°23 : Définir les responsabilités des accompagnateurs socio-professionnels dans le cadre d'une action d'insertion

FICHE ACTION N°24 : Renforcer les moyens d'accompagnement en créant un système d'aides individuelles

FICHE ACTION N°25 : Optimiser les modalités d'orientation et systématiser le passage de relais entre les référents en cas de réorientation d'un bénéficiaire du RSA.

FICHE ACTION N°26 : Evaluation en continu du système de référencement

3 Mobiliser les acteurs de l'insertion et de l'emploi

3.1 Informer et conseiller les BRSA

3.2. Renforcer l'insertion économique par la création d'entreprise

3.3. Modifier l'image des bRSA

FICHE ACTION N°27 : Mettre en place des « Journées des acteurs de l'insertion, et de l'emploi »

FICHE ACTION N°28 : Améliorer l'information web des bRSA

FICHE ACTION N°29 : Accompagner les bénéficiaires du RSA dans leurs projets de création d'entreprise

FICHE ACTION N°30 : Valoriser les parcours exemplaires

FICHE ACTION N°31 : Développer la coordination des interventions en matière de liens avec l'économie et les entreprises

FICHE ACTION N°32 : Poursuivre le développement du recours aux clauses sociales dans les marchés

4 Innover dans le pilotage de la politique insertion

4.1. Développer les modalités de suivi des opérateurs de la politique départementale d'insertion

FICHE ACTION N°33 : Renforcer les modalités de suivi de l'activité des opérateurs d'offre d'insertion

FICHE ACTION N°34 : Cofinancer la politique insertion en mobilisant le FSE

Orientation 1 : Dynamiser l'accès à l'emploi des bRSA

En renforçant les actions d'insertion du PDI à destination des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs, le Département entend agir sur la capacité de l'offre d'insertion à assurer un retour durable à l'emploi des bénéficiaires.

Le Département choisit de proposer une palette d'actions visant à l'insertion sociale et professionnelle. Leur mobilisation, dans le cadre de parcours d'accompagnement cohérents avec les besoins des bénéficiaires et les spécificités du territoire, devra permettre de développer l'employabilité des publics et de favoriser l'accès à l'emploi.

Une meilleure articulation de cette offre avec les ressources du territoire passera par le renforcement des partenariats avec les acteurs compétents en matière de formation et de développement économique. Cette exigence de coordination des interventions trouvera par ailleurs sa concrétisation dans l'élaboration du Pacte Territorial d'Insertion.

Enfin, le Département s'emploiera à mener une politique d'information et de communication sur sa politique de soutien à l'emploi des bRSA pour favoriser leur embauche.

Afin de répondre à ces enjeux, le Département poursuivra quatre objectifs prioritaires :

- *Contribuer à la rénovation de l'Insertion par l'Activité économique (IAE),*
- *Renforcer la palette d'offre d'insertion existante en faveur de l'employabilité,*
- *Rapprocher l'offre et la demande d'emploi et mieux communiquer auprès des employeurs publics et privés,*
- *Mobiliser les ressources du territoire pour l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA.*

1.1. Contribuer à la rénovation de l'Insertion par l'Activité Economique

FICHE ACTION N°1 :

Contribuer au renforcement du pilotage stratégique de l'IAE

Rattachée à l'orientation : 1 – Dynamiser l'accès à l'emploi des BRSA

Constats

La réforme du financement de l'IAE appelle à renforcer le pilotage stratégique commun aux partenaires financeurs.

En sus du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE), auprès du Préfet pour piloter l'IAE, est prévu un comité des financeurs.

Objectifs

- Développer un pilotage stratégique coordonné de la politique de l'IAE sur le département
- Anticipation des difficultés des opérateurs

Résultats attendus

- Le renforcement de la cohérence des interventions des différents partenaires financeurs en faveur de l'IAE
- Un pilotage local harmonisé des SIAE

Publics visés

Financeurs de l'IAE

Zone géographique concernée

Ensemble du département

Modalités opérationnelles

Le comité des financeurs sera piloté par les services déconcentrés de l'Etat, en tant que chef de file de l'IAE. Il réunira la DIRECCTE, le Conseil Régional et le Département, lors de réunions organisées en amont de chaque CDIAE, et en tant que de besoin les autres financeurs.

Les missions dévolues à cette instance sont les suivantes :

- Préparation de l'ordre du jour du CDIAE
- Mise en cohérence de la politique de soutien à l'IAE
- Poursuite du travail sur les outils de pilotage harmonisés des structures

Conditions de mises en œuvre

Points de vigilance

- Assurer une meilleure connaissance des politiques publiques des financeurs

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'actions concertées et d'interventions

Pilote de l'action

Etat

Acteurs impliqués dans l'action

DIRECCTE, Conseil Régional, EPCI ...

Calendrier de mise en œuvre

2017-2020

FICHE ACTION N°2 : Inciter à l'optimisation des moyens des SIAE

Rattachée à l'orientation : 1 – Dynamiser l'accès à l'emploi des BRSA

Constats

La réforme du financement de l'IAE implique de nouveaux enjeux pour les structures en termes d'efficience, notamment avec l'intégration d'une modulation de l'aide versée par l'Etat qui a pu engendrer une certaine déstabilisation à court terme. Ainsi, certaines d'entre elles se retrouvent aujourd'hui en difficultés financières, voire en fermeture.

Cette situation appelle donc les structures à trouver de nouvelles modalités de fonctionnement. La mutualisation des moyens entre SIAE, ainsi que la professionnalisation des fonctions supports apparaissent en ce sens comme des leviers à activer pour favoriser la pérennité des structures.

Objectifs

- Consolider le fonctionnement des SIAE
- Favoriser la viabilité des SIAE, à travers une gestion optimisée des moyens

Résultats attendus

- Une mutualisation de la production et des coûts de fonctionnement entre SIAE
- Le développement de démarches de consolidation des compétences pour les salariés permanents des SIAE

Publics visés

SIAE

Zone géographique concernée

Ensemble du département

Modalités opérationnelles

L'incitation à l'optimisation des moyens des SIAE devra passer par une concertation au sein du comité des financeurs (cf. Fiche-action n°12) quant au développement d'actions visant à la mutualisation des moyens entre SIAE et à la professionnalisation des fonctions supports.

Cette stratégie partenariale sera ensuite présentée en CDIAE, afin d'associer les têtes de réseaux de l'IAE à sa mise en œuvre.

Conditions de mises en œuvre

Points de vigilance

- Veiller à l'implication des acteurs de l'IAE dans la mise en œuvre de cette action

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de SIAE ayant mis en place des actions de mutualisation
- Nombre de SIAE ayant réalisé des démarches de consolidation des compétences pour leurs salariés permanents

Pilote de l'action

Département de Vaucluse et DIRECCTE

Acteurs impliqués dans l'action

Conseil Régional, CIE 84, CDIAE, Etat, EPCI

Calendrier de mise en œuvre

2017-2020

FICHE ACTION N°3 :

Accroître le nombre de mises à l'emploi suite à l'accompagnement réalisé par l'ensemble des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)

Rattachée à l'orientation : 1 – Dynamiser l'accès à l'emploi des BRSA

Constats

En 2016, 15 Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), 7 Associations Intermédiaires, 7 Entreprises d'Insertion et 4 Entreprises Travail Temporaire d'Insertion interviennent dans le parcours d'insertion socioprofessionnelle des BRSA vauclusiens. Les SIAE remplissent un important rôle en matière de mise au travail des BRSA rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Ils constituent en ce sens un outil d'insertion essentiel soutenu par le Conseil Départemental.

Objectifs

- Renforcer les moyens pour l'insertion socioprofessionnelle des BRSA

Résultats attendus

- Le développement de l'employabilité des BRSA
- Un meilleur taux de retour à l'emploi des BRSA

Publics visés

Bénéficiaires du RSA

Zone géographique concernée

Ensemble du département

Modalités opérationnelles

Le Conseil Départemental entend poursuivre son soutien aux SIAE, dans le cadre d'une politique coordonnée principalement avec l'Etat et le Conseil Régional en faveur de l'IAE.

Les finalités et modalités de l'accompagnement des BRSA par les SIAE, précisées dans le cadre de conventions, sont les suivantes :

- Proposer aux BRSA l'inscription dans une action d'insertion visant une mise en situation de travail collective, associée à un accompagnement socioprofessionnel et à un encadrement technique, en vue de développer son employabilité,
- Restaurer un rythme professionnel,
- Accompagner la recherche d'emploi et régler les difficultés périphériques,
- Organiser des périodes de mises en situation professionnelles,
- Accompagner à la prise de poste en entreprise par le biais de périodes ou missions en intérim,
- Par ailleurs, en tant qu'acteur économique du territoire, dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, les SIAE disposent d'une mission de maillage territorial et de développement des liens à l'entreprise, soutenue par le Département.

Conditions de mises en œuvre

Points de vigilance

- Accompagner les SIAE afin de favoriser leur viabilité.
- Prévoir la flexibilité de l'emploi hebdomadaire selon le profil des BRSA.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de BRSA accompagnés et sortis de l'action par type de sorties.
- Nombre de périodes de mises en situation professionnelles.
- Rapport orientation / accompagnés / sortis

Pilote de l'action

Département de Vaucluse - DIESC

Acteurs impliqués dans l'action

SIAE du Vaucluse

Calendrier de mise en œuvre

2017-2020

FICHE ACTION N°4 :

Favoriser l'emploi saisonnier des bénéficiaires du RSA grâce à l'activité et au transfert de savoir-faire des Relais de Travail Saisonnier

Rattachée à l'orientation : 1 – Dynamiser l'accès à l'emploi des BRSA	
Constats Les 4 relais de travail saisonnier sont des structures spécifiques au Vaucluse, en lien avec les dynamiques économiques du territoire, où l'emploi saisonnier occupe une place importante. Ils permettent aux personnes en difficultés d'insertion de tester des emplois agricoles saisonniers et d'acquérir une première expérience professionnelle dans le cadre d'emplois saisonniers agricoles. Ils constituent en ce sens un important outil d'insertion, soutenu par le Conseil Départemental dans le cadre de la programmation de l'offre d'insertion.	
Objectifs <ul style="list-style-type: none">● Contribuer à l'insertion socioprofessionnelle des bRSA● Elargir à d'autres secteurs pourvoyeurs d'emplois saisonniers : Hôtellerie, Tourisme.	
Résultats attendus <ul style="list-style-type: none">● Le développement de l'employabilité des bRSA● Un meilleur taux de sorties à l'emploi des bRSA	
Publics visés Bénéficiaires du RSA	Zone géographique concernée Ensemble du département
Modalités opérationnelles	
Objectif aux RTS : <ul style="list-style-type: none">● Mise à relation puis médiation entre les employeurs et les salariés ;● La mise en relation des bRSA et des employeurs en recherche de main d'œuvre ;● Accompagnement des bRSA et développement économique du territoire ;● Accompagnement individualisé des bRSA ;● Organisation de périodes d'immersions professionnelles et de formation ;● Maillage territorial et développement de liens à l'entreprise ;● Elargissement à d'autres secteurs professionnels (hôtellerie, tourisme) ;● Organiser des réunions employeurs/RTS.	
Conditions de mises en œuvre	
Points de vigilance <ul style="list-style-type: none">● Accompagner les RTS afin de favoriser leur viabilité	Indicateurs d'évaluation <ul style="list-style-type: none">● Nombre de mise à l'emploi● Nombre de jours travaillés
Pilote de l'action Département de Vaucluse - DIESC	Acteurs impliqués dans l'action Relais de Travail Saisonnier, employeurs
Calendrier de mise en œuvre 2017-2020	

FICHE ACTION N°5 :

Faciliter le recrutement des bénéficiaires du RSA dans les secteurs d'activités porteurs par l'intermédiaire des Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)

Rattachée à l'orientation : 1 – Dynamiser l'accès à l'emploi des BRSA

Constats

Les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification ont pour objectifs le recrutement de salariés en difficulté d'insertion sociale et professionnelle et leur mise à disposition des entreprises adhérentes. Ils permettent en ce sens aux salariés d'acquérir une qualification et une expérience professionnelle, tout en répondant aux besoins des entreprises du territoire par le recrutement d'un personnel formé spécifiquement à leurs métiers.

3 GEIQ sont financés en 2016 dans le cadre de la politique départementale d'insertion.

Objectifs

- Contribuer à l'insertion socioprofessionnelle des BRSA

Résultats attendus

- Le développement de l'employabilité des BRSA (développement de la qualification)
- Un meilleur taux de retour à l'emploi des BRSA

Publics visés

Bénéficiaires du RSA

Zone géographique concernée

Ensemble du département

Modalités opérationnelles

Si les GEIQ n'appartiennent pas au secteur de l'IAE au sens strict de la Loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, ils poursuivent les mêmes finalités en matière d'insertion socioprofessionnelle des BRSA. En ce sens, le Département entend poursuivre son soutien à ces structures, en cohérence avec l'intervention de l'Etat et du Conseil Régional en la matière.

Les conventions passées avec les GEIQ viennent préciser les conditions de financement définies par le Conseil Départemental :

- L'accompagnement des BRSA par les GEIQ a pour objectif d'inscription des bénéficiaires dans un parcours alternant des mises à disposition auprès des entreprises adhérentes, un accompagnement professionnel individualisé et des sessions de formation, devant déboucher vers l'emploi.
- L'offre d'insertion proposée par les GEIQ est mise en œuvre à l'échelle départementale.
- Les missions des GEIQ en matière d'accompagnement des BRSA sont les suivantes :
- Mise à disposition auprès des entreprises adhérentes ;
- Accompagnement individualisé des BRSA ;
- Organisation de périodes d'immersions professionnelles et de formation.
- En tant qu'acteurs économique local, les GEIQ disposent par ailleurs d'une mission de maillage territorial et de développement de liens à l'entreprise.

Conditions de mises en œuvre

Points de vigilance

- Accompagner les GEIQ afin de favoriser leur viabilité

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de places financées en GEIQ
- Nombre de BRSA accompagnés par les GEIQ et sortis de l'action par type de sortie
- Nombre de BRSA entrés en contrat professionnel

Pilote de l'action

Département de Vaucluse - DIESC

Acteurs impliqués dans l'action

Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification

Calendrier de mise en œuvre

2017-2020

1.2. Renforcer la palette d'offre d'insertion existante en faveur de l'employabilité

FICHE ACTION N°6 :

Favoriser le recrutement des BRSA porteurs par l'intermédiaire des Associations d'insertion auprès des employeurs publics et privés

Rattachée à l'orientation : 1 – Dynamiser l'accès à l'emploi des BRSA	
<p>Constats</p> <p>Les 7 AI représentent un vivier de compétences propres à répondre aux besoins des employeurs, leur capacité de réactivité leur permet d'assurer rapidement des remplacements de titulaires momentanément indisponibles.</p>	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Augmenter le nombre de mises à disposition ● Augmenter l'employabilité des BRSA 	
<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Meilleur taux de sortie à l'emploi dans les AI 	
<p>Publics visés</p> <p>BRSA</p>	<p>Zone géographique concernée</p> <p>Le Département de Vaucluse</p>
<p>Modalités opérationnelles</p> <p>Organiser des réunions avec les relais du Département, collèges, les communes et les AI Monter des actions expérimentales</p>	
<p>Conditions de mises en œuvre</p>	
<p>Points de vigilance</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Respect de la réglementation (plafonnement du nombre d'heures de mise à disposition) ● Respect de la durée de l'agrément des personnes mises à disposition ● Dans le cas des services à domicile : respect du plafond des 24 mois de mise à disposition 	<p>Indicateurs d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'heures en collectivités et chez les employeurs privés
<p>Pilote de l'action</p> <p>Département de Vaucluse - DIESC</p>	<p>Acteurs impliqués dans l'action</p> <p>Services Ressources Humaines, AI, SIEJ</p>
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>2017-2020</p>	

FICHE ACTION n°7 :

Valoriser les sorties emploi en CDI et CDD de plus de 6 mois (ACI/EI)

Rattachée à l'orientation : 1 – Dynamiser l'accès à l'emploi des BRSA	
Constats Dans un marché de l'emploi déprimé, il convient de valoriser les sorties à l'emploi résultant de l'accompagnement des ACI et EI.	
Objectifs <ul style="list-style-type: none">Augmenter les sorties emploi	
Résultats attendus <ul style="list-style-type: none">Accélérer la sortie de 52 bRSA au plus	
Publics visés bRSA	Zone géographique concernée Le Département de Vaucluse
Modalités opérationnelles Création en 2016 d'une prime à l'emploi 200 euros par CDD de 6 mois et CDI	
Conditions de mises en œuvre	
Points de vigilance <ul style="list-style-type: none">Justificatifs des sortiesAnticipation des conditions de sorties	Indicateurs d'évaluation <ul style="list-style-type: none">Nombre de sorties emploi réalisées
Pilote de l'action Département de Vaucluse - DIEESC	Acteurs impliqués dans l'action ACI, EI
Calendrier de mise en œuvre 2016-2020	

FICHE ACTION N° 8 :

Développer les contrats aidés et prioriser la politique de financement en direction des secteurs économiques porteurs d'emplois pérennes

Rattachée à l'orientation : 1 – Dynamiser l'accès à l'emploi des BRSA

Constats

Les contrats aidés constituent un outil d'insertion professionnelle largement mobilisé par le Département dans la mesure où il permet la sortie du dispositif RSA d'une partie conséquente de bénéficiaires et une diminution importante des allocataires payés.

Le Département soutient l'insertion professionnelle des BRSA à travers deux types de contrats aidés :

- Les Contrats d'Accès à l'Emploi (CAE) dans le secteur non marchand ;
- Les Contrats d'Initiative Emploi (CIE) dans le secteur marchand ;

En ce sens, des objectifs chiffrés de mise en œuvre de contrats aidés sont fixés annuellement par le Conseil Départemental et doivent être fléchés sur les secteurs porteurs d'emploi, y compris secteur non marchand.

La Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) prévoit chaque année les engagements de la collectivité en matière de contrats aidés dans le secteur marchand.

Ceux-ci ne sont pas toujours réalisés faute de mobilisation suffisante des employeurs.

En ce sens, l'objectif du Conseil Départemental est de poursuivre la mobilisation de ces contrats, notamment dans le secteur marchand.

Objectifs

- Réaliser les objectifs de CUI-CIE financés dans l'année
- Développer le recours des entreprises aux contrats aidés
- Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des BRSA par la qualification et le développement des compétences

Résultats attendus

- En matière d'emplois dans le secteur marchand
- Augmentation de l'employabilité des BRSA
- Un meilleur taux de retour à l'emploi pérenne des BRSA

Publics visés

BRSA

Zone géographique concernée

Le Département de Vaucluse

Modalités opérationnelles

- Organiser une campagne de communication
- Outils d'information à créer
- Structurer en fléchant les critères éco-dynamiques en matière d'emploi
- Accompagner les dynamiques économiques

Conditions de mises en œuvre

Points de vigilance

- Valoriser les engagements des filières porteuses d'emplois pérennes
- Se méfier des effets d'aubaine
- Associer les GEIQ à la démarche

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de CIE en CDI
- Nombre d'emplois pérennes à la fin du CIE
- Nombre de CIE conclus par le référent ou l'ASP

Pilote de l'action

Département de Vaucluse / DIRECCTE

Acteurs impliqués dans l'action

DIRECCTE, Pôle Emploi, filières économiques, GEIQ

Calendrier de mise en œuvre

2017 - 2020

1.3. Rapprocher l'offre et la demande d'emploi et mieux communiquer auprès des employeurs publics et privés

FICHE ACTION N° 9 :

Expérimenter un accompagnement renforcé pendant le 1er semestre d'une prise d'activité en CIE

Rattachée à l'orientation : 1 – Dynamiser l'accès à l'emploi des BRSA	
<p>Constats</p> <p>La Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) prévoit chaque année les engagements de la collectivité en matière de contrats aidés dans le secteur marchand. Ceux-ci ne sont pas toujours réalisés faute de mobilisation suffisante des employeurs. De plus, les employeurs ont souvent des représentations négatives sur les capacités des BRSA, par méconnaissance de leurs capacités.</p>	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Rassurer les employeurs du secteur marchand en organisant les moyens de recours, en cas de difficultés avec le salarié ● Augmenter le nombre de CIE ● Articuler le lien parcours en insertion par rapport à la prise d'emploi 	
<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> ● En matière d'emplois dans le secteur marchand ● En matière de CIE pérennes 	
<p>Publics visés</p> <p>BRSA</p>	<p>Zone géographique concernée</p> <p>Département</p>
<p>Modalités opérationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Mobiliser le référent du BRSA désigné comme accompagnateur, en relais du tuteur en entreprise 	
<p>Conditions de mises en œuvre</p>	
<p>Points de vigilance</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Encadrer l'accompagnement 	<p>Indicateurs d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Evolution du nombre CIE ● Baisse des ruptures
<p>Pilote de l'action</p> <p>Département de Vaucluse</p>	<p>Acteurs impliqués dans l'action</p> <p>Référents – PIP notamment</p>
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>2017 -2020</p>	

FICHE ACTION N°10 :

Obtenir le rapprochement des opérateurs d'offres d'insertion avec le monde économique pour développer l'employabilité des bRSA

Rattachée à l'orientation : 1 – Dynamiser l'accès à l'emploi des bRSA

Constats

Les liens entre les acteurs de l'insertion et les acteurs économiques locaux apparaissent aujourd'hui insuffisamment développés.

Ce partenariat représente un enjeu dans le cadre de l'accompagnement des bRSA, afin de favoriser le recrutement des personnes en insertion et de développer les démarches de formation et de périodes d'immersion en entreprise, constituant une véritable plus-value pour les bRSA en matière d'employabilité.

Par ailleurs, le renforcement de ce partenariat revêt une importance particulière pour les SIAE pour développer l'activité des structures de sous-traitant des clauses d'insertion.

Objectifs

- Renforcer les liens entre les opérateurs d'offre d'insertion et les entreprises de l'économie marchande
- Augmenter le nombre de périodes d'immersion en milieu professionnel proposées au bRSA

Résultats attendus

- Un meilleur taux de retour à l'emploi des bRSA
- Une augmentation de l'activité des SIAE

Publics visés

SIAE, Bénéficiaires du RSA

Zone géographique concernée

Ensemble du département

Modalités opérationnelles

Le Département interviendra suivant deux modalités complémentaires :

- Définition d'objectifs de rapprochement avec le monde de l'entreprise pour les opérateurs d'offre d'insertion
Ces objectifs seront définis dans le cadre des conventions / marchés publics passés avec les SIAE et les Pôles Insertion. Il s'agira notamment de mettre en place :
 - L'obligation pour les opérateurs de proposer a minima une période d'immersion en entreprise pour chaque bénéficiaire suivi
 - Des actions visant au renforcement des liens avec les acteurs économiques locaux et au développement économique, en matière de :
 - Définition d'une stratégie commerciale et de développement des activités (SIAE) ;
 - Développement du partenariat avec les entreprises dans le cadre de réunions partenariales, forums, visites d'entreprises, etc. (SIAE et Pôles Insertion) ;
 - Accompagnement des entreprises dans leurs objectifs d'insertion : amélioration des procédures de recrutement, d'accueil et d'encadrement de salariés en insertion (SIAE et Pôles Insertion).
- Sensibilisation des entreprises au développement de la collaboration avec les SIAE et à la mise en place de parrainage et de périodes de mise en situation en milieu professionnel
Dans cette perspective, le Département travaillera avec les réseaux de l'IAE, les chambres consulaires, les représentants par filières dans le cadre d'une démarche en plusieurs temps :
 - Encadrer les interventions économiques par des obligations en matière d'insertion, clause d'insertion et clause sociale conventionnelle
 - Développement d'une campagne de communication avec les entreprises ciblées.

Conditions de mises en œuvre

Points de vigilance

- Assurer l'articulation de la définition des objectifs de rapprochement avec le monde de l'entreprise avec les différents projets de renouvellement des conventions / marchés publics des opérateurs

Indicateurs d'évaluation

- Evolution du nombre d'emploi suite à des périodes d'immersion proposées aux bRSA
- Appréciation de la qualité du partenariat avec les acteurs économiques locaux

Pilote de l'action

Département de Vaucluse

Acteurs impliqués dans l'action

DIESC, SIAE, Pôles Insertion, Réseaux IAE, Chambres consulaires, filières, partenariat interne : tous les secteurs du Pôle Développement du Département

Calendrier de mise en œuvre

2017-2020

FICHE ACTION N°11 :

Poursuivre le soutien à l'intégration des bénéficiaires dans les entreprises à travers l'activité des Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion et amorcer un partenariat avec les agences d'intérim

Rattachée à l'orientation : 1 – Dynamiser l'accès à l'emploi des BRSA

Constats

Les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) proposent aux personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières des missions auprès d'entreprises utilisatrices, ainsi qu'un accompagnement social et professionnel, pendant et en dehors des missions.

Sur le département, 5 ETTI sont soutenues par le Conseil Départemental dans le cadre de la programmation de l'offre d'insertion.

Objectifs

- Contribuer à l'insertion socioprofessionnelle des bRSA

Résultats attendus

- Le développement de l'employabilité des bRSA
- Un meilleur taux de retour à l'emploi des bRSA

Publics visés

Bénéficiaires du RSA

Zone géographique concernée

Ensemble du département

Modalités opérationnelles

Le soutien financier aux ETTI, dans le cadre de leurs missions d'accompagnement des bRSA à l'insertion socioprofessionnelle, est maintenu. Cette intervention du Conseil Départemental se réalisera en cohérence avec la politique de soutien à l'IAE menée par l'Etat et le Conseil Régional.

Des conventions sont conclues entre le Département et les ETTI financées, afin de définir les objectifs et modalités de mise en œuvre des actions d'insertion proposées :

- Les ETTI financées ont pour rôle la mise à l'emploi des bRSA, dans le cadre de missions d'intérim, ainsi qu'un encadrement technique et accompagnement socio-professionnel visant à accompagner le bRSA dans son action d'insertion.
- L'offre d'insertion proposée par les ETTI est mise en œuvre à l'échelle départementale.
- Les missions dévolues aux ETTI sont les suivantes :
- Mise à disposition en entreprise ou d'organismes publics ;
- Accompagnement individualisé des bRSA ;
- Organisation de périodes d'immersions professionnelles et de formation ;
- Maillage territorial et développement de liens à l'entreprise ;
- Le Conseil Départemental renforcera son action en nouant un partenariat avec une ou plusieurs agences d'intérim.

Conditions de mises en œuvre

Points de vigilance

- Accompagner les ETTI afin de favoriser leur viabilité

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'heures financées en ETTI
- Nombre de bRSA accompagnés par les ETTI
- Nombre de bénéficiaires sortis de l'action par type de sortie
- Nombre de BRSA sortis à l'emploi en intérim

Pilote de l'action

Département de Vaucluse

Acteurs impliqués dans l'action

Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion + agences d'intérim

Calendrier de mise en œuvre

2017-2020

1.4. Mobiliser les ressources du territoire pour l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA

FICHE ACTION N°12 :

Inciter ou conditionner les aides du Département aux associations à leur investissement en faveur de l'emploi des BRSA

Rattachée à l'orientation : 1 – Dynamiser l'accès à l'emploi des BRSA

Constats

Le Département apporte son soutien à de nombreuses associations desquelles il n'exige pas d'engagement en matière d'inscription de leur action dans la politique de soutien à l'emploi et de développement durable (agenda 21 ou Vaucluse 40) poursuivie par le Département, et notamment dans le domaine de la culture, du sport, de la lecture publique

Objectifs

- Sensibiliser le tissu associatif
- Obtenir des engagements

Résultats attendus

- Meilleur taux de participation des associations
- Augmenter le niveau d'employabilité
- Favoriser le tissu associatif conventionné, et le faire bénéficier en priorité des contrats aidés du Département.

Publics visés

Les associations conventionnées

Zone géographique concernée

Département

Modalités opérationnelles

- Réunir les chefs de service dans les secteurs précités
- Définir les formes d'inscriptions dans les conventions
- Engager la négociation avec les associations
- Concevoir une campagne de communication

Conditions de mises en œuvre

Points de vigilance

- Ne pas dénaturer le projet de l'association
- Procéder par étape
- Soutenir des projets innovants

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de conventions « clausées »
- Nature des clauses et quantités
- Nombre de BRSA impactés
- Nombre d'opérations exemplaires

Pilote de l'action

Département de Vaucluse

Acteurs impliqués dans l'action

DIESC + Directions associées à la démarche

Calendrier de mise en œuvre

2017-2020

FICHE ACTION N°13 :

Favoriser l'accès des bénéficiaires du RSA à la formation

Rattachée à l'orientation : 1 – Dynamiser l'accès à l'emploi des BRSA

Constats

La formation des bénéficiaires, tant en matière de savoirs de base et de maîtrise de la langue que de qualifications, représente un enjeu essentiel. Toutefois les BRSA rencontrent des difficultés d'accès à la formation, notamment de par la saturation des dispositifs et des enjeux de mobilité dans la mesure où les organismes se concentrent en zone urbaine. La suppression des crédits APRE, précédemment mobilisés pour financer le reste à charge des formations, a accru ces difficultés.

Le travail de partenariat avec les acteurs de la formation, et en premier lieu avec le Conseil Régional, apparaît en ce sens un axe d'intervention prioritaire.

Objectifs

- Faciliter l'accès des BRSA aux dispositifs de formation de la Région et de Pôle Emploi
- Eviter les ruptures de parcours de formation

Résultats attendus

- Une meilleure adaptation des formations aux besoins des BRSA et aux potentialités du territoire en matière d'emploi
- Des BRSA plus qualifiés

Publics visés

Bénéficiaires du RSA

Zone géographique concernée

Ensemble du département

Modalités opérationnelles

Le développement du travail de partenariat entre le Conseil Départemental et le Conseil Régional sera développé et poursuivra deux finalités :

- Améliorer l'adéquation des formations aux besoins des BRSA et aux potentialités du territoire en matière d'emploi des bénéficiaires. Dans ce cadre, l'association des services départementaux à la programmation de l'offre d'insertion au niveau territorial est proposée par le Conseil Régional.
- Développer l'accès des BRSA à la formation

Il s'agira de favoriser l'orientation des bénéficiaires vers les formations du Programme Régional de Formation Professionnelle (PRFP). Pour ce faire, des actions pourront être définies conjointement par Conseil Départemental et le Conseil Régional dans le cadre du PTI.

En outre, le développement des liens entre les organismes de formation et les professionnels accompagnant les BRSA (référénts et accompagnateurs socio-professionnels en SIAE) sera favorisé afin d'éviter les ruptures de parcours de formation.

- Prise en compte dans les CTA des besoins en formations des BRSA.

Conditions de mises en œuvre

Points de vigilance

- Assurer l'articulation entre le projet de développement des liens avec les organismes de formation et l'élaboration des référentiels sur les missions des référents et des accompagnateurs socio-professionnels (cf. Fiches-actions n°18 et 19)
- Adapter le projet au devenir du projet de la Région en matière de formation

Indicateurs d'évaluation

- Participation effective des services départementaux à la programmation de l'offre de formation
- Evolution du nombre de BRSA ayant suivi une formation inscrite au Programme Régional de Formation Professionnelle
- Appréciation de la qualité de la coordination entre les organismes de formation et les professionnels accompagnant les BRSA
- Evolution du nombre BRSA entrés en AFC

Pilote de l'action

Département de Vaucluse

Acteurs impliqués dans l'action

Région PACA, organismes de formation, référents.

Calendrier de mise en œuvre

2017-2020

FICHE ACTION N°14 :

Poursuivre l'engagement du Département pour la mobilité des bénéficiaires

Rattachée à l'orientation : 1 – Dynamiser l'accès à l'emploi des BRSA

Constats

Les BRSA vauclusiens rencontrent des difficultés particulières pour se déplacer dans la mesure où certains territoires sont relativement enclavés et où ce public connaît de façon plus prégnante des freins financiers et/ou psychologiques à la mobilité.

En ce sens, le Conseil Départemental soutient des actions en faveur de la mobilité.

Objectifs

- Poursuivre l'engagement du Département en faveur de la mobilité pour permettre l'insertion des bénéficiaires du RSA
- Contribuer à l'accès à la formation et à l'emploi

Résultats attendus

- Des déplacements facilités pour les BRSA
- Un meilleur taux de retour à l'emploi des BRSA

Publics visés

Bénéficiaires du RSA connaissant des difficultés de mobilité

Zone géographique concernée

Ensemble du département

Modalités opérationnelles

L'aide à la mobilité proposée par le Département se fonde sur trois dispositifs principaux :

- Les plateformes mobilité

Quatre plateformes mobilité sont cofinancées par le Département afin de couvrir l'ensemble du département. Elles proposent une large palette d'outils en faveur de la mobilité à travers une double mission :

- Mise à disposition de vélos, scooters et véhicules automobiles ;
- Aide technique pour faciliter la recherche de solutions durables de mobilité.

Ce dispositif peut être mobilisé pour les BRSA en reprise d'activité ou en formation, sur orientation du référent.

- Le dispositif Transpass

Il constitue une aide aux déplacements pour les publics en insertion grâce à l'obtention d'une carte assurant la gratuité des trajets ou une participation modique sur le réseau de transports publics.

La gestion du dispositif est confiée à l'association Minibus Services, tandis que les CMS et les Maisons du département sont en charge de la distribution des dossiers d'obtention de la carte Transpass.

- Diffuser largement l'information

Conditions de mises en œuvre

Points de vigilance

- Vérification par les plateformes d'un droit commun pour répondre au besoin
- Ne pas répondre aux demandes autres que motif professionnel

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de véhicules mis à disposition des BRSA, par motif de déplacement
- Nombre de BRSA détenteurs de la carte Transpass
- Nombre de BRSA ayant bénéficié d'ateliers de préparation au permis
- Nombre de réussite au permis

Pilote de l'action

Département de Vaucluse

Acteurs impliqués dans l'action

Opérateurs proposant des outils d'aide à la mobilité, EPCI...

Calendrier de mise en œuvre

2017-2020

FICHE ACTION N°15 :

Contribuer à la lutte contre les exclusions et favoriser l'inclusion sociale

Rattachée à l'orientation : 1 – Dynamiser l'accès à l'emploi des bRSA

Constats

Les bénéficiaires du RSA orientés vers le segment social se trouvent régulièrement dans une situation d'exclusion complexifiant les démarches d'insertion socioprofessionnelle et nécessitent ainsi un accompagnement spécifique.

Différentes types actions, et notamment des outils innovants pour la remobilisation professionnelle, sont ainsi soutenues par le Conseil Départemental.

Néanmoins, face aux difficultés des personnes les plus éloignées de l'emploi, les interventions visant à répondre aux besoins sociaux des bRSA apparaissent à développer.

Objectifs

- Permettre l'accompagnement à l'autonomie sociale et le développement de l'employabilité
- Favoriser la mobilisation des bRSA dans leur parcours d'insertion

Résultats attendus

- Des parcours d'insertion adaptés aux spécificités, aux besoins et aux difficultés des bRSA
- Construction d'un projet professionnel réalisable
- Le développement du degré d'autonomie des bRSA
- Une meilleure adaptation des bRSA à l'environnement professionnel par la maîtrise des savoirs-être

Publics visés

Bénéficiaires du RSA en orientation sociale

Zone géographique concernée

Ensemble du département

Modalités opérationnelles

Afin de répondre aux besoins des bRSA les plus éloignés de l'emploi, le Conseil Départemental entend poursuivre les actions d'accompagnement à destination des bénéficiaires en orientation sociale (référencement spécifique, Espaces Ressource Insertion) et développer des actions collectives.

Ces différentes actions ont pour objectifs de :

- Proposer un accompagnement social spécifique à travers le système de référencement

L'accompagnement des bRSA les plus en difficultés dans leur parcours d'insertion est assuré par les référents du segment social, sur orientation du bénéficiaire. Différents organismes spécialisés sont en charge de cette mission de référence, en fonction des besoins spécifiques des bRSA : CMS, CCAS, associations spécialisées dans l'accompagnement des personnes sans domicile fixe ou encore des gens du voyage.

Travailler la remobilisation professionnelle des bénéficiaires via l'action des Espaces Ressource Insertion

Les Espaces Ressource Insertion proposent des actions de mobilisation des bRSA sans projet ou en rupture de projet. Ils constituent un outil innovant, créé par le Département dans le cadre d'un marché public, et cofinancé par le FSE.

Ces actions d'insertion ont une durée de 6 mois, renouvelable une fois, et doivent faire l'objet d'une orientation par le référent. Elles s'organisent autour d'ateliers collectifs (a minima 3 ateliers par semaine par bRSA) et d'un accompagnement individualisé (3h d'entretien par semaine par bRSA).

- Développer des actions collectives en faveur du développement social

Le développement des actions collectives par les CMS et/ou de façon conjointe entre les CMS et les Centres sociaux ou les CCAS sera incité.

Il s'agira ainsi de proposer des actions répondant aux besoins sociaux des bénéficiaires, notamment en matière de socialisation et de mobilisation (dont la « mobilité psychologique »).

Conditions de mises en œuvre

Points de vigilance

- Veiller à l'inscription des actions collectives en complémentarité avec les actions individuelles définies dans les contrats d'insertion

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de bRSA en orientation sociale
- Nombre de bRSA accompagnés
- Nombre de bénéficiaires sortis de l'action par type de sortie
- Types et nombre d'ateliers organisés
- Nature et nombre d'actions collectives organisées

Pilote de l'action

Département de Vaucluse

Acteurs impliqués dans l'action

Services du Département (CMS), CCAS, Associations spécialisées ayant une mission de référence

Calendrier de mise en œuvre

2017-2020

Orientation 2 : Renforcer le dispositif d'accompagnement

Le Département répond aux obligations que lui a créées la Loi RSA en créant un dispositif d'accompagnement et de référence adapté à chacune des situations particulières. Il s'agira désormais de renforcer ce dispositif, à l'enjeu fondamental de dynamisation des parcours d'insertion, porté par le dispositif d'accueil et d'accompagnement.

Différents enjeux ont en ce sens été pointés dans le cadre de l'évaluation du PDI 2011-2015. La clarification des missions des différents intervenants dans le parcours d'insertion, ainsi que l'animation du système de référencement, sont à développer pour le renforcement de la cohérence des pratiques d'accompagnement et l'adaptation de celles-ci aux profils des bénéficiaires. Par ailleurs, les différents « moments charnières » dans le parcours des bénéficiaires doivent faire l'objet d'un travail concerté, afin d'éviter un travail chronophage pour les professionnels ou encore un risque de rupture de parcours.

La qualité et l'efficacité du dispositif d'accueil et d'accompagnement seront ainsi renforcées en travaillant sur sa capacité à fluidifier les parcours d'insertion, lors des phases d'orientation, d'accompagnement et de réorientation.

L'ingénierie de parcours, confiée en premier lieu au référent RSA de par son rôle central en matière d'accompagnement, sera par ailleurs développée. Dans le cadre du PDI, le Conseil Départemental compte ainsi favoriser la structuration des pratiques d'accompagnement, à travers une meilleure définition de la mission de référence et des responsabilités des accompagnateurs socioprofessionnels, ainsi que des échanges entre les différentes parties prenantes au parcours d'insertion. La finalité recherchée est de pouvoir proposer à chaque bénéficiaire du RSA un parcours d'insertion dynamique et adapté à ses besoins, en vue de sa sortie du dispositif.

Deux leviers d'intervention sont ainsi définis dans le cadre du PDI :

- Cibler les nouveaux entrants pour éviter l'installation dans le dispositif
- Mieux garantir le respect des droits et devoirs
- Accompagner les bénéficiaires du RSA dans une dynamique de mobilisation vers l'emploi
- Assurer la fluidité du parcours des bénéficiaires du RSA.

2.1. Permettre un accompagnement précoce afin d'éviter l'entrée et l'installation dans le dispositif RSA

FICHE ACTION N°16 :

Poursuivre un accompagnement renforcé pour les nouveaux entrants dans le dispositif RSA – Evaluer les résultats

Rattachée à l'orientation : 2 – Renforcer le dispositif d'accompagnement

Constats

L'accompagnement réalisé par les référents RSA constitue un levier essentiel en matière de mobilisation des bénéficiaires en vue de leur insertion sociale et professionnelle. Il s'agit en ce sens de pouvoir intervenir de façon prioritaire sur les bRSA de moins de 30 ans, les nouveaux entrants dans le dispositif RSA, afin d'enclencher immédiatement cette dynamique d'insertion.

Objectifs

- Poursuivre un accompagnement renforcé visant au développement des qualifications et au retour à l'emploi
- Eviter l'ancrage des nouveaux entrants dans le dispositif RSA

Résultats attendus

- Une sortie du dispositif RSA accélérée pour les moins de 30 ans et pour les nouveaux entrants

Publics visés

Bénéficiaires du RSA de moins de 30 ans, les nouveaux entrants

Zone géographique concernée

Ensemble du département

Modalités opérationnelles

Une référence professionnelle par les Pôles Insertion Professionnelle

- La mission de référence professionnelle des moins de 30 ans, nouveaux entrants dans le dispositif RSA, est confiée aux Pôles Insertion dans le cadre du renouvellement du cahier des charges des Pôles Insertion. Des modalités d'accompagnement intensives de ce public sont ainsi définies : fréquence mensuelle des rendez-vous individuels, développement de temps d'accompagnement collectifs, etc.
- Un principe d'orientation prioritaire de ce public vers les Pôles Insertion est acté. Les STI ont pour mission de mettre en œuvre cette orientation, sauf difficultés sociales trop importantes, qui nécessiteraient une orientation vers le segment social.
- Organiser les conditions de suivi de cette opération.

Conditions de mises en œuvre

Points de vigilance

- Effets sur les résultats du nouveau cahier des charges et du nouveau mode de financement

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de bRSA de moins de 30 ans orientés vers les Pôles Insertion
- Nombre de sorties positives

Pilote de l'action

Département de Vaucluse

Acteurs impliqués dans l'action

Services du Département (SIEJ...), Pôles Insertion Professionnelle

Calendrier de mise en œuvre

2017-2018

FICHE ACTION N°17 :

Développer la coordination entre les acteurs de l'insertion et ceux intervenant auprès des jeunes

Rattachée à l'orientation : 2 – Renforcer le dispositif d'accompagnement

Constats

L'intervention précoce auprès des jeunes en difficultés sociales ou scolaires apparaît comme un levier important afin d'éviter le développement de problématiques d'insertion sociale et/ou professionnelle. Cette situation appelle à renforcer les liens entre les différents acteurs pouvant intervenir dans le repérage ou l'accompagnement des jeunes, dont les services du Département, de par leurs compétences en la matière (Insertion, Aide sociale à l'enfance, participation à la Politique de la ville).

Objectifs

- Améliorer la cohérence des interventions départementales en direction des jeunes de 16-25 ans
- Faciliter la communication et le travail en coordination entre les acteurs de terrain ayant une mission de repérage ou d'accompagnement des jeunes

Résultats attendus

- Un renforcement de l'articulation entre les politiques départementales en faveur de la jeunesse
- Une meilleure interconnaissance et coordination entre les différents acteurs intervenant auprès des jeunes

Publics visés

Jeunes, prioritairement de 16-25 ans

Zone géographique concernée

Ensemble du département

Modalités opérationnelles

Le Département souhaite engager, de façon concomitante, deux axes d'intervention visant au développement de la coordination entre les acteurs de l'insertion et ceux intervenant auprès des jeunes :

- Faciliter les échanges entre structures à travers l'identification d'interlocuteurs uniques
 - Tout d'abord, un travail de recensement des acteurs intervenant auprès des jeunes sur les différentes UT sera réalisé par les animateurs territoriaux afin d'identifier les partenariats à créer et/ou renforcer entre avec services départementaux sur chaque territoire.
 - Dans un second temps, il s'agira de développer la coordination entre les services départementaux et les différents acteurs intervenant auprès des jeunes (écoles, centres sociaux, Points Ecoute Jeunes, prévention spécialisée, etc.).
 - Le conventionnement avec les Missions Locales sera revu pour obtenir des engagements en matière de sorties à l'emploi des jeunes, et ainsi éviter l'entrée en RSA à 25 ans. Le public Garantie Jeunes sera visé prioritairement.
- Assurer des modalités de repérage des difficultés des jeunes par les référents RSA des CMS
 - Il sera intégré, dans le cadre de l'accompagnement des bRSA réalisé par les CMS, un axe « parentalité ». Celui-ci a pour objectif l'identification de problématiques sociales ou scolaires des enfants des bénéficiaires, afin d'engager une réorientation vers les acteurs compétents.

Conditions de mises en œuvre

Points de vigilance

- Eviter le dépassement des missions des référents RSA en assurant la réorientation des jeunes après repérage des difficultés

Indicateurs d'évaluation

- Appréciation de la qualité de coordination entre les services départementaux et les acteurs intervenant auprès des jeunes
- Nombre de sorties emploi des jeunes suivis par les Missions Locales

Pilote de l'action

Département de Vaucluse : DIESC (Pôle Développement) et DAS (Pôle Solidarités)

Acteurs impliqués dans l'action

Services du Département (SIEJ...), Missions locales

Calendrier de mise en œuvre

2017-2020 : mise en œuvre de la coordination – Renouvellement des conventions des Missions Locales.

2.2. Garantir le respect des droits et devoirs

FICHE ACTION N°18 :

Instaurer des réunions d'informations collectives pour les nouveaux BRSA

Rattachée à l'orientation : 2 – Renforcer le dispositif d'accompagnement

Constats

L'information sur les droits connexes au RSA, ainsi que sur les devoirs que l'attribution de cette allocation fait naître, prend la forme d'un guide « Vos droits Vos devoirs », transmis par courrier à l'ensemble des personnes entrant dans le dispositif RSA. Elle est ensuite complétée lors des premiers entretiens d'accompagnement, par une information individuelle effectuée par le référent. Par ailleurs, des initiatives locales se sont développées parmi les référents pour la mise en œuvre de réunions d'informations collectives.

Compte tenu de leur impact en matière d'information des BRSA et de mobilisation dans un parcours d'insertion, la généralisation de ces réunions d'informations collectives apparaît opportune.

Objectifs

- Informer les bénéficiaires sur les droits et devoirs associés à l'allocation RSA à travers des outils adaptés et pédagogiques
- Informer les BRSA sur les risques encourus en cas d'omission ou de déclarations erronées

Résultats attendus

- Un meilleur respect de la part des BRSA de leurs droits et obligations liés au RSA

Publics visés

Bénéficiaires du RSA

Zone géographique concernée

Ensemble du département

Modalités opérationnelles

La généralisation des réunions d'informations collectives sera réalisée suivant différents principes :

- Initier et conforter des réunions collectives suivant un principe de mise en œuvre conjointe entre différents types de référents (ex : réunions co-organisées par un CMS et un Pôle Insertion). Ces derniers disposent d'une pleine liberté dans les modalités organisationnelles, en fonction des spécificités du territoire (périmètre des réunions, fréquence, etc.).
- Créer un « Kit d'information insertion » à destination des BRSA (recensant des informations pratiques...)

Conditions de mises en œuvre

Points de vigilance

- Veiller à la qualité des supports d'informations à travers une harmonisation départementale des contenus

Indicateurs d'évaluation

- Diminution des signalements

Pilote de l'action

Département de Vaucluse

Acteurs impliqués dans l'action

Ensemble des référents et animateurs territoriaux

Calendrier de mise en œuvre

2017-2020

FICHE ACTION N°19 :

Garantir la concrétisation du Contrat d'Insertion et faire respecter leurs devoirs par les bRSA

Rattachée à l'orientation : 2 – Renforcer le dispositif d'accompagnement

Constats

Le versement de l'allocation RSA, s'il constitue un droit, implique la signature d'un contrat d'engagement réciproque appelé Contrat d'Insertion et le respect des engagements liés à ce contrat par le bRSA.

Si le référent est en charge du suivi de la mise en œuvre du Contrat d'Insertion et, en cas de non-respect de celui-ci, du signalement de la situation, le développement des contrôles en matière de respect des obligations apparaît aujourd'hui nécessaire.

Objectifs

- Garantir la concrétisation et la signature des Contrats d'Insertion par les bRSA
- Garantir le respect de l'élaboration des Contrats d'Insertion et PPAE
- Garantir le respect des engagements contenus dans le Contrat d'Insertion

Résultats attendus

- Un renforcement du suivi des parcours d'insertion
- Une meilleure réactivité face aux situations de non-respect des obligations

Publics visés

Bénéficiaires du RSA

Zone géographique concernée

Ensemble du département

Modalités opérationnelles

Veiller avec l'ensemble des référents à l'existence, à la bonne élaboration et la mise en œuvre des Contrats d'Insertion (CI). En matière d'engagements du bRSA via son CI, ce dernier sera considéré comme non respecté si le bénéficiaire :

- Ne dispose pas d'un contrat d'engagement réciproque (CI ou PPAE au terme du trimestre suivant son référencement du bRSA) et de son fait
- Est absents à 2 RV
- Refuse des propositions correspondant au contenu du Contrat d'Insertion
- Rompt son contrat de travail en SIAE
- Ne souhaite faire aucune démarche d'insertion
- Refus de Période de Mise en Situation Professionnelle (PSMP)
- Refuse un prolongement de contrat sans avoir aucune proposition
- Refuse plusieurs missions d'intérim et de mise à disposition chez le particulier

Dans ces conditions, le renforcement du suivi et du contrôle des bRSA passera par :

- La mise en demeure dans le cas d'infractions précitées ;
- La vérification de la systématisation du signalement par les référents et les opérateurs d'action d'insertion dans les cas d'infraction précitées ;
- Le renforcement du travail avec Pôle Emploi pour vérifier que le non-respect des engagements contenus dans le PPAE est signalé

Conditions de mises en œuvre

Points de vigilance

- Harmoniser les pratiques territoriales des opérateurs et des équipes pluridisciplinaires
- S'assurer de la bonne application du signalement par tous les référents

Indicateurs d'évaluation

- Evolution du nombre et des motifs de situations signalées aux Equipes Pluridisciplinaires par les structures Référentes

Pilote de l'action

Département de Vaucluse - DIESC

Acteurs impliqués dans l'action

Ensemble des référents, Opérateurs d'actions d'insertion

Calendrier de mise en œuvre

2017-2020

2.3. Accompagner les bénéficiaires du RSA dans une dynamique de mobilisation vers l'emploi

FICHE ACTION N°20 :

Travailler à la définition de la mission de référence RSA

Rattachée à l'orientation : 2 – Renforcer le dispositif d'accompagnement

Constats

Les pratiques d'accompagnement et les méthodologies d'intervention diffèrent entre référents. En effet, si une obligation de contractualisation et une fréquence mensuelle de rencontres entre le référent et le bénéficiaire est demandée aux opérateurs dans le cadre des marchés publics établis (Pôles Insertion et référent Travailleurs Indépendants), les modalités de suivi ne sont pas clairement définies pour le reste des organismes référents.

Dès lors, il apparaît important de pouvoir préciser les attendus du Conseil Départemental en matière d'accompagnement des bRSA et d'accompagner les référents dans l'appropriation des outils de l'insertion.

Objectifs

- Renforcer la cohérence de l'accompagnement proposé par les différents types de référents
- Clarifier les objectifs et modalités d'accompagnement attendus dans le cadre de la mission de référence RSA
- Favoriser la montée en compétences des référents

Résultats attendus

- Une harmonisation des conditions de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la mission de référence
- Un renforcement de l'ingénierie de parcours, à travers la mobilisation de différentes méthodologies d'intervention

Publics visés

Ensemble des référents (y compris les CMS)

Zone géographique concernée

Ensemble du département

Modalités opérationnelles

- Définition d'un référentiel de la mission de référent
Dans un premier temps, un groupe de travail partenarial sera instauré afin d'élaborer le référentiel de la mission de référent. Il associera la DIESC et la DAS et les opérateurs ayant une mission de référencement. L'objectif de ce groupe de travail sera de repréciser les missions du référent RSA en termes de :
 - Accueil des bRSA (diagnostic de la situation, contractualisation, ...)
 - Définition des objectifs du parcours d'insertion (mobilisation des bénéficiaires, utilisation du contrat d'insertion, ...)
 - Mise en œuvre du parcours d'insertion (fréquence des rendez-vous de suivi, contenu de l'accompagnement, modalités de suivi dans le cadre d'une action d'insertion, contrôles-sanctions, ...)
 - Modalités de suivi des parcours (définition et suivi d'indicateurs qualitatifs, renseignement de IODAS, ...) etc.
- Accompagnement/formation des référents à la mission de référent et à l'appropriation des outils méthodologiques de l'insertion
 - Il sera confié aux animateurs la responsabilité de sensibiliser les référents sur les missions, définies dans le référentiel, et sur les outils de l'insertion
 - Par ailleurs, un plan de formation sera élaboré à destination des référents afin de proposer des formations sur les méthodologies d'intervention.

Conditions de mises en œuvre

Points de vigilance

- Veiller à assurer un équilibre entre la recherche d'une définition harmonisée de la fonction de référents et l'exercice de leurs missions en fonction des spécificités du public accompagné

Indicateurs d'évaluation

- Réalisation du référentiel
- Mise en place des actions de sensibilisation et de formation
- Mesure de l'impact sur la qualité de l'accompagnement

Pilote de l'action

Département de Vaucluse - DIESC

Acteurs impliqués dans l'action

Services du Département (SIEJ, DAS...), ensemble des référents

Calendrier de mise en œuvre

2017 : élaboration du référentiel

2017-2020 : sensibilisation et formation des référents.

FICHE ACTION N°21 : Renforcer l'animation du réseau de référents

Rattachée à l'orientation : 2 – Renforcer le dispositif d'accompagnement

Constats

La mission d'animation du système de référencement confiée aux animateurs constitue un travail essentiel pour favoriser l'harmonisation et l'étayage des pratiques entre référents, leur connaissance de l'offre d'insertion, etc.

Elle doit en ce sens répondre aux enjeux liés à la diversité importante de pratiques et de suivi de parcours proposés par les référents, ainsi qu'à une exigence d'information sur l'offre disponible, constituant un prérequis à sa mobilisation par les référents RSA.

Objectifs

- Assurer la cohérence entre les pratiques d'accompagnement et de suivi de parcours des différents référents
- Favoriser la diffusion de bonnes pratiques en matière d'accompagnement
- Garantir l'information des référents sur l'offre d'insertion disponible

Résultats attendus

- Une collaboration renforcée entre les référents RSA
- Une harmonisation des pratiques d'accompagnement et de suivi de parcours
- Des parcours d'insertion de qualité
- Préconisation dans le contrat d'insertion plus pertinente
- Amélioration de la prise en compte des besoins des bRSA

Publics visés

Ensemble des référents

Zone géographique concernée

Ensemble du département

Modalités opérationnelles

Le développement du réseau de référents doit passer par le renforcement du rôle d'animation des animateurs et par le développement d'actions à destination des référents.

- Renforcer le rôle d'animation des animateurs
- La mission des animateurs territoriaux en matière d'animation du système de référencement et de maillage partenarial sera réaffirmée. Pour renforcer leur rôle en la matière, deux axes d'intervention sont retenus :
- D'une part, il s'agira de permettre un réinvestissement de cette mission, via la diminution du temps consacré à la gestion administrative, notamment dans le cadre de l'orientation des bRSA.
 - Le renforcement des liens entre les animateurs et les référents permettra d'autre part de disposer d'une vision élargie sur les besoins des publics RSA, sur l'adéquation de l'offre d'insertion et sur les enjeux de partenariats locaux.

- Favoriser le décloisonnement entre référents

Différents outils pourront être mobilisés, en fonction des démarches organisées sur les territoires, en vue du renforcement des échanges entre les différents référents :

- Organisation conjointe des réunions d'informations collectives ;
- Réunions d'échanges de la pratique entre référents ;
- Modalités de présentation de l'offre d'insertion mobilisable (selon les territoires : transmission d'informations, réunions régulières, ...), etc.
- Pertinence de la capacité des animateurs territoriaux à faire de l'animation et de la formation.

Conditions de mises en œuvre

Points de vigilance

- Assurer une diminution de l'activité des animateurs relative à la gestion administrative du dispositif RSA, comme prérequis du développement du rôle d'animation du système de référencement

Indicateurs d'évaluation

- Meilleure qualité de la mission de référence
- Sorties
- Signalements
- Fluidité du parcours

Pilote de l'action

Département de Vaucluse

Acteurs impliqués dans l'action

Ensemble des référents

Calendrier de mise en œuvre

2017-2020

FICHE ACTION N°22 :

Partager l'information avec Pôle Emploi pour optimiser le travail du Référent RSA

Rattachée à l'orientation : 2 – Renforcer le dispositif d'accompagnement

Constats

Un manque de visibilité dans l'accompagnement proposé par Pôle Emploi est évoqué par les services du Département, ne permettant pas de suivre la fréquence des rencontres organisées et les potentielles ruptures de parcours (cessation d'inscription, radiations).

Objectifs

- Favoriser le travail de partenariat et d'échanges d'informations entre les deux institutions
- Renforcer le suivi des parcours des bRSA

Résultats attendus

- Un meilleur repérage des bénéficiaires ne respectant pas les termes du Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi ou en rupture de parcours

Publics visés

Bénéficiaires du RSA en orientation professionnelle

Zone géographique concernée

Ensemble du département

Modalités opérationnelles

Le développement de la transmission d'information entre le Département et Pôle Emploi passera principalement par deux systèmes d'information :

- La transmission du listing des personnes radiées de Pôle Emploi
Ce listing est actuellement transmis par Pôle Emploi à la CAF et au Service Instruction et Ouverture Droits RSA du Département. Dans ce cadre, le Conseil Départemental et Pôle Emploi s'accorderont sur le principe de transmission de ce listing valant signalement des personnes radiées de Pôle Emploi et impliquant un passage automatique en Equipe Pluridisciplinaire.
- La mise en place d'une interface entre IODAS et le fichier Pôle Emploi
Le déploiement de cette interface assurera l'information du Département sur les bRSA inscrits, désinscrits et radiés de Pôle Emploi.
Par ailleurs un accès à DUDE au niveau des animateurs territoriaux pourra être envisagé dans le cadre d'une convention partenariale avec Pôle Emploi.

Conditions de mises en œuvre

Points de vigilance

- Limiter le caractère chronophage du suivi par les services départementaux des bRSA désinscrits ou radiés de Pôle Emploi

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de bRSA désinscrits ou radiés de Pôle Emploi
- Nombre de bRSA en orientation professionnelle et en rupture de parcours signalés à l'Equipe Pluridisciplinaire par Pôle Emploi

Pilote de l'action

Département de Vaucluse - DIESC

Acteurs impliqués dans l'action

Pôle Emploi

Calendrier de mise en œuvre

2017-2020

FICHE ACTION N°23 :

Définir les responsabilités des accompagnateurs socio-professionnels dans le cadre d'une action d'insertion

Rattachée à l'orientation : 2 – Renforcer le dispositif d'accompagnement

Constats

Les liens entretenus entre référents et opérateurs dans le cadre du suivi des bRSA participant à une action d'insertion sont, dans la majorité des situations, mis en œuvre de façon satisfaisante à travers des réunions de coordination formalisées, telles que les comités de suivi et réunions tripartites. Des différences de pratiques, en fonction des référents et des opérateurs, sont néanmoins notées, impliquant un enjeu de clarté de la répartition des rôles.

Il apparaît ainsi nécessaire de clarifier les liens entre le référent et l'opérateur d'action d'insertion ainsi que les responsabilités respectives en matière de sécurisation de l'accompagnement dans le cadre de l'accompagnement du bénéficiaire participant à une action.

L'élaboration d'un référentiel de la mission de référence permettra de répondre en partie à cet enjeu.

Objectifs

- Définir les attentes du Département vis-à-vis des SIAE en matière d'accompagnement des bénéficiaires
- Renforcer les liens entre référents RSA et accompagnateurs socio-professionnels dans le cadre du suivi du parcours des bRSA

Résultats attendus

- Une pleine mobilisation des bRSA dans leur action d'insertion
- Une meilleure coordination entre référents RSA et accompagnateurs socio-professionnels

Publics visés

Accompagnateurs socio-professionnels des SIAE

Zone géographique concernée

Ensemble du département

Modalités opérationnelles

Un groupe de travail entre le Conseil Départemental, les partenaires institutionnels finançant l'IAE et les SIAE sera mis en place, dans l'objectif d'élaborer un référentiel des responsabilités confiées aux accompagnateurs socio-professionnels.

Ce référentiel doit permettre de préciser :

- Les missions des accompagnateurs socio-professionnels en matière d'accompagnement des bRSA, en matière de :
 - Accueil des bénéficiaires et évaluation des compétences ;
 - Définition et mise en œuvre du parcours d'insertion ;
 - Evaluation de la progression ;
 - Préparation à la sortie.
- Les modalités de coordination avec les référents RSA, dans le cadre de :
 - La mise en œuvre de l'action d'insertion (définition conjointe des objectifs assignés à l'action) ;
 - Le suivi régulier de la progression du bRSA. Il s'agira notamment de préciser la répartition des responsabilités en termes de suivi et d'accompagnement du bénéficiaire en cas de difficultés sociales survenues en cours d'action ;
 - La sortie ou le renouvellement de l'action. En ce sens, l'obligation de prise de contact avec le référent en fin ou en renouvellement d'action, par contact téléphonique, réunion tripartite et/ou envoi de la fiche de bilan, sera réaffirmée.

Conditions de mises en œuvre

Points de vigilance

- Assurer l'articulation entre ce projet et celui d'élaboration du référentiel de la mission de référence

Indicateurs d'évaluation

- Réalisation du référentiel
- Impact sur la qualité de l'accompagnement
- Qualité de la coordination entre référents RSA et accompagnateurs socio-professionnels

Pilote de l'action

Département de Vaucluse

Acteurs impliqués dans l'action

DIRECCTE, Région PACA, SIAE

Calendrier de mise en œuvre

2017-2020

FICHE ACTION N°24 :

Renforcer les moyens d'accompagnement en restaurant le système d'aides individuelles

Rattachée à l'orientation : 2 – Renforcer le dispositif d'accompagnement

Constats

Dans le cadre de leurs démarches d'insertion professionnelles, les bRSA peuvent requérir un soutien ponctuel qui peut grandement améliorer leur situation. Aussi, et malgré leur intérêt, différents dispositifs antérieurs ont été arrêtés (APRE...).

Les aides individuelles avaient pour finalité d'apporter aux bRSA engagés dans un processus d'insertion des moyens pour la réalisation de leur projet d'insertion (aide à la mobilité, à l'équipement minimal et/ou v^ature professionnelle...).

Par ailleurs, les bRSA ont parfois des difficultés pour accéder à des prêts bancaires afin de leur faciliter l'insertion sociale et professionnelle.

Objectifs

- Répondre aux besoins ponctuels des bRSA afin de les accompagner dans le retour à l'emploi et à l'insertion sociale

Résultats attendus

- Augmentation du nombre de sorties vers l'emploi

Publics visés

bRSA

Zone géographique concernée

Département

Modalités opérationnelles

Les aides individuelles allouées par le Conseil Départemental, seront axées sur un appui spécifique à la reprise d'emploi des bRSA, et ce, autour du financement de projets personnalisés suivants : frais de déplacement, location, acquisition ou réparation de véhicule, garde d'enfant.

Parallèlement, pourront être établies des conventions avec les organismes bancaires afin de valider à leurs niveaux la mise en œuvre d'un dispositif de prêts financiers pour réaliser les projets à visée insertion par l'emploi.

Conditions de mises en œuvre

Points de vigilance

- Information des référents
- Accompagnement renforcé
- Eviter l'effet d'aubaine

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'aides individuelles accordées / an
- Nombre de sorties formation et emploi / an
- Nombre de prêts octroyés aux bRSA / an

Pilote de l'action

Département de Vaucluse – DIESC - SIEJ

Acteurs impliqués dans l'action

Référents, organismes bancaires

Calendrier de mise en œuvre

2017 - 2020

2.4. Assurer la fluidité du parcours des bénéficiaires du RSA

FICHE ACTION N°25 :

Optimiser les modalités d'orientation et systématiser le passage de relais entre les référents en cas de réorientation d'un bRSA

Rattachée à l'orientation : 2 – Renforcer le dispositif d'accompagnement

Constats

L'orientation des bénéficiaires se fonde sur les éléments de diagnostic recueillis lors de la phase d'instruction des demandes de RSA, via le renseignement du questionnaire socio-professionnel. Néanmoins, le renseignement de ce document n'apparaît pas systématique ou incomplet, obligeant ainsi à recourir à d'autres sources d'informations pour déterminer l'orientation des bénéficiaires. Cette situation requiert un traitement administratif important et chronophage pour les équipes.

Différentes modalités de transmission d'informations entre référents, en cas de réorientation des bRSA, ont été mises en place à travers les réunions tripartites et la transmission d'une fiche de réorientation.

Néanmoins, ces modalités ne permettent pas au nouveau référent de disposer de façon systématique de l'ensemble des informations utiles sur le parcours du bRSA.

Objectifs

- Assurer une décision d'orientation plus rapide et mieux appropriée à travers l'amélioration du questionnaire socio-professionnel
- Systématiser le passage de relais entre référents en cas de réorientation des bRSA

Résultats attendus

- Une amélioration de l'outil que constitue le questionnaire socio-professionnel
- Un gain d'efficacité dans les modalités d'orientation des bénéficiaires
- Une animation plus importante du système de référencement
- Une meilleure continuité dans le parcours d'accompagnement des bRSA

Publics visés

Services instructeurs et ensemble des référents

Zone géographique concernée

Ensemble du département

Modalités opérationnelles

Cette action sera mise en œuvre en différentes étapes :

1. Réalisation d'un état des lieux des pratiques d'instruction
 - Cette étape apparaît comme un préalable à la refonte des modalités de recueil des données socioprofessionnelles dans le mesure où le Département ne possède pas une pleine visibilité des modalités d'instruction des CCAS et des associations conventionnées (ex : utilisation de @RSA).
2. Mise en place d'un groupe de travail interne au Département ayant pour missions de :
 - Consolider à l'échelle départementale les données collectées sur les pratiques d'instruction ;
 - Retravailler le questionnaire socio-professionnel afin de compléter / modifier des rubriques ;
 - Définir les modalités de transmission du questionnaire socio-professionnel aux différents référents (gestion électronique / courrier via la lettre de référencement).
3. Sensibilisation des services instructeurs (CMS, CCAS, CIAS, associations conventionnées) dans la saisie des diagnostics

Il s'agira par ailleurs d'instaurer un outil de liaison entre référents permettant la transmission systématique des informations utiles sur le parcours du bRSA. Cet outil est déjà mis en place par les Pôles Insertion.

Pour ce faire, réalisation d'un bilan sur les modalités d'utilisation et la pertinence de la fiche de liaison mise en place par les Pôles Insertion.

En fonction des conclusions de ce bilan, une généralisation de cette fiche pour l'ensemble des référents sera actée.

Conditions de mises en œuvre

Points de vigilance

- Remettre du sens dans le dispositif en liant instruction du droit et insertion
- Assurer l'articulation de la capitalisation des informations contenues dans la fiche avec le déploiement du logiciel IODAS

Indicateurs d'évaluation

- Degré de complétude des questionnaires socio-professionnels
- Evolution du temps consacré aux orientations

Pilote de l'action

Département de Vaucluse

Acteurs impliqués dans l'action

Services du Département, CCAS, CIAS, associations conventionnées, référents

Calendrier de mise en œuvre

2017 : état des lieux des pratiques d'instruction, mise en place du groupe de travail et généralisation de la fiche de liaison

2017-2020 : sensibilisation des services instructeurs et capitalisation dans le logiciel IODAS (en fonction du calendrier de déploiement)

FICHE ACTION N°26 :

Evaluation en continu du système de référencement

Rattachée à l'orientation : 2 – Renforcer le dispositif d'accompagnement

Constats

Le système de référencement, et notamment le segment professionnel, a subi différentes évolutions avec l'arrêt de la convention entre le Conseil Départemental et Pôle Emploi pour la mise à disposition de chargés d'insertion professionnelle au sein des CMS et la mise en place de l'accompagnement global par Pôle Emploi. Ces évolutions appellent à un repositionnement du système de référencement, à travers la mobilisation des Pôles Insertion qui disposent d'une importante expertise en matière d'insertion professionnelle.

Objectifs

- Assurer l'adaptation du système de référencement aux besoins des bénéficiaires
- Permettre un parcours d'insertion dynamique pour les bRSA mobilisables dans l'emploi malgré des difficultés sociales

Résultats attendus

- Des bénéficiaires du RSA intégrés dans un parcours d'insertion correspondant à leurs besoins
- Un meilleur taux de retour à l'emploi des bRSA

Publics visés

Bénéficiaires du RSA mobilisables dans l'emploi malgré des difficultés sociales

Zone géographique concernée

Ensemble du département

Modalités opérationnelles

L'instauration d'un nouveau segment du système de référencement, nommé « Accompagnement professionnel ». Les Pôles Insertion sont positionnés comme structures référentes dans ce nouveau segment, à travers le renouvellement du cahier des charges des Pôles Insertion, qui précise le contenu de l'accompagnement attendu (fréquence des rendez-vous individuel, actions individuelles et collectives, fréquence de renouvellement du contrat d'insertion, etc.).

Par ailleurs, afin d'assurer l'orientation adéquate des bénéficiaires vers le segment « Accompagnement professionnel », le Département a défini le « profil » des bRSA à orienter avec les Pôles Insertion. Les bénéficiaires nouveaux entrants de moins de 30 ans seront notamment orientés de façon prioritaire vers ce segment (cf. Fiche-action n°20). Cette action sera évaluée en interne pour apprécier sa pertinence.

Conditions de mises en œuvre

Points de vigilance

- Définir des critères d'orientation précis permettant une distinction claire entre l'orientation PIP et l'orientation PE

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de bRSA orientés sur les PIP
- Taux de retour à l'emploi des bRSA accompagnés par les PIP
- Appréciation de l'impact sur la qualité de l'accompagnement

Pilote de l'action

Département de Vaucluse

Acteurs impliqués dans l'action

Pôles Insertion Professionnelle

Calendrier de mise en œuvre

2017 - 2020

Orientation 3 : Mobiliser les acteurs de l'insertion et de l'emploi

La mobilisation des acteurs de l'insertion et de l'emploi apparaît comme une nécessité dans un souci de favoriser l'insertion des bénéficiaires du RSA dans la vie active.

Cet objectif vise à être atteint en mettant en œuvre différentes actions :

- *Certaines ont attiré à la mobilisation directe des acteurs de l'insertion et de l'emploi (Journées des acteurs de l'insertion et de l'emploi),*
- *d'autres ont pour visée une meilleure communication en direction des bénéficiaires du RSA*
- *enfin le développement du recours aux clauses sociales est une action importante à dynamiser et ce, tant à l'interne (CD 84) qu'à l'externe.*

Par ailleurs, d'autres actions relevant d'un soutien renforcé et affirmé à la création d'entreprises par des bénéficiaires du RSA, et de la valorisation de leurs parcours visent à redonner une image positive de parcours réussis par ces bénéficiaires.

Enfin, et le Département souhaite améliorer la coordination des actions d'insertion avec celles relevant du domaine plus global de l'économie, avec la Région PACA en particulier, ainsi que les filières et les groupements professionnels vauclusiens.

L'objectif global est donc de faciliter l'insertion professionnelle du bénéficiaire du RSA en développant une communication et des partenariats dynamiques avec les employeurs des secteurs privé et public, et en impliquant plus fortement les entreprises et les partenaires de l'insertion vers un emploi durable des bénéficiaires du RSA.

3.1. Informer et conseiller les bénéficiaires du RSA

FICHE ACTION N°27 :

Mettre en place des « journées des acteurs de l'insertion et de l'emploi »

Rattachée à l'orientation : 3 – Mobiliser les acteurs de l'insertion et de l'emploi

Constats

Les bénéficiaires du RSA sont accompagnés dans leurs parcours par de très nombreux acteurs publics et parapublics. La parcellisation des interventions interroge sur la bonne interconnaissance des acteurs de l'insertion et de l'emploi. Un travail de mobilisation des acteurs en prise avec le terrain permettrait de les mobiliser en d'enrichir leurs compétences d'accompagnement des bRSA.

Objectifs

- Mettre les acteurs de l'insertion et de l'emploi en réseau
- Décloisonner les informations entre les acteurs de l'insertion et de l'emploi
- Faciliter l'accès des bRSA aux informations permettant leur réinsertion
- Décentraliser les informations sur le territoire

Résultats attendus

- Une meilleure information des acteurs de l'insertion et de l'emploi
- Une mise en réseau des acteurs en direction des bRSA

Publics visés

Acteurs de l'insertion et de l'emploi

Zone géographique concernée

Ensemble du département avec des journées décentralisées tout au long de l'année

Modalités opérationnelles

Le Département associé à d'autres partenaires, organisera des journées des acteurs de l'insertion et de l'emploi. L'objectif étant une information mutualisée de l'ensemble des acteurs en place, des dispositifs en vigueur, des projets de développement, des bonnes pratiques, des zones d'employabilité futures... Ces journées pourront être thématiques ou généralistes.

Conditions de mises en œuvre

Points de vigilance

- Faire de ces journées des réunions qui aillent au-delà de l'interconnaissance classique des acteurs du terrain.
- Animer ces journées avec pour objectif ultime une meilleure coordination et compréhension des acteurs, de leur territoire et des projets porteurs d'emplois.

Indicateurs d'évaluation

- Participation des acteurs de l'insertion et de l'emploi à ces journées décentralisées
- Questionnaire de satisfaction de la journée remise aux participants
- Appréciation de la qualité des interventions

Pilote de l'action

Département de Vaucluse – DIESC - SIEJ

Acteurs impliqués dans l'action

CR PACA, SIAE, Directions du Département de Vaucluse, Missions locales, communes, EPCI, Consulaires, Pôle emploi, DIRECCTE...

Calendrier de mise en œuvre

2017-2020

FICHE ACTION N°28 : Améliorer l'information web des bRSA

Rattachée à l'orientation : 3 – Mobiliser les acteurs de l'insertion et de l'emploi

Constats

Les bénéficiaires du RSA sont parfois confrontés à de nombreuses informations sur les acteurs et dispositifs permettant de les accompagner dans leurs démarches. Le site internet du Département dispose d'informations sur la thématique insertion qui nécessite une mise en avant plus large et une remise à plat complète

Objectifs

- Rendre disponible une information précise et actualisée et vivante (témoins...) pour les bRSA
- Mieux informer les bRSA des dispositifs, acteurs présents sur le terrain
- Renforcer la communication pour accroître l'accès des bRSA à des informations pratiques concourant à leur insertion

Résultats attendus

- Une meilleure information des bRSA
- Une lisibilité accrue des interventions des différents acteurs de l'emploi et de l'insertion

Publics visés

bRSA

Zone géographique concernée

Ensemble du département

Modalités opérationnelles

Le Département associé à d'autres partenaires reconstruira les pages web de son site Internet avec l'appui des acteurs de l'insertion et de l'emploi. L'objectif étant une information facilitée de l'ensemble des bRSA (dispositifs en vigueur, aides, dispositifs, conseils...)

Conditions de mises en œuvre

Points de vigilance

- Faire de cet outil un outil accessible au plus grand nombre
- Veiller à la validité des informations diffusées et à leur mise à jour

Indicateurs d'évaluation

- Implication des acteurs externes au Département dans la construction des pages et la transmission des informations
- Fréquentation du site par les internautes

Pilote de l'action

Département de Vaucluse

Acteurs impliqués dans l'action

SIAE, Missions locales, communes, EPCI, Consulaires, Pôle emploi, DIRECCTE...

Calendrier de mise en œuvre

Fin 2016 : début des travaux / mi-2017 : mise en ligne des informations

3.2. Renforcer l'insertion économique par la création d'entreprise

FICHE ACTION N°29 :

Accompagner des bRSA dans leurs projets de création d'entreprises

Rattachée à l'orientation : 3 – Mobiliser les acteurs de l'insertion et de l'emploi

Constats

L'insertion des bénéficiaires du RSA, des jeunes et des chômeurs de longue durée peut passer par la création de leur propre emploi et donc par la création d'entreprise. Faute d'un accompagnement qualifié, ces publics se lancent parfois « à corps perdu » dans un projet sans en mesurer les conséquences pour eux et leurs proches... Les structures d'accompagnement des créateurs d'entreprises nécessitent de mieux cerner les attentes et besoins pour accompagner au mieux les projets de création d'entreprise. L'approche du financement du projet est par ailleurs souvent négligée par les bRSA qui plus est pour un public souvent concerné par des difficultés d'accès au financement bancaire classique.

Objectifs

- Mieux accompagner les porteurs de projets en matière de création d'entreprise
- Renforcer la communication pour accroître la crédibilité des bRSA pour créer leur entreprise
- Mobiliser les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprise en direction des publics bRSA
- Faciliter l'accès des bRSA aux informations sur la création d'entreprise et son financement permettant leur insertion

Résultats attendus

- Un accroissement des bRSA accompagnés dans leurs projets de création d'entreprise
- Des échanges renforcés entre les services du Département (insertion en particulier) et les acteurs de l'accompagnement
- Une meilleure prise en compte des profils des bRSA par les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprise

Publics visés

travailleurs sociaux, structures d'accompagnement et de financement des créateurs d'entreprises, équipes territorialisées et les bRSA

Zone géographique concernée

Ensemble du département

Modalités opérationnelles

Le Département mettra en place des réunions d'informations en associant les structures spécialisées dans l'accompagnement et le financement des créateurs d'entreprises. Il pourra également le cas échéant apporter un appui financier aux structures d'accompagnement et de financement de la création d'entreprise et ce, sous réserve qu'ils accompagnent et financent les publics concernés (bRSA, chômeurs et jeunes)

Conditions de mises en œuvre

Points de vigilance

- Mieux évaluer les capacités des bRSA pour créer leur entreprise
- Ne pas rester dans une approche théorique mais prendre des cas pratiques en exemples de bRSA créateurs d'entreprises accompagnés

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de porteurs de projets (bRSA, chômeurs et jeunes) créant une entreprise en ayant été accompagnés et financés
- Accroissement de l'orientation des bRSA par les travailleurs sociaux vers les structures d'accompagnement et de financement des créateurs d'entreprises

Pilote de l'action

Département de Vaucluse – DIESC - SIEJ

Acteurs impliqués dans l'action

Pôle Emploi, CR PACA, DIRECCTE, CBE, PFI, RE, BGE, RILE, M2E

Calendrier de mise en œuvre

2017-2020

3.3. Modifier l'image des bénéficiaires du RSA

FICHE ACTION N°30 : Valoriser les parcours exemplaires

Rattachée à l'orientation : 3 – Mobiliser les acteurs de l'insertion et de l'emploi

Constats

Les bénéficiaires du RSA ne bénéficient pas toujours d'une image très positive. Alors que certains parviennent par exemple à s'insérer dans la sphère professionnelle par l'intermédiaire de leur réussite dans la création d'une entreprise par exemple, ces profils sont insuffisamment valorisés pour donner aux autres bRSA l'envie d'entreprendre et aux partenaires de la création d'entreprises et en particulier aux banquiers de croire en leurs projets.

Objectifs

- Accroître l'image positive des bRSA entrepreneurs
- Augmenter le nombre de bRSA créateur d'entreprises

Résultats attendus

- Une valorisation des parcours des bRSA entrepreneurs dans les médias locaux
- Une meilleure prise en compte des projets des bRSA par les financeurs des projets

Publics visés

bRSA, organismes de financement et d'accompagnement des créateurs d'entreprises, banques, médias locaux, population

Zone géographique concernée

Ensemble du département

Modalités opérationnelles

Dans le cadre des Trophées Créo Vaucluse qu'il organise avec de nombreux partenaires, le Département mettra en place une catégorie des trophées sous l'angle « parcours remarquable » permettant ainsi de valoriser les bRSA autour de cette manifestation annuelle de mise en avant des porteurs de projets de création/reprise d'entreprise.

Conditions de mises en œuvre

Points de vigilance

- Eviter tout « paternalisme »

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de bRSA candidats aux Trophées Créo
- Mobilisation des membres de Créo sur cette catégorie
- Retours-presse sur la manifestation

Pilote de l'action

Département de Vaucluse – DIESC - SIEJ

Acteurs impliqués dans l'action

Membres du Réseau Créo Vaucluse (Associations, Pôle Emploi, consulaires...)

Calendrier de mise en œuvre

2017-2020

FICHE ACTION N°31 :

Développer la coordination des interventions en matière de liens avec l'économie et les entreprises

Rattachée à l'orientation : 3 – Mobiliser les acteurs de l'insertion et de l'emploi

Constats

Le renforcement des partenariats avec les acteurs du monde économique constitue un important levier d'action, afin de favoriser le retour dans le droit commun des bénéficiaires d'actions du PDI.

En ce sens, le travail partenarial avec le Conseil Régional pourra être développé en matière de liens avec les acteurs économiques.

Objectifs

- Impliquer les entreprises dans le dispositif départemental d'insertion
- Renforcer la connaissance des besoins des entreprises
- Renforcer les liens avec le CR PACA (volet économie – emploi – ESS du SRDEII)

Résultats attendus

- Un meilleur taux de retour à l'emploi des bRSA

Publics visés

Acteurs économiques du territoire

Zone géographique concernée

Ensemble du département

Modalités opérationnelles

Le renforcement des liens à l'entreprise et à l'économie passera par différents axes d'intervention :

- Développer les actions partenariales,

Sont en ce sens proposées différentes actions :

- Organisation de Forums Entreprises et participation de bRSA à ces forums, suite à une préparation réalisée en amont par les référents et/ou les opérateurs d'action d'insertion ;
- Développement des rencontres avec des acteurs économiques et des entreprises (Chambres consulaires, Club d'Entreprises, etc.) ;

- Participer à la concertation dans le cadre de la stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)

Le Conseil Régional associera le Conseil Départemental à la concertation mise en place dans le cadre du SRDEII. Ce partenariat permettra d'assurer l'articulation des interventions en matière de développement économique et social sur le territoire et de favoriser la cohérence de l'offre d'insertion avec les mutations économiques.

Conditions de mises en œuvre

Points de vigilance

Indicateurs d'évaluation

- Participation des services départementaux à la concertation dans le cadre SRDEII
- Appréciation de la qualité de la coordination des interventions en matière de liens à l'entreprise

Pilote de l'action

Département de Vaucluse

Acteurs impliqués dans l'action

Services du Département (SIEJ...) et de la Région PACA (formation, économie...), chambres consulaires, UP MEDEF, CGPME, associations d'entrepreneurs...

Calendrier de mise en œuvre

2017-2020

FICHE ACTION N°32 :

Poursuivre le développement du recours aux clauses sociales des marchés

Rattachée à l'orientation : 3 – Mobiliser les acteurs de l'insertion et de l'emploi

Constats

Le Département de Vaucluse emploie la commande publique départementale comme un levier via le développement des clauses sociales. L'appui technique de la Direction de l'Insertion dans la rédaction des marchés publics constitue en la matière un atout permettant aujourd'hui l'intégration de clauses d'insertion dans la majeure partie de la commande publique.

Le soutien du secteur marchand et non marchand en la matière, visant à favoriser tant le développement de l'outil que la diversification dans le type de clauses activées, constitue une perspective soutenue par le Conseil Départemental et la DIRECCTE.

Pour répondre à ces enjeux, deux facilitateurs de clauses sociales sont présents sur le département, ainsi qu'une mission de facilitation des clauses au sein de la Mission locale du Comtat, pour les quartiers prioritaires de Carpentras dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés. Le Conseil Départemental prévoit par ailleurs de financer un troisième poste de facilitateur afin d'assurer la couverture des territoires n'en bénéficiant pas.

Objectifs

- Augmenter le volume des clauses sociales dans les marchés publics
- Diversifier les clauses sociales en termes de secteurs d'activité et de type de clauses activées
- Développer les échanges entre les différents facilitateurs de clauses sociales du département

Résultats attendus

- Une augmentation et une diversification des clauses sociales activées sur le département
- Une meilleure cohérence des interventions des différents facilitateurs

Publics visés

Facilitateurs de clauses sociales

Zone géographique concernée

Ensemble du département

Modalités opérationnelles

Dans un premier temps, une nouvelle mission de facilitateur de clauses sociales, financée par le Département sera mise en place. Le recrutement d'un facilitateur, confié au collectif départemental CIE 84 et prévu pour septembre 2015, répondra à un double objectif :

- Le développement des clauses sociales sur les territoires non couverts ;
- L'évaluation des effets des clauses sociales.

Les missions conférées au facilitateur seront précisées dans le cadre d'une fiche de poste.

D'autre part, sur la durée d'exercice du présent PDI, un réseau partenarial entre les quatre facilitateurs présents sur le département sera développé. Le renforcement des échanges entre facilitateurs visera à mettre en cohérence de leurs interventions, à développer les liens avec les SIAE et à mettre en place des actions de sensibilisation auprès des entreprises, bailleurs, établissements publics de coopération intercommunale, etc.

Conditions de mises en œuvre

Points de vigilance

- Poursuivre le travail de sensibilisation des entreprises quant à la mobilisation des clauses

Indicateurs d'évaluation

- Evolution du nombre de marchés avec clauses sociales
- Nombre de bRSA concernés par ces clauses
- Appréciation de la qualité du partenariat entre les facilitateurs

Pilote de l'action

Département de Vaucluse

Acteurs impliqués dans l'action

Facilitateurs de clauses sociales

Calendrier de mise en œuvre

2017-2020

Orientation 4 : Innover dans le pilotage de la politique d'insertion

Le pilotage de la politique départementale d'insertion constitue un axe de travail important pour le Département en vue d'assurer la performance du dispositif d'accompagnement et de l'offre d'insertion, ainsi que son adaptation aux besoins des bénéficiaires.

L'évaluation du précédent PDI a en effet mis en lumière la nécessité de renforcer, d'une part, le pilotage des pratiques d'accompagnement mises en œuvre par les référents RSA afin de favoriser l'harmonisation des pratiques et d'améliorer la visibilité sur les parcours d'insertion. D'autre part, est apparue la nécessité de développer les outils de suivi et d'évaluation de l'activité des opérateurs d'offre d'insertion, et en premier lieu des SIAE dans le cadre d'un financement partagé avec l'Etat et le Conseil Régional.

A cet égard, l'évaluation de l'activité des opérateurs, ayant une mission de référence ou proposant une d'action d'insertion, passera par le développement des systèmes d'information et par la définition d'indicateurs fins de suivi des résultats.

En outre, les évolutions en matière de financement des SIAE appellent au renforcement du pilotage de l'IAE et de sa structuration, grâce à la mise en place d'un comité des financeurs mais également à l'accompagnement des structures dans une gestion optimisée des moyens, afin d'assurer la pérennité de leur activité.

Dans le cadre du PDI 2017-2020, le Conseil Départemental entend ainsi poursuivre deux axes d'intervention en faveur d'un pilotage renforcé :

- *Développer les modalités de suivi des opérateurs de la politique départementale d'insertion ;*
- *Cofinancer sa politique d'insertion en mobilisant le FSE (Fond Social Européen)*

4.1 Développer les modalités de suivi des opérateurs de la politique départementale d'insertion

FICHE ACTION N°33 :

Renforcer les modalités de suivi des opérateurs d'offre d'insertion

Orientation 4 : Innover dans le pilotage de la politique d'insertion

Constats

L'évaluation des résultats des opérateurs d'offre d'insertion repose aujourd'hui principalement sur le suivi d'indicateurs quantitatifs de mise à l'emploi (taux de sorties dynamiques, taux d'insertion dans l'emploi et taux d'insertion dans l'emploi durable).

Cependant, si elle ne se conclut pas toujours pas une remise à l'emploi, l'action des opérateurs d'offre d'insertion peut avoir un impact important sur l'employabilité des bRSA, qui mériterait d'être suivi et valorisé.

Objectifs

- Renforcer le pilotage de l'offre d'insertion
- Développer la prise en compte des interventions des opérateurs en faveur de l'employabilité

Résultats attendus

- Une meilleure visibilité de l'impact de l'action des opérateurs sur la mobilisation des bénéficiaires dans une dynamique d'insertion

Publics visés

Opérateurs d'offre d'insertion

Zone géographique concernée

Ensemble du département

Modalités opérationnelles

L'évaluation de l'activité des opérateurs sera développée suivant trois étapes :

- Définition des objectifs et/ou obligations fixés aux structures proposant des actions d'insertion en matière de développement de l'employabilité

Dans le cadre du renouvellement des différents cahiers des charges visant à la programmation de l'offre d'insertion, différents objectifs de développement de l'employabilité seront instaurés, dont :

- Obligation de mise en œuvre d'actions de rapprochement avec le monde de l'entreprise
- Obligation de remplissage et d'envoi aux référents de la fiche de bilan en cas de renouvellement ou de fin de l'action
- Organisation d'un groupe de travail pour la définition d'indicateurs permettant de mesurer le développement de l'employabilité

Il s'agira de travailler avec les référents et les opérateurs d'offre d'insertion, à la définition d'indicateurs qualitatifs, qui seront suivi dans le cadre des bilans d'activités des structures.

- Mise en place d'outils de suivi harmonisés pour le suivi de ces indicateurs

Les trames de bilans d'activités seront complétées, afin d'intégrer les indicateurs qualitatifs précédemment définis, en lien avec l'Etat et la Région en s'inscrivant dans une trame de bilan commune.

Conditions de mises en œuvre

Points de vigilance

- Eviter une surcharge de tâches administratives pour les structures dans le cadre du suivi des indicateurs qualitatifs

Indicateurs d'évaluation

- A définir avec les acteurs en matière d'évolution de progression des résultats

Pilote de l'action

Département de Vaucluse

Acteurs impliqués dans l'action

Services du Département, Opérateurs d'offre d'insertion, Référents.

Calendrier de mise en œuvre

2017-2020

FICHE ACTION N°34 : Cofinancer la politique insertion en mobilisant le FSE

Orientation 4 : Innover dans le pilotage de la politique d'insertion

Constats

Le Conseil Départemental a un engagement volontariste de 10 millions d'Euros en faveur de l'insertion. Ces crédits sont déjà fortement sollicités et nécessitent d'être renforcés via des actions innovantes autour desquelles la mobilisation de financements européens s'avèrerait pertinente. Le Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen (PON FSE) définit la stratégie d'intervention 2014-2020 en faveur de l'emploi et de l'inclusion. Dans ce cadre, le Conseil Départemental de Vaucluse, en tant qu'organisme intermédiaire, s'est positionné comme gestionnaire des crédits FSE du Département de Vaucluse.

Objectifs

- Renforcer le dispositif pour l'insertion professionnelle des bRSA
- Favoriser les synergies entre le FSE et l'intervention départementale en matière d'insertion

Résultats attendus

- Meilleur taux de sortie des bRSA par l'emploi.
- Meilleur suivi des opérations

Publics visés

bRSA et centres publics éligibles au Fonds Social Européen

Zone géographique concernée

Département de Vaucluse

Modalités opérationnelles

Mise en œuvre de la Subvention Globale (convention 2015-2016-2017).

Conditions de mises en œuvre

Points de vigilance

- Eligibilité
- Suivi des participants
- Conditions de mise en œuvre du FSE

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de participants
- Nombre et type de sorties des opérateurs

Pilote de l'action

Département de Vaucluse

Acteurs impliqués dans l'action

Services du Département (SPST, SIEJ), (Opérateurs, DSGC du Département)

Calendrier de mise en œuvre

2017-2020



**Direction de l'Insertion de l'Emploi des Sports et de la Citoyenneté
Service insertion Emploi Jeunesse**

Hôtel du Département – Rue Viala – 84909 AVIGNON CEDEX 9
Téléphone 04 90 16 15 00 – www.vaucluse.fr

